

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉGUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Nos Morts : M. André Salles.....	42
Liste des souscripteurs	43
L'ajournement « sine die » de la Constituante syrienne	44
L'opinion française et le traité du Latran	47
La révolte afghane, par F. T.	50
La base navale de Singapour, par Nicholas ROOSEVELT.	55
La main-d'œuvre dans les plantations indochinoises, par E. C.	58
Lettre du Tonkin, par ***	61
Indochine. — L'Indochine au Parlement. — Premières déclarations de M. Pasquier. — M. Albert Thomas en Indochine. — La question des consulats chinois. — Travaux publics et emprunt. — Le développe- ment de l'instruction primaire en Cochinchine.....	62
Levant. — Pour le maintien de l'influence française dans le Levant. — L'ajournement <i>sine die</i> de la Constituante syrienne. — Les incidents avec la Turquie. — L'œuvre du 43 ^e bataillon du Génie. — La saison estivale de 1928 au Liban. — Rapports économiques avec la Pologne. — Mort du P. Zumof- fen. — Pour la réfection de la voie ferrée du Hed- jaz. — Le Congrès transjordanien d'Amman. — Relations turco-italiennes. — Une légation perma- nente de Suisse en Turquie. — Pour la diffusion de l'instruction. — Les progrès d'Angora.....	66
Extrême-Orient. — <i>Chine</i> . — Hostilités au Sseu-tcho- uen et au Kouei-tcheou. — Mainmise de Nankin sur l'administration des douanes. — Les revenus des douanes en 1928. — La situation des Postes chinoi- ses. — Mort du réformiste Léang Ki Tchao. — Le pillage des tombeaux des empereurs mandchous.	73
<i>Japon</i> . — Mort du Prince Kuniyoschi. — Troubles ruraux. — Le voyage de M. Tokonami. — Le com- merce japonais. — Le budget coréen.	77
<i>Asie anglaise</i> . — Les nouveaux bassins de Calcutta. — Extension du port de Rangoun	79
<i>Perse</i> . — Un traité d'amitié et de commerce avec l'Al- lemagne. — Accord avec l'Italie. — Traité avec la Pologne. — Ratification de traités avec des puis- sances étrangères	79

A NOS ADHÉRENTS

Le Comité de l'Afrique Française et le Comité de l'Asie Française, qui ont retardé le plus possible le relèvement de la cotisation, rendu cependant indispensable par l'augmentation du prix de toutes choses et particulièrement des impressions, portent le montant de la cotisation aux chiffres suivants :

1° Pour les souscripteurs nouveaux : 50 francs par an ;

2° La bonification de 5 francs consentie sur les souscriptions personnelles des officiers, des fonctionnaires coloniaux et diplomatiques et des membres de l'Enseignement continuera à être appliquée comme par le passé.

**

Le Comité de l'Asie française a mis d'autre part à l'étude l'élévation du taux de la cotisation pour ses anciens souscripteurs. S'il ne veut pas fixer celle-ci au taux réduit de 40 francs par an, il demande à ses adhérents de vouloir bien, d'eux-mêmes, porter leur souscription à ce chiffre, qui ne correspond même pas strictement aux frais de publication du Bulletin.

**

La stabilisation votée par le Parlement dans le courant de l'été dernier, a mis des institutions comme la nôtre dans la nécessité d'élever le taux de leur cotisation. Ainsi s'explique la mesure prise simultanément par les deux Comités de l'Afrique française et de l'Asie française.

En demandant, d'autre part, à ses anciens

adhérents de porter *spontanément* leur souscription annuelle à 40 francs, le Comité de l'Asie française leur prouve quel prix elle attache à leur fidélité et à leur concours. La cotisation qu'il leur demande de lui verser désormais ne correspond nullement, en effet, au taux auquel a été votée la stabilisation ; elle ne représente que le double, et non pas le quintuple, de la cotisation d'avant-guerre, et elle répond à peine à l'élévation des frais généraux, si modestes soient-ils, du Comité et des frais d'impression de notre Bulletin.

Dans des circonstances si difficiles pour les œuvres de propagande patriotique et d'intérêt national, le Comité de l'Asie française fait appel au dévoué concours de ses amis et du public.

*
**

En conséquence, à partir du 1^{er} janvier 1929, le chiffre minimum de la cotisation annuelle est fixé à 50 francs, sauf pour les officiers de terre et de mer, pour les fonctionnaires diplomatiques et coloniaux et pour les membres de l'enseignement, pour lesquels la cotisation minima est ramenée à 45 francs.

Quant à nos anciens adhérents, ils ont sûrement entendu, en s'inscrivant naguère parmi nous, nous apporter une aide et non point nous obérer ; qu'ils portent donc, d'eux-mêmes, leur cotisation au taux minimum de 40 francs !

*
**

Le prix de vente d'un numéro isolé de l'Asie française est de 5 francs pour tout acheteur français ; il est variable pour l'étranger suivant les conditions du change.

Quant aux Abonnements à l'Asie française souscrits par les libraires, pour toutes les catégories d'abonnés dont il vient d'être question, ils sont également de 50 francs.

Pour l'étranger, le prix est variable suivant les conditions du change. A ce sujet, le secrétariat fournira toutes les indications nécessaires.

*
**

Cotisations et demandes de collections ou de numéros isolés doivent être adressées à Paris, 21, rue Cassette, au Trésorier du Comité de l'Asie française. Les cotisations peuvent être aussi versées au compte postal du Comité, Paris 1900.

Pour raison d'économie, il ne sera pas accusé réception des cotisations autrement que par la publication des listes dans le Bulletin mensuel.

LE COMITÉ

NOS MORTS

M. ANDRE SALLES

Au lendemain de la mort de M. Etienne Aymonier, nous est arrivée la nouvelle d'un nouveau deuil : le 2 février nous a été enlevé M. André Salles, inspecteur des Colonies en retraite.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'œuvre si intéressante et si utile à laquelle, depuis le jour où il avait pris sa retraite, en 1907, notre collègue a, pendant de longues années, donné le meilleur de son intelligence et de la volonté, comme aussi de son cœur. Passionnément attaché à notre Indochine, M. Salles, qui avait été pendant treize ans commissaire de la marine et pendant quatorze ans inspecteur des Colonies, s'était complètement consacré à la question indigène. Il désirait ardemment voir les rapports les plus cordiaux et les plus suivis s'établir entre Annamites et Français, se dissiper les mésintelligences qui pouvaient surgir entre les uns et les autres et se nouer entre eux, grâce à une large divulgation de l'instruction et de la civilisation européennes, des liens de collaboration et d'amitié dont métropole et colonie tireraient toutes deux les plus grands bénéfices ; il paya beaucoup de sa personne pour obtenir ce résultat, servant de correspondant à de jeunes élèves indigènes de l'École Coloniale, s'occupant avec une inlassable sollicitude, durant la Grande Guerre, des travailleurs indochinois qui étaient employés dans nos établissements industriels, suivant avec une attention soutenue tous les progrès réalisés dans nos possessions d'Extrême-Orient dans le domaine de l'instruction, bref travaillant de son mieux à une œuvre dont il comprenait toute l'utilité. Il s'efforça, surtout, de former une jeunesse annamite qui, tout en prenant et en conservant une empreinte française, serait ensuite établie dans le cadre de sa civilisation propre. Les trop rares études qu'il a données à notre *Bulletin* s'inspirent toutes, ou presque toutes de ces préoccupations ; ce sont, elles aussi, de précieuses contributions au rapprochement franco-indochinois.

Est-il besoin de dire que, dans cette œuvre, M. Salles eut à souffrir, non seulement de l'incompréhension de beaucoup de Français qui ont méconnu son but, mais aussi et surtout de l'indifférence, voire même parfois de l'hostilité de la jeunesse annamite qu'il avait le premier dirigée et éduquée en France. Les jeunes gens qu'il guidait pendant leurs études dans notre pays lui ont souvent donné de graves déceptions, tandis que beaucoup de Français coloniaux ne pouvaient comprendre la droiture de sa pensée, la continuité de ses doctrines et ne se rendaient pas compte de son but. Il a néanmoins poursuivi celui-ci jusqu'à son dernier souffle.

M. Salles, esprit très curieux et très averti, ne négligeait rien de ce qui intéressait l'Extrême-Orient, pas plus la numismatique et la bibliographie que l'histoire et que la géographie. On lui doit, en particulier, un excellent travail sur un actif collaborateur de Mgr Pigneau de Béhaine — J.-B. Chaigneau ; l'ouvrage, un gros et beau volume, a paru à Hué en 1925, — de grand évêque d'Adran, de la maison

natale duquel, à Origny-en-Thiérache, il s'occupait avec un soin pieux... C'est donc une perte cruelle, pour bien des raisons, que l'Indochine, comme notre Comité, fait en la personne de M. André Salles : aussi convenait-il de rendre ici un hommage particulier à l'œuvre et à la mémoire de ce fervent et dévoué colonial.

*
**

Mme André Salles, à qui le Comité de l'Asie française tient à exprimer ici ses plus vives condoléances, veut bien nous communiquer, en remplaçant par des points les noms de différentes personnalités annamites, d'importants fragments d'une lettre que M. Salles adressait, quelques jours avant sa mort, à un Français d'Indochine. Celui-ci lui avait amicalement reproché son retard à évoluer avec les Annamites... Voici la lettre, — le testament, dirions-nous volontiers, — dans laquelle, au dernier moment de sa vie, notre collègue a résumé la pensée qui avait rempli cette vie presque tout entière.

« Vous me traitez d'idéaliste ; assurément, j'ai eu « un idéal, celui de voir évoluer les Indochinois « dans un sens très français, celui de voir cette « évolution se faire avec des sentiments réciproques « de confiance et d'amitié. Je ne l'ai pas dit ; mais « P... et PT... l'ont senti et ils m'ont combattu « parce que, évidemment, leur idéal était contraire. « B... n'allait pas, ne va pas encore aujourd'hui « aussi loin que ces personnages ; mais pour acti- « ver l'évolution, il n'a pas hésité à exciter Anna- « mites et Français les uns contre les autres, et « c'est pour cela que j'ai complètement rompu avec « lui. Il aurait pu travailler dans le même sens « d'une toute autre façon.

« Mais, à côté ou au-dessous de cet idéal, je crois « n'avoir jamais perdu de vue le côté pratique de « l'évolution. Aux jeunes gens dont je me suis « occupé, j'ai toujours cherché à donner une ins- « truction qui leur permit, non seulement de ga- « gner leur vie, mais de rapporter quelque chose « d'utile dans leur pays. Il me faudrait ici de longs « développements ; mieux vaut me référer à un « petit article, *Réminiscences*, qui a paru dans « l'*Asie Française* de septembre-octobre 1928, où « vous le trouverez si cela vous intéresse. Il y est « question de deux de mes pupilles tonkinois qui « représentent bien ce que j'ai désiré. Tous deux « ont des compétences occidentales reconnues ; tous « deux ont gardé leur place dans le milieu anna- « mite ; tous deux savent tenir leur place dans la « Société française et y sont bien accueillis ; l'un « d'eux, *en confiance et amitié*, est conseiller mu- « nicipal de Hanoï. Pour tous deux, au début de « l'année, le Gouverneur général par intérim s'est « dérangé pour assister à des cérémonies où la col- « laboration franco-annamite était représentée par « eux et leurs actes. Et pourtant jadis, en France, « ils avaient été bien prêts de tomber victimes des « excitations cachées de T. et de T. ; et l'an der- « nier ici, à Paris, M. G., qui me connaît bien et « qui se dit le représentant du parti constitu- « tionnaliste, m'accusait encore de n'avoir voulu faire « que des contremaitres ! Je n'ai pas voulu faire « des rêveurs ; mon idéal a été de faire des gens « pratiques, franco-annamites d'esprit et de cœur, « et de préparer ainsi l'avenir. Voilà des idées qui « sont considérées par certains Annamites pressés, « comme *trop anciennes et pas assez évoluées*.

« J'ai eu, étant loin, tout en ayant de nom-

« breux contacts, l'avantage de pouvoir ne pas « me laisser entraîner à la suite ; quand on a trouvé « mes conseils mauvais, je les ai gardés pour moi « et je continue, avec quelque amertume, je vous « le concède, mais avec sérénité et philosophie. »

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE JANVIER

- Fauget, Consul de France à Königsberg; Debenev, au Caire; Le Directeur du Collège des Frères, au Caire; La Rivière, à Addis-Abeba; R. Père Recteur Tien Chu Tang, à Sienhsien; R. Père recteur à Ta Ming Fu; R. Père recteur Hautes Etudes à Tien-Tsin; Ch. Wehrung, à Paris; *Victor Germain, maison Worms, à Port-Saïd; P. de la Servière, à Zi-Ka-Wei; L'Ambassadeur de France à Constantinople; Docteur J.-A. Gauthier, Directeur de l'Hôpital français de Port-Tewfik, chacun 60 fr. 720
- G. Teissier, à Paris; Bibliothèque de l'Action populaire, à Vanves; Lieutenant Darcy, à Marrakech; Cercle des Officiers de Dunkerque; Charles-Georges-Picot, à Paris; Bibliothèque des Officiers du 23^e R. I. C., à Paris; Ch. Lallemand, à Paris; Gréa, à Rotalier; R. Wallut, à Paris; L. Launay, à Saint-Georges-Motel; E. de Lorey, à Damas; A. Alby, à Paris; C. Schefer, à Sèvres; Baron L. de Contenson, à Paris; Automobile-Club de France, à Paris; *Comte Benoist d'Azy, à Paris; de Saint-Pierre, à Paris; Capitaine d'Ussel, à Paris; Carré, à Paris; *Compagnie méridionale salinière, à Paris; Résidence supérieure du Tonkin, à Hanoï (20 abonnements); Réunion des Officiers de Perpignan; chacun 50 fr. 2.050
- Cabinet du Gouverneur de l'État des Alaouites, à Lattaquié; Le Résident Supérieur, à Hué; Bureau de la documentation, à Tananarive (deux cotisations); Bibliothèque de la Faculté de Droit, à Paris; *Delimarsky, à Paris; Le Directeur des Douanes et Régies, à Hanoï; Le Directeur des Finances, à Hanoï; Commandant de Cadoudal, à Lattaquié; Le Sous-Directeur d'Asie, au Ministère des Affaires Etrangères, à Paris; Le Directeur de l'Ecole du Génie, à Versailles; Ecole militaire d'infanterie et de chars de combat, à Saint-Maixent; Service hydrographique, à Paris; Bibliothèque publique, à Tunis; M. le Ministre des Colonies, à Paris; 7 abonnements aux Chefs de Bureau du Ministère des Colonies, à Paris; A. Dufourey, à Paris; Le Chef du Service des renseignements de la République Libanaise, à Beyrouth; Bibliothèque de l'Université d'Aix; le Contre-Amiral commandant la Division navale du Levant (deux cotisations); chacun 45 fr. 2.160
- Cercle de l'Union, à Hanoï; Amiral Huguet, à Paris; Le Secrétaire général du Protectorat, à Rabat; Bibliothèque générale du Protectorat, à Rabat; Le Colonel directeur du cours des Affaires indigènes, à Alger; Le Directeur du cours des Affaires indigènes, à Rabat; Médecin Colonel Picqué, à Taza; Bibliothèque du Ministère des Affaires Etrangères, à Paris; Bibliothèque nationale, à Alger; Bibliothèque de l'Université, à Alger; Bibliothèque de la Chambre des Députés, à Paris; Bonamy,
- A reporter 4.930

Report 4.930

Ministère des Colonies ; Bibliothèque de l'École supérieure de Guerre, à Paris ; École vétérinaire coloniale, à Alfort ; Cercle militaire, à Paris ; Réunion des Officiers, à Toulon ; Office national du Commerce extérieur, à Paris ; Commandant Audoin, à Nouméa ; Bruneel, à Paris ; Docteur N. Thinh, à Saïgon ; Le Directeur de l'Agence économique de l'Indochine, à Paris ; Pertinant, à Pontanevaux ; Bibliothèque d'Agadez ; R. Père Supérieur du Collège Saint-Paul, à Adana ; Courant, à Lyon ; Titon, à Paris ; Regelsperger, à Rochefort ; Général Sucillon, à Salles-en-Beaujolais ; Tabary, à Bourg-la-Reine ; Bart, à Beyrouth ; Vissière, Ministre plénipotentiaire, à Paris ; Docteur Boucher, à Grenoble ; Cyrot, à Marseille ; Comte de Maleissye-Melun, à Paris ; Rindre, ambassadeur de France, à Paris ; Chambre de commerce de Montpellier ; Pardailhé-Lebrun, à Paris ; Truchet, à Niort ; Wells, à Chahal ; Commandant Besnier, à Paris ; Général Normand, à Paris ; Capitaine Vignet, à Clamart ; Amicale des anciens élèves de l'École municipale de Cholon ; Chanoine Panier, à Besançon ; chacun 40 fr.....	840
M. le Gouverneur de la Cochinchine, à Saïgon, quatre cotisations	140
Total.....	5.910

Nota. — Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des adhérents nouveaux.

L'ajournement " sine die "

de la Constituante syrienne

La mesure que nous faisons prévoir dans notre dernier numéro a été prise par le Haut Commissaire qui a ajourné sine die la Constituante syrienne. Voici le texte de l'arrêté pris dans ce sens :

ARRETE

du Haut-Commissaire de la République Française
N° 2385 du 5 février 1929
portant ajournement « sine die » de l'Assemblée chargée d'élaborer la Constitution de l'État de Syrie

Le Haut-Commissaire de la République Française.

Vu les décrets du Président de la République en date des 8 octobre 1919, 23 novembre 1920 et 3 septembre 1926 ;

Vu l'arrêté du Haut-Commissaire n° 2980, du 5 décembre 1924, portant organisation de l'État de Syrie ;

Vu l'arrêté du Haut-Commissaire N° 1969, du 2 juin 1928, prescrivant la convocation des candidats proclamés élus à la suite des opérations électorales des 24 et 27 avril 1928 ;

Vu l'arrêté du Haut-Commissaire n° 2063, du 10 août 1928, et l'arrêté n° 2195, du 5 novembre 1928, ajournant à trois mois l'Assemblée ;

Attendu que les efforts poursuivis depuis le mois d'août

dernier pour mettre en harmonie le texte du projet de Constitution pris en considération par l'Assemblée le 7 août 1928 avec le Droit public défini par l'article 22 du Pacte de la Société des Nations et par la Déclaration de Mandat du 24 juillet 1922, n'ont pas jusqu'ici abouti ;

Attendu qu'à la suite du dernier échange de vues, l'heure où un résultat positif pourra être atteint n'est pas encore prévisible ;

Vu le Message adressé à la date de ce jour par le Haut-Commissaire au Président de l'Assemblée fixant la position actuelle de la question ;

Arrête :

Article unique. — L'Assemblée réunie à Damas le 9 juin 1928 pour procéder à l'élaboration de la Constitution de l'État de Syrie, et dont les travaux sont suspendus depuis le 11 août 1928, est ajournée sine die.

Beyrouth, le 5 février 1929.

Signé : HENRI POSSOT.

Pour rendre publiques les raisons de la mesure qu'il se voyait obligé de prendre, le Haut Commissaire a adressé au Président de l'Assemblée le message suivant :

Beyrouth, le 5 février 1929.

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur, au cours de divers entretiens, d'examiner avec vous la situation résultant des efforts poursuivis depuis le mois d'août dernier pour rechercher les bases d'un accord qui mit en harmonie les vœux librement exprimés par les députés du Pays avec le Droit public défini par l'article 22 du Pacte de la Société des Nations et par la Déclaration de Mandat.

Après l'effort de conciliation déployé depuis bientôt six mois en France comme en Syrie, tant par le Haut-Commissaire que par les personnes qualifiées, de votre part, pour garder le contact avec les autorités françaises en exécution de la Décision de l'Assemblée du 11 août 1928, j'avais lieu d'espérer que l'accord qui, de part et d'autre, a toujours été entrevu comme possible sur le fond même du problème, ne manquerait pas de trouver son expression dans une formule précise qui eût prévenu tout risque de malentendu.

Comme conclusion à ces échanges de vues préliminaires, je vous ai remis, le 11 janvier dernier, le texte d'une réserve générale strictement inspirée des obligations internationales de la France.

L'adoption de cet article additionnel, dont je joins à titre de rappel le texte à cette lettre, eût permis à l'Assemblée de conserver presque intact le texte même de la Constitution qu'elle avait pris en considération par son vote du 7 août dernier.

Le libéralisme de cette proposition, pesée dans tous ses termes pour répondre clairement aux exigences d'une situation de droit qu'il n'est pas au pouvoir du Gouvernement français de modifier sans l'accord de la Société des Nations, comme aussi pour sauvegarder les droits essentiels constitués en application du Mandat, me permettait de penser que le Bureau à qui elle était transmise voudrait bien la recommander à l'adoption de l'Assemblée.

Cet espoir ne s'est pas réalisé et, le 25 janvier, lors de notre dernier entretien, vous n'avez pu me donner l'adhésion et les assurances que je vous avais demandées.

Toutefois, pour marquer votre désir d'entente, vous avez bien voulu me faire savoir que le Président et les membres du Bureau accepteraient que les articles de la Constitution, dont la disjonction demandée par le Haut-Commissaire le 9 août dernier n'avait pas été acceptée par l'Assemblée, fussent appliqués conformément aux accords spéciaux à

intervenir entre les Gouvernements français et syrien, en attendant la conclusion d'un Traité qui définirait les relations entre les deux pays.

J'ai donné toute mon attention à l'exposé de vos vues. C'est avec regret que j'ai dû constater le défaut d'accord sur le texte que je vous ai remis, et dont la rédaction répondait, de la part de la Puissance Mandataire, à un extrême esprit de conciliation. Il m'a été d'autre part impossible de trouver dans la proposition limitée que vous m'avez remise le 25 janvier, des éléments suffisants d'entente. La simple prévision d'accords spéciaux à réaliser ne saurait en effet suffire pour donner aux intérêts généraux en cause les garanties entières et immédiates dont le principe même du Mandat nous oblige à les entourer.

Ce n'est ni à l'abri d'un malentendu, ni dans la méconnaissance des réalités que peut être utilement aplani le différend qui a interrompu depuis six mois les travaux de l'Assemblée.

Un patient effort paraît encore nécessaire pour trouver une issue aux difficultés actuelles, mais en attendant que la réflexion ait mûri la solution de ce problème essentiel, une réunion de l'Assemblée serait sans objet : c'est pourquoi, dans l'incertitude de l'heure où un résultat également désiré en France et en Syrie pourra être atteint, j'ai pris aujourd'hui un arrêté ajournant *sine die* l'Assemblée.

En vous transmettant ce texte qui parviendra en même temps que le présent Message à la connaissance des membres de l'Assemblée, je tiens à exprimer l'espoir que les progrès déjà accomplis dans les voies de l'entente ne feront que s'affermir et que le succès viendra finalement récompenser nos efforts et justifier notre persévérante bonne volonté.

Agréez, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Pour apprécier exactement l'esprit qu'ont apporté dans leurs pourparlers avec le représentant du Mandat les chefs du nationalisme syrien il faut connaître le texte de l'article additionnel proposé par le Haut Commissaire pour formuler la réserve générale répondant aux obligations internationales de la France. Le voici :

Aucune disposition de la présente Constitution n'est et ne peut être en opposition avec les obligations contractées par la France en ce qui concerne la Syrie, particulièrement envers la Société des Nations.

Cette réserve s'applique spécialement aux articles qui touchent au maintien de l'ordre, de la sécurité et à la défense du pays, et à ceux qui intéressent les relations extérieures.

Pendant toute la durée des obligations internationales de la France en ce qui concerne la Syrie, les dispositions de la présente Constitution qui seraient de nature à les affecter ne seront applicables que dans les conditions déterminées par accord à intervenir entre les Gouvernements français et syrien.

En conséquence, les lois prévues par les articles de la présente Constitution dont l'application pourrait intéresser ces responsabilités ne seront discutées et promulguées conformément à la présente Constitution qu'en exécution de cet accord.

Les décisions d'ordre législatif et réglementaire prises par les représentants du Gouvernement français ne pourront être modifiées qu'après entente entre les deux Gouvernements.

Il était impossible au Mandataire de proposer une formule plus conciliante. Elle ne mentionne même pas expressément le Mandat. Ce

texte exprime la réserve minima que la Société des Nations est en droit de nous demander de faire introduire dans la Constitution d'un Etat dont nous devons assurer l'administration et le progrès dans des conditions déterminées d'accord avec elle. Ce que nous avons rappelé dans nos précédents numéros de la teneur du Mandat et de la manière dont il est compris à Genève permet de se représenter les réclamations motivées que nous aurions encourues si nous n'avions même pas maintenu ce minimum. Il serait inadmissible que le Mandataire présentât, comme une des parties du Statut organique qu'il est chargé « d'élaborer » par l'article 1^{er} du Mandat, une Constitution où l'on se serait refusé à introduire, et cela après une discussion donnant toute sa portée à ce refus, la mention des obligations qui sont l'objet même de ce Mandat. Comme nous l'avons déjà observé pour résumer la situation, nous sommes en présence d'une négation du droit public qu'a institué et conditionné l'indépendance de la Syrie. Cette manière d'insurrection juridique nous commande impérieusement une réaction.

Sans doute, les opposants ont fait une proposition aussi limitée que possible, pour permettre une entente. Nous n'en connaissons pas exactement les termes, mais on en devine la portée et les bornes étroites à la lecture du Message du Haut Commissaire. Il s'agissait d'obtenir l'adhésion du Mandataire à la Constitution et à l'accession des opposants au pouvoir en reconnaissant ses obligations sur certains points qui se présenteraient comme limitativement énumérés.

M. Ponsot a écarté cette proposition et dénoncé l'état d'esprit qui l'inspirait dans deux passages très modérés de forme, et cependant parfaitement clairs, du Message que nous avons reproduit ci-dessus. Il y a montré que la « simple prévision d'accords spéciaux » ne donne pas les garanties voulues aux « intérêts généraux » que doit assurer le Mandat et il a ajouté : « Ce n'est ni à l'abri d'un malentendu, ni dans la méconnaissance des réalités que peut être utilement aplani le différend ».

Nous ne sommes pas tenus aux ménagements verbaux qui conviennent à un Haut Commissaire et nous observerons donc sans ambages qu'une entente entre le Mandataire et l'opposition ne peut se fonder sur l'adoption d'une formule conçue de manière à pouvoir être présentée à Paris comme disant oui et à Damas comme disant non. Nous n'avons pas à compromettre l'autorité mandataire dans une sorte de « bazarlik », à solliciter, dans un marchandage de formules byzantines, comme une reconnaissance au rabais de nos obligations envers la Société des Nations et des pouvoirs qu'elles impliquent. Quelle collaboration vraie aurions-nous à attendre de gens qui nous auraient mesuré une espèce d'adhésion au compte-gouttes et consentiraient à reconnaître tout juste sur quelques points limités des obligations dont la Commission des Mandats vient de rappeler l'étendue, qui couvre tout

le développement des pays qui nous sont confiés ? Il ne peut s'agir de cela, mais seulement de l'avènement dans l'opposition d'un esprit nouveau qui la qualifierait pour accéder au pouvoir en la disposant à collaborer sincèrement avec le Mandataire.

Il est impossible de trouver la manifestation d'un tel esprit dans les pourparlers du Haut Commissaire avec les chefs de l'opposition qui ont paru surtout soucieux d'escamoter la question par le moyen d'une solution illusoire. On ne l'a pas trouvée non plus dans leur proposition de négocier un traité pour assurer la collaboration des Gouvernements français et syrien. Nous avons déjà assez dit ce que nous pensions d'un tel traité pour ne pas en reparler ici en principe. Nous considérons sa négociation comme chose désirable et nécessaire, pourvu que le caractère juridique d'un tel traité soit clairement défini et ne prête à aucun malentendu. Un accord entre la France et la Syrie ne saurait, en effet, remplacer, selon les termes inexacts parfois employés, les obligations de la France envers la Société des Nations : il doit servir à en faciliter l'accomplissement dans des conditions qui seraient précisées par une entente avec le Gouvernement syrien. Mais si désirable que soit cette entente, que l'on négociera certainement le jour où les circonstances s'y prêteront, il est inadmissible qu'on veuille nous en faire une porte de sortie après nous avoir acculés à admettre une Constitution syrienne qui affecterait de méconnaître le Mandat. Quelle garantie aurions-nous de faire plus facilement reconnaître ce que ce Mandat implique dans la négociation d'un traité avec des hommes auxquels notre acceptation d'une telle constitution aurait ouvert le pouvoir qu'en discutant avec eux le texte même de cette Constitution dont la promulgation leur est nécessaire pour y accéder ? Il est clair que notre situation serait plus mauvaise après que nous nous serions repliés ainsi sur une seconde ligne de résistance en abandonnant la première et en encourageant l'intransigeance de l'opposition par l'avantage que nous lui aurions donné par là le sentiment de remporter. La question a été posée de telle manière sur le terrain de la Constitution que nous ne pouvons, quelle que soit notre opinion en ce qui concerne l'utilité d'un traité franco-syrien, la laisser transporter sur un autre sans nous infliger, et en même temps à la Société des Nations, une *deminutio capitis* qui ne nous amènerait pas vers une solution que Paris et Genève puissent accepter.

Il faut que les hommes, quels qu'ils soient, qui aspirent à mener les affaires de la Syrie comprennent qu'ils n'ont rien à attendre de manœuvres politiques parce que nous n'avons rien à faire d'eux s'ils ne se placent pas sincèrement sur le terrain du droit créé par les traités et du fait qu'il autorise. S'ils considèrent le Mandat comme un mal, ce qui résulte d'une vue bien superficielle de la situation de leur pays, ils n'ont qu'à appliquer le remède que porte en soi ce

régime provisoire et destiné à prendre fin lorsqu'il aura rempli son objet. Celui-ci est l'émancipation des pays sous Mandat dès que l'état de leur gouvernement et de leur administration sera jugé tel qu'ils puissent se conduire seuls. La voie la plus sûre et la plus courte pour l'atteindre est une collaboration résolue avec le Mandataire. C'est en suivant cette politique réaliste et non en opposant au Mandat une intransigeance théoricienne et grandiloquente que les nationalistes hâteront le moment où leur pays aura le plein exercice de l'indépendance qui lui a été reconnue en principe par l'article 22 du Pacte de la Société des Nations. Cette vérité n'a pas été rappelée aux Syriens seulement par des Français : elle fut signalée à leur attention dans des termes très clairs par la Commission des Mandats elle-même au commencement de 1926, c'est-à-dire à un moment où la Commission était le plus portée, et pour des raisons plausibles, à critiquer la gestion du Mandataire.

Les choses seraient assurément beaucoup plus avancées dans le sens que souhaitent les nationalistes syriens s'ils l'avaient discernée dès le début et si, sous le gouvernement de l'Emir Faysal, il y avait régné à Damas un esprit de collaboration avec la France. Sans doute une tierce influence, dont l'action n'appartient plus maintenant qu'à l'histoire, a-t-elle beaucoup contribué à faire échouer tous les efforts que fit le gouvernement français pour réaliser une véritable entente. Mais la leçon que portaient les suites de l'erreur commise alors semble ne jamais avoir été comprise. A aucun moment on n'a vu les opposants syriens s'inspirer de l'esprit réaliste qui aurait abrégé l'étape du Mandat en l'utilisant. C'est d'ailleurs sans doute moins le réalisme qui leur a manqué en cette affaire que le courage civique. On craignait, si on se ralliait, d'être dénoncé par ceux qui seraient restés des « purs » s'obstinant dans l'opposition, et dont l'envie des gens mis au pouvoir aurait d'ailleurs contribué à entretenir la vertueuse indignation. En fait les Syriens qui ont collaboré avec le Mandataire, fussent-ils d'incontestables patriotes, ont été invariablement dénoncés par un certain groupe d'opposants. Ce n'est pas par cette attitude hostile et purement négative que l'on pouvait hâter l'avènement de l'état de choses devant permettre la fin du Mandat, ni éviter au Mandataire les erreurs qu'on lui a, quelquefois avec raison, reprochées. Ce n'est pas ce refus de collaborer, c'est-à-dire de se montrer capable d'agir, qui aurait conjuré, s'il existait, l'impérialisme dont on a soupçonné la France, avec une méconnaissance complète non seulement de ses devoirs, mais encore de la nature évidente des intérêts qu'elle a à sauvegarder dans le Levant.

Le Haut Commissaire le plus conciliant vient de se heurter au même esprit irréaliste, de se trouver devant le vide que laisse le manque de courage civique qui explique en partie l'attitude de l'opposition. Il a cependant tenu, par la nature même de la mesure qu'il a prise et par la

manière dont il l'a commentée à la fin de son message, à laisser la porte ouverte à une entente. Mais nous espérons bien que l'autorité mandataire ne va pas attendre dans l'inaction que la réflexion amène les opposants à franchir cette porte. La France a, en Syrie, des responsabilités étendues, des devoirs que le Mandat (nous l'avons montré dans le dernier numéro de *l'Asie Française*) l'oblige à remplir directement si elle ne peut le faire autrement. La Commission des Mandats nous a nettement rappelé ces devoirs, notamment par l'organe de son Président qui a signalé l'étendue des responsabilités du Mandataire dans le domaine administratif et social. L'état du pays lui-même nous rappelle ces responsabilités et la masse de la population est beaucoup plus désireuse de mesures capables d'améliorer son sort que soucieuse des formes juridique et constitutionnelle sous lesquelles elles lui auront été apportées. C'est-à-dire que nous devons, sans nouveaux ajournements devant ce problème politique, qui n'est certes pas le plus important pour la vie du pays et qu'il ne dépend pas de nous seuls de résoudre, faire entrer les pouvoirs syriens, tels qu'ils peuvent exister actuellement, dans la voie des réalisations. Nous pouvons accepter la collaboration de ceux qui ont été jusqu'ici des opposants s'ils sont capables de s'inspirer d'un esprit nouveau et positif, mais nous n'avons pas à perdre les mois qui vont venir dans le « patient effort » qui reste nécessaire, comme le dit M. Ponsot, pour arriver à une entente. Cette patience sera d'autant plus facile en l'espèce au Mandataire, comme à la population syrienne qui se soucie peu de politique, que le pays sera mieux administré et développé pendant que l'on aura encore à attendre une collaboration qui n'est pas, après tout, la condition nécessaire des réalisations économiques et administratives capables de répondre aux vrais besoins de la Syrie.

L'OPINION FRANÇAISE

ET

LE TRAITÉ DU LATRAN

Nous ne commentons pas ici longuement le Traité qui vient d'être signé entre le Saint-Siège et le Gouvernement italien. La plupart de ses clauses sont étrangères au domaine d'un organe comme le nôtre : il ne nous appartient pas de rechercher quel sera le statut réel de la Papauté par rapport à l'Italie sous le nouveau régime et si le chef de l'Eglise y aura gagné en indépendance et en autorité. Mais il est bon de signaler les réactions de l'opinion française en présence d'un acte très important qui a nécessairement un caractère et qui comporte des effets politi-

ques dont il nous est impossible de nous désintéresser.

Il faut convenir que ces réactions sont singulièrement décevantes : à gauche comme à droite on se montre en général incapable de considérer sur le plan national le Traité du Latran. Beaucoup de journaux de gauche ne voient dans sa conclusion qu'une raison ou tout au moins un argument pour rejeter les articles additionnels proposés par le Gouvernement dans le but de rendre quelques possibilités au recrutement des missionnaires français. Il faut être dominé par de véritables manies politiques et par un inguérissable esprit de parti pour conclure d'un acte qui doit avoir pour effet indirect de favoriser l'influence des missionnaires italiens que nous devons continuer à tarir par des mesures légales le recrutement des nôtres. C'est proprement une réponse de gribouille. C'est même malheureusement quelque chose de pis. Les hommes qui prennent cette attitude ne se soucient en effet en aucune manière soit de la réalité, soit de l'intérêt même du pays. La réalité, c'est que les missionnaires français ont été un des instruments les plus puissants et, nous ajouterons, les moins coûteux pour le pays, de l'expansion de notre influence et de notre culture. Au Levant notamment, si le français est parlé comme la seconde langue de tous les hommes ayant quelque éducation, s'il a même conquis la place de langue du foyer dans un certain nombre de familles des confessions chrétiennes, c'est presque exclusivement grâce à l'effort des écoles tenues par nos Congréganistes. Dire, comme d'aucuns le font, que cet effort peut être remplacé par celui d'écoles laïques est une pure fantasmagorie. Ces dernières, à moins que l'on ne consente des sacrifices financiers intolérables pour le pays, ne sauraient prendre la place d'établissements d'éducation dont le personnel travaille sans doute pour ses convictions religieuses et pour son pays, en étant payé principalement en traites sur l'éternité. Même si la France était disposée à entretenir une armée d'instituteurs et de professeurs laïcs au dehors, elle ferait instantanément passer entre les mains des missions étrangères la très grande partie de sa clientèle qui a plus confiance dans l'éducation donnée par des congréganistes que par des laïcs. Il n'appartient pas à des législateurs français de modifier cet état d'esprit : ils n'ont qu'à en tenir compte.

Il est des hommes qui reconnaissent cette vérité, même si elle leur est désagréable ; mais il s'en trouve un bon nombre aussi qui aiment mieux affecter de l'ignorer que de renoncer à manifester, en grande partie sous l'effet de la crainte de ne pas être assez « purs », une hostilité systématique à toute mesure destinée à permettre le recrutement des Congrégations françaises missionnaires. C'est ici qu'intervient la méconnaissance voulue de l'intérêt public. On ne veut pas, on n'ose surtout pas faire passer cet intérêt au-dessus des doctrines ou simplement des attitudes de parti et on aggrave ainsi les cau-

ses de perte d'influence qui agissent contre nous dans le monde moderne.

Il ne s'agit pas ici de savoir si le Traité du Latran est une alliance entre le Pape et le fascisme comme d'aucuns l'ont dit, à notre sens assez sottement : on ne voit pas en effet le Saint-Siège contractant une alliance avec le fascisme en tant que tel et il n'est pas besoin d'invoquer cet argument singulier pour expliquer un acte qui a pour but, aux yeux du Saint-Siège, de permettre un concordat particulièrement satisfaisant avec le Gouvernement italien. Et même si le Saint-Siège concluait systématiquement une alliance avec le Fascisme et avec l'Italie on ne voit pas en quoi on pourrait le gêner ou le contrister par des mesures qui auraient précisément pour effet de faciliter la concurrence aggravée que les écoles des missionnaires italiens vont faire à celles des missionnaires français.

Nous devons malheureusement constater qu'un certain nombre des réactions de droite en présence de l'acte du Latran ont été pour encourager l'aveuglement des manies et des phobies de gauche. On a vu un certain nombre de Français non seulement se réjouir du Traité du Latran comme d'un succès pour la religion catholique — ce que d'autres contestent d'ailleurs — et le faire sans la moindre considération pour les effets que les côtés politiques de cet acte peuvent avoir sur l'intérêt de notre pays, mais encore se montrer heureux de pouvoir opposer aux erreurs de la politique anti-cléricale française, le succès du Gouvernement fasciste. C'est un détachement qu'on ne saurait trouver admirable que dans le sens étymologique du mot. Quelle que soit l'opinion que l'on ait du fascisme en soi, il serait bon, en l'espèce, de ne pas oublier que c'est au-delà des Alpes et non de ce côté-ci, que son régime existe et que ses succès ne sont pas précisément ceux de notre pays. L'esprit partisan de droite a ainsi, dans une assez large mesure, répondu à l'esprit partisan de gauche et il est fâcheux que de part et d'autre on ne se soit pas montré plus conscient du caractère national de la question que cet événement considérable pose pour notre pays.

On pourrait espérer, du moins, que la lumière se fera dans certains esprits partisans, si quelque chose pouvait les éclairer, à la lecture des commentaires que consacrent les journaux italiens au Traité du Latran. Nous en publions quelques-uns ci-après. Ils montrent que si les journaux français ont vu cet acte à travers les verres de couleurs de leurs partis, la presse d'outre-mont l'exploite comme un succès pour la politique nationale et traite le catholicisme comme devenant chose particulièrement italienne et devant être l'instrument de l'expansion de l'Italie.

*
**

Comme l'indique l'article qu'on vient de lire, nous n'avons à nous occuper à cette place que des conséquences éventuelles de l'accord italo-pontifical pour les missions catholiques françai-

ses et pour l'influence de notre pays, soit dans le Levant, soit dans les autres parties du Continent asiatique. Or, à cet égard, il est impossible de se dissimuler qu'en fait, les accords signés au Latran, le 11 février dernier, et sanctionnant la réconciliation de l'Italie et du Saint-Siège, constituent plus qu'une menace.

Sans doute, en réponse à certains bruits suivant lesquels les missions catholiques françaises constitueraient le prix du rétablissement de l'entente entre le Quirinal et le Vatican, l'*Osservatore romano* a-t-il publié une note ainsi conçue :

Nous sommes autorisés à déclarer que cette insinuation est absolument fautive et nous pouvons assurer de la façon la plus explicite et la plus formelle que jamais, au cours des négociations qui ont abouti à l'accord de Latran, il n'a été, ni directement, ni indirectement, question des missions françaises.

Il n'en est pas moins vrai que certains journaux italiens, par la façon dont ils s'expriment à ce sujet, donnent nettement à penser que le rôle joué par les missions catholiques françaises se trouverait diminué, pour ne pas dire annulé, au bénéfice des missions italiennes qui, peut-être, ne le tiendraient pas avec la même discrétion, à laquelle, récemment encore, en s'appuyant sur l'autorité de M. Georges Goyau, notre revue se plaisait à rendre hommage.

En faut-il citer quelques preuves ? Les voici :

Au lendemain de la publication, dans l'*Osservatore Romano* de la note d'allure officielle qu'on vient de lire, le *Giornale d'Italia*, dans un article de fond, donnait nettement à entendre que la situation occupée par la France dans le Levant au point de vue catholique ne durerait plus bien longtemps.

Partant du fait que notre pays détient en ce domaine de précieux privilèges, le journal romain déclare que désormais, « dominée comme elle l'est par des courants hostiles à l'Eglise », la France ne pourra plus conserver une telle primauté. Elle ajoute :

Les privilèges reconnus à la France dans le Levant étaient en réalité des positions d'exclusivité et de prééminence concédées par le Saint-Siège au catholicisme français sur terre étrangère vis-à-vis de tous les autres catholiques du monde. Or ce n'est plus un principe que l'Eglise, toujours plus éloignée des combinaisons et du pouvoir temporel, et pour cela toujours plus élevée dans les régions universelles de l'esprit, puisse aujourd'hui accepter. Le Saint-Siège est libre et souverain à l'égard de la discipline et du commandement du catholicisme dans le monde. Et cette liberté souveraine ne souffre pas de limite.

Un peu plus tard, le *Tevere* revient sur le sujet (le 20 février) et commence par écrire :

Les nationalistes (français) disent : la papauté s'allie avec le fascisme italien, mais elle excommunique le nationalisme français. La papauté est donc injuste, si même elle ne peut être accusée de nationalisme italien. La faute en est à la République athée qui a fait perdre à la France des positions catholiques très avantageuses. Ces amères

constatations ne nous regardent pas. Tout ce qu'on peut conseiller aux nationalistes français, c'est d'essayer de renverser la République et en même temps la situation de la France catholique.

Un peu plus loin, le *Tevere* poursuit :

La France officieuse ne fait que persévérer dans sa politique de tenace aversion contre tout ce qui est italien. L'affirmation renouvelée d'une primauté catholique italienne offense la République athée, non pas en tant qu'athée et anticléricale, mais en tant qu'elle est et veut être impérialiste et veut se servir de l'Eglise catholique comme d'un instrument d'impérialisme. La manœuvre des articles 70 et 71 n'a pas encore disparu de l'ordre du jour.

Le régime athée et anticlérical se déclare prêt à accorder ses bienfaits et ses égards à l'Eglise catholique, mais uniquement dans le domaine des missions religieuses, définies par M. Poincaré lui-même à la Chambre comme de précieux instruments de l'expansion française. S'il était vrai que l'Italie se promet de l'accord une amélioration de sa position de puissance catholique dans le monde, on pourrait dire à la France qu'il est suprêmement injuste de déclarer illicite pour les autres ce que l'on juge licite pour soi.

Mais l'Italie ne médite aucun asservissement de « sa » religion à ses fins politiques. L'Italie a retrouvé sa situation de nation catholique et laissera l'histoire suivre son cours. L'affirmation de notre journal, qui a tant inquiété le *Temps*, à savoir que l'Italie est aujourd'hui l'unique grande puissance catholique, n'est pas une affirmation tendancieuse : c'est la simple constatation d'un fait indiscutable. Que la République laïque et maçonnique se transforme en République apostolique et nous constaterons de bon gré que les grandes puissances catholiques sont au nombre de deux. Pour l'instant nous ne pouvons le faire. Mais que le *Temps* s'abstienne donc de tenter de provoquer des alarmes et des soupçons. S'il continue, il nous donnera le droit d'appeler de son vrai nom cette antipathique manœuvre. Son vrai nom en italien est « ricatto », en français « chantage ». Est-ce clair ?

Si l'on rapproche cet article d'une phrase de M. Virginio Gayda dans le *Giornale d'Italia* du 9 novembre dernier — « On devrait, à Paris, remercier l'Italie de sa modération quand elle se borne à réclamer ses droits d'héritière de la Turquie sur la Tripolitaine », — on peut à bon droit se montrer soucieux de la situation future de nos missions catholiques dans le Levant.

Aussi bien, les étrangers ne s'y trompent pas :

La réconciliation avec le Vatican a, pour le fascisme italien, écrit la *Pravda* (de Moscou) le 14 février, une importance considérable dans le domaine de la politique extérieure. Désormais toute l'influence du catholicisme et le réseau de ses missions, qui enveloppe le Proche Orient et l'Extrême Orient, seront au service de l'impérialisme italien. La bourgeoisie française a raison de faire grise mine devant l'accord intervenu entre le pape et le fascisme et en saluant poliment le nouveau « chef d'Etat temporel », de lui signifier sans ambiguïté, qu'il n'a pas à se lancer dans la haute politique et à se faire représenter à la Société des Nations.

De son côté, le Pasteur Windolf a dit dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung* :

Depuis quelque temps, Mussolini s'efforce par tous les moyens de prendre de plus en plus solidement pied dans

le Proche Orient, en Turquie, en Syrie, en Mésopotamie et en Abyssinie. Dans cet effort, son antagoniste était l'Angleterre et surtout la France. Mais la France était solidement établie depuis des siècles, grâce au protectorat qu'elle s'était assuré sur les chrétiens de ces régions. Cette position dominante de la France remonte par ses débuts, jusqu'au xvi^e siècle. C'est à cette époque que la France pour la première fois signa un traité avec la Sublime Porte. Il y a environ deux cents ans, la curie romaine, de son côté, accorda à la France le protectorat sur les catholiques d'Orient. Pour tout ce qui concernait leur protection et leur représentation, les fidèles d'Orient devaient s'adresser exclusivement aux représentants de la France. Il s'agissait la plupart du temps de communautés religieuses, d'établissements de religieux, etc...

La France a su tirer de cette situation des avantages variés. S'appuyant sur sa situation privilégiée, elle fonda dans ces régions beaucoup d'établissements d'ordres religieux et exigea de leurs membres une activité culturelle dans le sens français, et de la propagande nationale française.

Sans doute, au cours du temps, ce monopole de la France a été entamé au profit d'autres Etats et officiellement la conférence de Lausanne (1922) a supprimé la situation prépondérante de la France.

Mais ce qui a été établi au cours des siècles dans l'esprit des catholiques de ces régions ne peut être éliminé du jour au lendemain par la décision d'une conférence. Et la France a tout fait pour conserver et perpétuer son prestige. Mais l'Italie, dans ses efforts pour prendre pied en Orient, se heurte précisément à la résistance des catholiques de cette région, à cause de son opposition avec le Vatican.

Il semble peu douteux que des considérations de cet ordre ont contribué à déterminer l'attitude de Mussolini dans la question romaine et ses efforts pour régler le conflit avec la papauté. Il a dû évidemment avoir aussi le désir de renforcer, par la réconciliation avec le Vatican, son système politique, le fascisme. Cependant, plus d'une fois — et ces tout derniers temps encore — quand, dans les salles de la curie, on travaillait de toute son énergie et en utilisant toutes les heures disponibles, à l'étude de la question romaine, le Vatican n'a pas caché ses objections contre certains détails, même touchant des principes, dans la conception fasciste de l'Etat.

Depuis des années, le pape Pie XI favorise le mouvement qui tend à pourvoir les pays de missions d'un clergé indigène. Et maintes fois l'*Osservatore Romano* a fait ressortir que la situation de la France, pays protecteur, ne correspondait plus à la situation de notre époque. Tout cela permet de conclure que Mussolini ne pourra guère s'appuyer, dans ses efforts d'expansion en Orient, sur une particulière bienveillance de la curie romaine.

Mais, cependant, il paraît certain que, désormais, dans le Proche Orient, la France trouvera désormais en l'Italie une concurrente qu'il ne faudra point dédaigner.

Aussi bien que les articles des journaux italiens cités plus haut, ces extraits de journaux russes et allemands prouvent que l'*Asie française* a raison de se préoccuper de certaines conséquences éventuelles de la conclusion des accords italo-pontificaux. Bien des détails en pourraient donner matière à discussion ; mais ce n'est pas des détails qu'il s'agit ici, c'est du fond même, et à cet égard, en Italie et ailleurs, l'impression est identique, en dépit des assurances de l'*Osservatore Romano*.

La révolte afghane ⁽¹⁾

La situation en Afghanistan reste toujours aussi compliquée et il est difficile de savoir ce qui se passe tant à Caboul qu'à Candahar ou à Djellalabad. Les dernières informations reçues annoncent que l'ex-roi Aman Oullah poursuit sa propagande contre Batcha-i-Sakao. Par tous les moyens possibles : télégraphie sans fil, émissaires spéciaux, appels lancés par avions, il sollicite l'aide des tribus contre « cet usurpateur, fils d'un porteur d'eau », et rappelle qu'il a « annulé toutes les réformes qui provoquèrent les troubles à l'intérieur du pays ». Il s'efforce de constituer une armée et, comme il est maître de la route de Caboul à Téhéran, il fait venir de Perse des armes et des munitions. En attendant la fonte des neiges qui permettra une reprise des hostilités, il déploie toutes les ressources de la diplomatie orientale pour se concilier l'amitié des tribus dissidentes. On signale que, grâce à l'appui de la Reine mère, ses émissaires ont réussi à rallier la tribu des Ghilaï, et comme Aman Oullah, en plus de la tribu des Douranis, est arrivé à neutraliser les Chinouaris, sa situation paraît assez forte. Mais la puissante tribu des Whilaï qui peut mettre sur pied 200.000 hommes armés, tient en main la clef de la situation. Dans le passé, les Whilaï n'ont pas toujours été favorables à Aman Oullah et n'ont consenti à lui obéir que lorsque l'Afghanistan était menacé par une puissance étrangère.

A Caboul, la situation demeure très confuse, mais il semble bien que le désordre et la famine croissent de jour en jour. Batcha-i-Sakao a les plus grandes difficultés pour se maintenir au pouvoir; il ne peut réussir à constituer un gouvernement et la plupart des fonctionnaires se refuse à reconnaître son autorité. Ses troupes, ramassés de bandits et de pillards, échappent à toute discipline, se débandent, et les meurtres, et les incendies se multiplient dans la ville; le Palais du Roi a été détruit. Le bruit court même avec persistance que l'émir aurait été assassiné. Il est cependant impossible d'en obtenir confirmation. On sait toutefois que Zied Kamed de Shahib Zada, chef religieux afghan, très écouté et respecté de tous, a déclaré que Batcha-i-Sakao était « Kéfir », c'est-à-dire hors la loi, ce qui permet au peuple de se révolter contre lui. Zeid Kamed l'accuse d'avoir fait périr inutilement des gens innocents, de s'être livré au pillage et d'avoir commis des crimes nombreux contre les lois sacrées de l'Islam. Sa proclamation se termine ainsi : « Quiconque s'efforcera de tuer Batcha-i-Sakao sera considéré ghazi (saint) et quiconque aura le malheur d'être tué dans cette tentative deviendra schahid (martyr musul-

man) ». Cet arrêt de mort suffit à expliquer la démarche du nouvel émir, qui serait venu rendre visite au ministre d'Angleterre et lui aurait demandé de mettre à sa disposition un avion, au cas où il serait contraint de quitter Caboul. Remarquons en passant que l'aviation aura joué un rôle important dans la fuite des prétendants au trône d'Afghanistan. Les révolutions antérieures, si nombreuses dans l'histoire de ce pays, amenaient toujours l'emprisonnement ou la mort des compétiteurs. Aujourd'hui, ils abdiquent, disparaissent un temps et, d'un point quelconque, surgissent à nouveau pour maintenir leurs prétentions et la situation va s'embrouillant chaque jour davantage.

Quant à Ali Ashmed Khan, ancien gouverneur de Caboul, bien connu pour son énergie rude et impitoyable, il a constitué, à Djellalabad, un gouvernement dont il s'est attribué la présidence. Il a adressé au peuple afghan une proclamation dans laquelle il se pose en champion de la nation et de la religion; il affirme que les impôts ne seront pas augmentés et qu'il ne poursuivra les réformes envisagées par Aman Oullah que dans la mesure où elles seront compatibles avec la loi coranique. Au point de vue extérieur, il déclare entendre pratiquer une politique de prudente réserve avec l'Angleterre et la Russie.

Avant de terminer ce simple essai de mise au point, signalons que le prince Hédayet Oullah, fils aîné du Roi, est arrivé à Berlin, venant de Paris, où il poursuivait ses études. Il doit, dans quelques jours, partir pour Moscou et rejoindre Candahar par la voie des airs. Il a fait à un reporter de la *Berliner Illustrierte* les déclarations suivantes, intéressantes à signaler au point de vue documentaire :

Je suis fermement convaincu du triomphe final de mon père. Du reste, il a déjà reconquis une grande partie de son royaume. C'est dans Caboul que s'organise la résistance, mais la population reste fidèle à Aman Oullah.

Lorsque le vaste programme de réformes entrevu par mon père, lors de son voyage en Europe, fut sur le point d'être réalisé, mon père n'ignorait pas les grandes difficultés auxquelles il se heurterait. La courte expérience que les Afghans viennent de faire, d'autres souverains l'avaient envisagée, mais seul, mon père est à même de la tenter à nouveau, ce qui n'est plus qu'une question de temps.

Quant à mon voyage en Afghanistan, il ne résulte pas d'un ordre de mon père. C'est spontanément que j'ai pris la décision d'interrompre mes études pour me rendre dans mon pays. J'accepterai le poste qu'il plaira à mon père de me désigner, soit dans l'armée, soit dans l'administration civile. Quand le calme sera rétabli, je reviendrai en Europe pour terminer mes études.

*
**

Dans le dernier numéro de l'*Asie française*, nous avons indiqué quelles étaient, d'après un Afghan, les causes de l'abdication d'Aman Oullah. Certes, les prévarications des fonctionnaires ont mécontenté le peuple, les réformes du roi indisposé les mullahs, la conscription inquiété les tribus. Mais il semble bien que ce mouve-

(1) Voir, sur le même sujet, l'*Asie française* de janvier 1929, p. 15-20.

ment insurrectionnel n'eût point pris une telle ampleur s'il n'avait eu des bases plus sérieuses. On peut affirmer, pour autant qu'une certitude soit possible dans une étude sur la politique d'un pays en pleine révolution, que l'attitude du Roi et les intrigues de certaines puissances étrangères ont eu une influence considérable sur la marche des événements.

Il est nécessaire de s'arrêter un instant sur la personnalité d'Aman Oullah et d'établir le changement de méthode qui caractérise son gouvernement depuis son retour d'Europe. Jusqu'en 1927, le jeune roi commande certes, mais il a le soin d'expliquer les mesures dont il décrète l'application, il consulte son entourage, s'entoure de conseils, provoque les suggestions, étudie, compare, et, quand il se décide, applique avec prudence les décisions prises.

A son retour à Caboul, il apparaît un autre homme... Dans son voyage à travers le monde occidental, il a surtout été frappé par l'autorité et le prestige de Mussolini, par l'énergie des Soviétiques, et aussi et surtout par le tempérament de Moustapha Kémal Pacha.

L'Europe, qui, jusqu'à ce jour, avait eu la réputation d'exporter des idées démocratiques, agit sur ce prince asiatique dans le sens de l'autocratie. Ce paradoxe vaut la peine d'être signalé. et Aman Oullah rentre à Caboul avec la volonté bien arrêtée d'imposer ses idées. La presse afghane, officielle ou officieuse, chante ses louanges, et les extraits suivants donneront une idée du ton général des articles :

Khosroës! Roi!

Le destin de la nation afghane est attaché à la selle de ton coursier qui mesure le vent :

Tu es celui qui nous conduit au but, qui porte avec grandeur le nom afghan dans le monde. C'est toi qui, dans l'histoire et aux yeux des générations futures, aura donné un corps à la puissance de notre patrie.

Majesté, notre esprit et notre âme!

Nous n'oublions pas la voix semblable au tonnerre qui, s'élevant hier en proclamant la liberté de la patrie, a rempli les poitrines d'un sang brûlant. Tu as été le cri d'Allah, qui a rendu lumineux notre ciel sombre et triste, ayant fait disparaître par son verbe, ses nuages noirs et menaçants.

Et le journal *Aman-i-Afghan* annonçait que l'Afghanistan avait le bonheur de posséder comme roi un autre Moustapha Kémal. Cette affirmation s'accordait de façon admirable avec le désir d'Aman Oullah, qui a cru pouvoir faire ce qu'avait accompli le Ghazi. Il commettait ainsi une double erreur. Il oubliait que l'Afghanistan n'est pas la Turquie et qu'il n'exerçait pas sur ses tribus et sur ses mullahs une autorité analogue à celle du Ghazi sur les paysans d'Anatolie. Enfin, comme l'indiquait l'*Evening Standard*, « le Roi n'a pas un brillant passé militaire, alors que les Turcs regardent, à juste raison, Moustapha Kémal comme le sauveur du pays. On pourra regretter son échec à Angora, mais on n'en sera pas surpris. »

Ces erreurs étaient d'autant plus graves que

les Afghans ne peuvent être comparés aux Turcs. Si les deux races sont aussi courageuses l'une que l'autre, la première n'a certes pas les qualités de discipline et de sérieux qui caractérisent la seconde. Les Afghans sont farouchement indépendants. Vivant en tribus isolées et fermées, ils ne reconnaissent d'autre autorité que celle de leurs chefs civils et religieux ; leur histoire est toute de rébellion et de luttes intestines.

Aman Oullah, au lieu de tenir compte de ce fait important, a voulu agir en maître absolu. Son plan de réformes et ses déclarations à la grande Djirga de Caboul, le 5 octobre dernier, indiquent bien cet état d'esprit. Il ne s'agit plus de donner des conseils, d'amener par une évolution lente son peuple à se moderniser, ce sont des ordres d'un monarque absolu qui impose sa volonté.

S'adressant aux marchands, le Roi leur a enjoint d'avoir à s'approvisionner en marchandises directement à l'étranger sans passer par des intermédiaires. Dans le cas où cette mesure resterait sans effet, il a déclaré que le Gouvernement était décidé à introduire en Afghanistan le monopole du commerce extérieur.

Passant dans le domaine de la production industrielle et plus particulièrement à l'exploitation des richesses minières, le Roi a annoncé l'arrivée prochaine des représentants de la maison allemande Krupp, à laquelle une concession pour l'exploitation du minerai a été accordée.

Il a également annoncé l'ouverture d'une banque d'Etat, la réduction des droits de douane sur les produits du naphte et sur les fournitures de sports, l'introduction du latin dans les noms des produits pharmaceutiques, l'agrandissement des hôpitaux pour femmes, la réorganisation de la police secrète, l'entrée de l'Afghanistan dans l'Association du Croissant rouge. D'autre part, il a défendu aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Guerre de contracter mariage avec des femmes étrangères, et, malgré le désir du peuple, il a décrété que le jeudi serait jour férié, ainsi que les premier et deuxième jours du Ramazan, les quatre premiers jours du Kourban et le jour de la fête de l'indépendance.

Enfin, parlant de la création d'un parti qui portera le nom de « Parti de l'Indépendance et de la Rénovation de l'Afghanistan », le Roi a demandé aux assistants de s'inscrire, et, après avoir souligné l'importance des résultats obtenus pendant cette première décade de son règne, le Roi a déclaré : « J'ai commencé mon règne et je le continue en révolutionnaire ; ce même état d'esprit m'anime en entrant dans la deuxième décade ».

Un tel langage isolait le Roi, et, quelques jours après la dissolution de la Djirga, on signalait des mouvements de révolte dans le Sud et à l'Est. Les lecteurs de l'*Asie française* connaissent le processus des événements qui, depuis décembre, ont bouleversé l'Afghanistan. Nous n'y reviendrons pas.

Mais, comme l'écrit dans son article de fond le *Djunhouriet* du 30 décembre dernier, « les succès et les revers de l'aventureux souverain ne présentent au fond qu'un intérêt secondaire. Ce qui importe avant tout dans cette affaire, c'est le jeu de l'Angleterre et de la Russie qui, une fois de plus, se retrouvent face à face. Et, là-dessus, nous ne savons rien. » Deux mois se sont écoulés depuis que cet article a été écrit, et les nouvelles, mêmes soigneusement filtrées par les agences, se font plus nombreuses et permettent de se rendre compte de l'attitude des diplomates russe et anglaise en Afghanistan.

**

Nul n'ignore à l'heure actuelle l'importance géographique et politique de l'Afghanistan et les lecteurs de l'*Asie française* sont trop au courant des intrigues anglaises et russes qui, au XIX^e siècle, provoquèrent les campagnes sanglantes de 1839 et 1878, pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

L'empire des Indes ne fut vraiment tranquille pour la sécurité de sa frontière du nord-ouest qu'après le traité du 22 avril 1880 et surtout après la convention du 30 août 1907 qui réglait d'une façon définitive les relations anglo-russes en Perse, au Thibet, en Afghanistan et dans le golfe Persique (1).

Avec Aman Oullah, l'Afghanistan s'étant libéré de toute tutelle étrangère, constituait, depuis 1920, un Etat indépendant. L'Angleterre, ayant renoncé à son protectorat, avait intérêt au maintien de l'intégrité du jeune royaume : elle devait souhaiter voir l'Afghanistan assez puissant pour résister éventuellement à une attaque russe. Les Soviets, eux, en raison de leur politique générale et de leur haine profonde contre l'Angleterre, avaient le plus grand intérêt à essayer de prendre pied en Afghanistan et à influencer sur la politique du jeune roi. Leurs efforts, en ce sens particulier, ne se comptent plus, mais ils se sont toujours heurtés à la forte personnalité du roi qui n'admettait aucune ingérence étrangère. On sait que la conjuration actuelle est partie des tribus de la frontière orientale. On a émis des suppositions se demandant si cette révolte avait une signification politique extérieure. La presse anglaise est allée jusqu'à accuser formellement les Russes d'être mêlés à cette affaire. Elle a déclaré qu'ils avaient bombardé des villages et qu'ils aidaient les rebelles en leur fournissant des armes, des munitions et de l'or. Les Soviets n'accusent pas moins nettement les Anglais d'avoir armé les tribus de la frontière indo-afghane et rejettent sur les intrigues du colonel Lawrence la responsabilité des derniers événements. Il semble qu'il ne faille rien exagérer et qu'en fait, tout au moins au début, nous nous soyons trouvés en face d'une lutte intérieure entre l'Afghanisme orthodoxe et le mouve-

ment réformiste jeune afghan, le premier ayant trouvé un appui très sérieux dans le mécontentement du peuple écrasé d'impôts, fatigué des exactions des fonctionnaires et inquiet de l'influence intellectuelle d'un occident athée. Il est incontestable qu'Aman Oullah paraît avoir sous-estimé ces résistances intérieures. Il a voulu réaliser ses réformes trop vite et sans de suffisantes assises.

Mais la situation s'est modifiée et les bolcheviks n'ont pu se résoudre à laisser passer une aussi belle occasion d'intervenir. Cette période d'anarchie, qui divise l'Afghanistan en clans hostiles, qui oppose le Nord au Sud, l'Est à l'Ouest, convient admirablement à leur politique et les prétendants au trône ne vont bientôt plus être que des jouets pour les diplomates étrangers, car il est impossible que l'Angleterre se désintéresse des intrigues soviétiques. On peut donc déduire (et les nouvelles que nous recevons ne font que confirmer nos prévisions) que, tout en sauvegardant tant qu'il sera possible les apparences, et en s'abstenant de toute intervention directe, les influences britanniques, russes et aussi turques vont commander la contre-révolution, en un mot toute la crise afghane.

Tandis qu'Aman-Oullah passe, à tort ou à raison, pour être inféodé à Angora et à Moscou, son frère Inayat Oullah, qui occupa le trône après lui pendant quelques jours, subissait, dit-on, l'influence britannique. Quant à Batcha-i-Sakao, on ne sait qui l'inspire, mais il semble bien que, dans la situation particulièrement difficile où il se trouve, il ne puisse attendre que de Moscou l'appui qui lui serait nécessaire pour se maintenir.

Ce qui est certain, c'est qu'à Moscou, où la volonté de faire échec en tout état de cause à l'influence britannique en Asie commande la politique extérieure des Soviets, on est très attentif à la situation en Afghanistan. Les *Izvestia*, qui ont déploré hautement l'arrêt brutal de l'œuvre réformatrice d'Aman Oullah, écrivaient il y a un mois environ :

Nous devons suivre avec une vigilance attentive ce qui se passe sur nos frontières lointaines, là-bas où le peuple afghan n'a pas encore fini de lutter, ce peuple dont le sort, en sa qualité de voisin des Républiques soviétiques d'Asie, est entièrement lié à la lutte de l'Union soviétique pour une existence libre et pacifique.

Le 5 janvier, d'autre part, les dirigeants soviétiques ont passé aux actes. Dès le début du soulèvement contre Aman Oullah, apparut sur les frontières de l'Afghanistan une « expédition scientifique » assez suspecte, envoyée de Moscou et composée d'officiers de l'Etat-Major général, d'aviateurs et de topographes militaires. En même temps, l'ordre fut donné d'établir trois nouvelles stations de T. S. F. sur le Pamir.

A Tackhend, entre le 14 et le 16 janvier, eut lieu une conférence militaire et politique sous la présidence de Bouline, représentant en chef

(1) Cf. l'*Asie française*, n° de juillet-août 1928, page 266.

de la Direction politique de l'armée, envoyé spécial de Moscou.

Outre Bouline, prirent également part à la conférence : le commandant des troupes de la circonscription militaire de l'Asie centrale, Dybenko, le chef de la Direction politique de la même circonscription, Ippo, ainsi que Zélenki et Choumianski, membres du bureau du parti communiste russe pour l'Asie centrale.

Au cours de cette conférence, il fut décidé d'organiser une intervention politique en Afghanistan en vue d'orienter la marche des événements dans un sens favorable à l'U. R. S. S. Pour arriver à ce résultat, le parti communiste devra rester prudemment dans l'expectative tant que les Prétendants, qui luttent pour le pouvoir, n'auront pas épuisé leurs forces et leurs ressources. Lorsque l'anarchie sera complète et que les tribus seront fatiguées de cet état de chose, les communistes devront agir énergiquement et proclamer dans le pays une république soviétique. Pour atteindre ce but, il a été décidé de lancer en Afghanistan plusieurs centaines d'agitateurs spéciaux préparés peu à peu dans les écoles de propagandistes de Tachkend et de Samarkande. Des mesures spéciales seront prises d'ailleurs pour ne pas irriter la population dès le début en heurtant les coutumes locales et les préjugés religieux des musulmans.

Prévoyant la possibilité d'une intervention militaire de l'armée anglo-indienne, ne serait-ce que sous le prétexte de protéger les légations et consulats en Afghanistan, la conférence a décidé qu'il était indispensable d'élaborer un plan permettant de secourir, de Tachkend, la nouvelle république soviétique. Bouline déclara à ce propos que « le parti et le pouvoir des Soviets ne répéteront plus les fautes commises en Chine et que la différence entre Canton et l'Afghanistan est que la première se trouve à 4.000 kilomètres de la Russie, tandis que le second est notre voisin immédiat. »

Les troupes de la circonscription militaire de l'Asie centrale sont composées actuellement de quatre divisions de tirailleurs, de trois brigades de cavalerie indépendantes et de formations indigènes peu importantes. Dybenko, après entente avec Schmerel, technicien de la guerre au Komintern, membre actif du comité spécial chargé d'organiser la révolution en Afghanistan, a déclaré qu'il considérait ces forces comme absolument insuffisantes pour une intervention armée. En attendant que l'on puisse, sous le prétexte de maintenir l'ordre, déplacer les troupes soviétiques du Turkestan russe vers la frontière afghane, la conférence a jugé indispensable de prendre les mesures suivantes :

1° Les stocks des dépôts militaires de la circonscription de l'Asie Centrale doivent être augmentés de façon à assurer pendant un mois les besoins de l'armée en temps de guerre.

2° Il devra être constitué à Orenbourg une base militaire, et il faudra y constituer une nouvelle formation aérienne comprenant une brigade d'aviation;

3° Des reconnaissances militaires secrètes devront être exécutées en Afghanistan, en particulier sur le théâtre d'opérations Kouch-Hérat-Candahar, que la conférence considère comme le plus important, car il permet de porter rapidement les opérations politiques et militaires aux confins de l'Inde.

Ces renseignements, d'un intérêt tout particulier, sont empruntés au *Posliednia Novosti*, journal de langue russe publié à Paris. Nous hésitions à les reproduire, mais des informations nouvelles sont venues, à maintes reprises, les confirmer. C'est ainsi que Boudienny, le chef de la cavalerie des Soviets, est arrivé à Tachkend, où il a présidé (23 janvier) une importante conférence des commandants des groupes de l'armée rouge stationnés dans le Turkestan, pour discuter de la question d'une intervention militaire en Afghanistan; de nombreux trains ont déjà été dirigés vers le Turkestan chargés de vivres et de munitions, etc., etc...

La presse soviétique prépare d'ailleurs le terrain, en vue d'une intervention probable, en déclarant que l'Afghanistan sera bientôt livré au meurtre et à la famine, et que la Russie doit se préparer à faire face à une situation nouvelle qui peut amener des troubles dans le Turkestan.

Parallèlement à ces renseignements destinés « à éclairer le monde des travailleurs de l'U. R. S. S. et à leur montrer les dangers qui peuvent en résulter », les journaux russes ont déclenché une violente offensive contre l'Angleterre.

Dès le 15 décembre dernier, la *Pravda* a publié un entrefilet où se trouvait commenté un télégramme de l'agence *Tass*, de Caboul, ainsi conçu :

Le ministre de la guerre anglais Worthington-Evans, qui a effectué un voyage d'inspection dans l'Inde, a visité Daria-khan, Dera Ismail Kan, Peshaver, Kogat. Tous ces points sont situés dans la province nord-ouest voisine de l'Afghanistan. Le ministre était accompagné du général major Charles et du major Rapner.

Non sans inquiétude, la *Pravda* rappelle que ce n'est pas la première fois que le monde militaire anglais « jette un coup d'œil » sur les parages où les possessions de la Grande-Bretagne touchent aux frontières de l'Afghanistan. Le même journal rappelle encore qu'au début de mars 1927, le commandant en chef de l'armée anglaise dans l'Inde avait, au cours des débats sur le budget de la guerre, en répondant aux critiques formulées contre les dépenses militaires, justifié son budget en déclarant :

Il existe un danger bolchevik dont nous devons nous souvenir constamment... Si nous réduisons notre armée dans l'Inde, je déclare, sans la moindre hésitation, que l'Inde souffrira tellement qu'elle ne pourra plus jamais se rétablir.

De cet ensemble de faits, la *Pravda* conclut que les impérialistes anglais s'efforcent par tous les moyens de masquer leurs préparatifs de guerre à la frontière afghane.

L'Aman-i-Afghan pense que l'Angleterre veut extirper le bolchevisme et qu'elle ne cherche qu'une occasion d'entreprendre des opérations militaires. « C'est particulièrement dans la région voisine de l'Afghanistan que les impérialistes anglais agissent. On y construit des chemins de fer et des routes stratégiques, on y établit une série de fortifications et on y renforce les formations et les bases aériennes ». Renchérisant encore sur ces faits, la *Pravda-Vostoka* de Tachkend affirme que l'Angleterre se prépare à envahir la région sud-ouest de l'Afghanistan.

Dès janvier, la presse soviétique devient de plus en plus affirmative, la *Pravda* annonce qu'une série de conflits auraient éclaté entre les autorités britanniques et les tribus indépendantes du Waziristan. Ces conflits auraient pour cause l'avance anglaise dans les territoires des tribus indépendantes et la construction de forts dans la zone frontière.

L'Aman-i-Afghan de Caboul ayant consacré un article important à ces événements, la *Pravda de Tachkent* déclare :

La politique agressive de l'Angleterre par rapport à la zone frontière indépendante provoque des conflits armés entre les tribus indépendantes et les troupes anglo-indiennes. Cette politique d'agression se manifeste par la construction de forts, de routes, d'aérodromes, de casernes et de vastes camps...

Les *Izvestia* du 11 février approuvent la presse afghane de signaler le danger qui menace son pays.

L'impérialisme britannique n'a jamais renoncé à s'emparer de l'Afghanistan pour en faire un état vassal de l'Angleterre. L'occupation de l'Afghanistan résulte de tout l'ensemble des intérêts de l'impérialisme britannique dans le Proche Orient et dans l'Asie centrale. En occupant les états du roi Aman Oullah, l'impérialisme anglais aurait accès non seulement en Perse orientale, mais sur le territoire de la république Turkmène et de celle des Uzbecks.

Après avoir multiplié à l'infini ses commentaires sur les préparatifs guerriers du gouvernement de l'Inde, la presse soviétique n'a pas été moins proluxe sur le rôle du colonel Lawrence à la frontière indo-afghane.

Elle pose nettement la question de savoir comment les tribus en révolte ont reçu des armes modernes. Ne les doivent-elles pas à la présence du « fameux spécialiste anglais pour les affaires orientales ? Ce personnage, ajoute-t-elle, est venu pour quelque raison en Afghanistan. Le voyage qu'il a entrepris l'amène précisément dans la région aujourd'hui occupée par les insurgés ». De là à trouver une liaison étroite entre la révolte des tribus afghanes et les agissements diaboliques du colonel Lawrence, il n'y a qu'un pas que les *Izvestia*, organe officiel des Soviets, n'hésitent pas à franchir. Ce même journal ne craint pas d'affirmer que le gouvernement anglo-indien a contribué d'une façon très efficace aux événements actuels :

Les postes douaniers de la frontière afghane ont reçu

l'ordre de laisser pénétrer de lourdes caisses en Afghanistan sans vérification préalable, ainsi qu'il fut déjà procédé pour la livraison des armes, à l'époque du soulèvement de Khost. Les nombreux aristocrates afghans mécontents, actuellement entretenus par le Gouvernement de l'Inde, ont été envoyés dans la région soulevée; un certain colonel Lawrence, qui agit naturellement à titre privé, a fait son apparition parmi les tribus Chinouaris; enfin le vice-roi ferme les yeux sur les agissements des agents politiques anglais dans la région de Khyber et au Waziristan.

Enfin, pour terminer l'exposé des accusations bolchevistes contre l'Angleterre, signalons que la *Zaria Vostoka* de Tiflis reproche à l'impérialisme britannique de viser l'U. R. S. S. à travers le soulèvement afghan.

La victoire de l'impérialisme anglais en Afghanistan ne prendra pas obligatoirement la forme du renversement de la nouvelle dynastie. La capitulation d'Aman Oullah peut parfaitement satisfaire les Anglais. Pour les travailleurs de l'U.R.S.S., la victoire de la réaction anglaise renforce le danger extérieur. Il est évident pour tous que les Anglais à Caboul..., cela signifie les Anglais immédiatement en contact avec notre frontière sud-est.

Il serait aisé de multiplier les citations de ce genre; rappelons plus simplement que toutes les accusations russes peuvent se grouper sous trois griefs principaux que voici : a) l'Angleterre n'a cessé, depuis 1927, de fortifier la frontière afghane; b) elle a armé les tribus de cette frontière; c) le colonel Lawrence est venu déclencher, à l'aide de l'or britannique, le mouvement de révolte.

*
**

Toutes ces questions ont été traitées à la Chambre des Communes. Sir Austen Chamberlain a affirmé qu'avant l'abdication d'Aman Oullah, le Gouvernement afghan n'avait fait aucune représentation au sujet du colonel Lawrence. Ce dernier faisait partie du corps aéronautique britannique, mais on avait décidé de le transférer à un autre poste en raison des interprétations délibérément erronées publiées dans certains journaux, interprétations auxquelles sa présence à la frontière nord-est de l'Inde avait donné lieu. Il nous est difficile d'ajouter quelque chose à ces explications. Nous pouvons simplement remarquer, connaissant le colonel Lawrence, pour l'avoir vu à l'œuvre dans le Proche Orient, qu'il est bien étrange que l'aviateur Shaw soit venu simplement s'entraîner aux vols d'altitude sur les contreforts du Pamir.

Le secrétaire des affaires étrangères du Gouvernement des Indes, parlant de la question afghane, devant l'Assemblée législative, a déclaré : « Pas un soldat, pas un canon n'ont changé de place à la frontière des Indes et la vie quotidienne des garnisons frontières n'a pas été troublée ». Le fait est exact, s'il s'agit des soldats anglais; mais, si nous en croyons notre correspondant afghan, les troupes indigènes à la solde du Gouvernement des Indes auraient mordu as-

sez légèrement sur les territoires des tribus *Afridis* et *Waziris* et plus sérieusement sur celles des *Mahsoudis* et des *Mohmands*, qui ont pris les uns et les autres une part active aux trois guerres anglo-afghanes de 1838-1842, 1878-1882 et 1919. En réalité, il s'agit bien plus de rectifications de frontières que de conquêtes au sens propre du mot et ces avances ont seulement été amorcées depuis le 1^{er} janvier 1929. Jusqu'au moment de la révolte, les autorités anglaises ont respecté scrupuleusement la frontière afghane.

Par contre, il est certain que les militaires anglais ont, depuis quelque temps, renforcé très sérieusement leurs positions stratégiques dans le secteur des tribus frontalières qui leur étaient soumises. A la suite de l'inspection du Ministre de la Guerre Worthington-Evans, inspection qui a duré quatre mois, tout un plan d'organisation défensive fut mis à exécution : des routes et des fortifications furent construites, des dépôts de munitions créés et l'armée anglo-indienne procéda à l'aménagement de deux terrains d'aviation, à l'est de la région occupée par les *Afridis* et les *Chinouaris*. Que cette activité, coïncidant avec une réorganisation de l'armée anglo-indienne, ait éveillé les soupçons des Soviétiques, la chose est compréhensible; il n'en reste pas moins que les précautions prises par l'Angleterre sont normales et qu'on ne saurait la critiquer pour avoir procédé au renforcement défensif de sa frontière nord-est.

Il reste la question troublante de l'armement en fusils modernes des tribus qui sont parties à l'attaque de Djellalabad. Sur ce point particulier, nous ne savons rien et nous ignorons même si le fait, signalé à grand renfort de détails par la presse soviétique, est exact.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que, jusqu'en décembre 1928, l'attitude du Gouvernement anglo-indien a été strictement correcte. Un correspondant spécial de Lahore a prétendu que sir Francis Humphrys a porté Batcha-i-Sakao au pouvoir afin de sauver la vie de ceux qui se trouvaient à Caboul et qu'il s'est attiré pour cette raison la colère des musulmans. Il n'y a vraisemblablement pas un mot de vrai dans cette affaire. L'attitude du ministre anglais paraît avoir toujours été conforme à la politique britannique de non intervention. Si, pendant le règne d'Aman Oullah, il est intervenu auprès du Roi, c'est pour lui donner de sages avis qui auraient pu sauver ce monarque volontaire, s'il en avait tenu compte. Toutefois, s'il n'existe pas d'éléments qui permettent de confirmer la participation de l'Angleterre dans le développement primitif de la crise afghane, il est certain qu'à l'heure actuelle la politique anglo-indienne a repris ses droits et qu'elle essaie par tous les moyens de lutter contre la menace qui se dessine le long de la frontière russe. Nous entrons dans une période d'activité intense. Une fois de plus, l'Afghanistan, petit Etat encore médiéval, est en passe de devenir le champ clos où vont se mesurer la Russie soviétique qui, avec des

moyens très efficaces, a repris, en l'exacerbant, la politique d'expansion de l'époque tsariste, et l'Angleterre, plus résolue que jamais à défendre son empire des Indes.

F. T.

LA BASE NAVALE DE SINGAPOUR

L'établissement d'une base navale britannique à Singapour est de trop d'importance pour que l'Asie française n'en suive pas les travaux avec le plus vif intérêt. Elle n'a pas manqué de le faire et d'étudier déjà la question sous tous ses aspects (v. le numéro d'octobre 1923, p. 349-358, cartes). Elle n'hésite pas à y revenir aujourd'hui, par ce que la publication par M. Nicholas Roosevelt, dans la revue *Foreign Affairs* de janvier 1929, d'une étude justifiant l'organisation de la base navale, lui paraît une occasion propice pour le faire et pour permettre à nos lecteurs de se faire par eux-mêmes une opinion. (*Rédaction.*)

L'île de Singapour garde la porte occidentale du Pacifique. Située à l'extrémité sud-est de l'Asie, là où la presqu'île de Malacca avance sa langue de terre dans les eaux qui baignent les Indes orientales, elle est tellement favorisée par sa situation géographique que les vaisseaux naviguant soit entre Suez et le Japon, soit entre l'Inde et l'Australie, doivent également passer à un mille d'elle au plus. C'est en vue de Singapour que les eaux de l'Océan Indien, de la mer de Chine et de la mer de Java se rencontrent. Comme Panama, Gibraltar et Suez, c'est pour la navigation un des grands foyers où convergent, forcées par la situation géographique, les lignes de communication entre les pays lointains.

L'importance stratégique de Singapour fut appréciée pour la première fois par sir Stamford Raffles, agent de la compagnie des Indes orientales, qui, malgré l'éclat de sa carrière et les services qu'il rendit à l'Empire britannique, ne fut jamais estimé à sa valeur. Ce fut lui qui, en 1819, y planta le drapeau britannique, pour ne récolter que le dédain et les attaques des demi-patriotes de son temps. « Cette île, écrivait-il à un ami, nous fournit le moyen de commander la route de la Chine et du Japon, sans parler des îles elles-mêmes. » Il désignait par là les Indes Néerlandaises et les Philippines. Dans l'espace d'un demi-siècle après sa mort, que nul ne célébra, la ville qu'il avait fondée là est devenue un des grands ports du monde. Aujourd'hui, dans ses eaux, se déroule un mouvement commercial aussi considérable que dans celles de Panama ou de Suez. On est en train de comprendre enfin l'importance de cette île comme poste avancé de l'Empire britannique en Orient, malgré les efforts que font les pacifistes et les demi-patriotes d'aujourd'hui pour la discréditer. Dès 1882, les premiers fondements d'une base navale y ont été posés, mais c'est seulement en 1921 que le Gouvernement a demandé au Parlement un crédit de 10.500.000 livres pour faire de Singapour la principale station navale dans les eaux de l'Asie orientale.

Importance de Singapour. — Pour apprécier pleinement l'importance de Singapour, il est nécessaire d'examiner une carte. Cet examen montre clairement que Singapour est situé non seulement sur la principale route commerciale entre l'Europe et l'Asie orientale, mais encore sur la ligne de communication qui relie les Dominions du

Pacifique à l'Inde et au reste de l'Empire. Pour se rendre compte des distances, il suffit de tracer deux cercles concentriques ayant un rayon l'un de 1.500 milles, l'autre de 3.000. Le plus petit englobe les Indes Néerlandaises, les Philippines, l'Indochine française, le royaume de Siam et le golfe du Bengale. Le cercle extérieur atteint juste le Japon. Les distances pour les vaisseaux qui vont de Singapour aux principaux ports, sont, en milles marins, les suivantes : Nagasaki, le port japonais le plus proche, est à 2.415, Hongkong à 1.454, Manille à 1.370, Port-Darwin (nord-ouest de l'Australie) à 1.967, Calcutta à 1.646, Madras à 1.591 et Colombo, dans l'île de Ceylan à 1.585 milles.

Indépendamment des avantages que lui donne sa situation géographique considérée en général, Singapour a une configuration locale qui est favorable à la création d'une base navale où il soit facile d'emmagasiner des approvisionnements importants. Singapour est une île qui s'adapte comme un œuf dans la coupe que dessine la presqu'île malaise.

A son extrémité méridionale ou extérieure, la plus proche des routes maritimes, sont le port commercial et la ville de 500.000 habitants, qui vivent de son commerce. Dans sa partie septentrionale ou intérieure, est l'emplacement de la base navale avec un vaste espace pour le mouillage. Elle est protégée contre la mer par les collines peu élevées qui l'entourent. Quant à ses approches par les voies d'accès que constituent les îles possédées par les Hollandais et par les Anglais, il est facile de les défendre par des mines et par des réseaux de filets.

La base navale elle-même doit avoir d'abord pour objet de faciliter le radoub des vaisseaux et l'emmagasinage de provisions, plutôt que de pourvoir à sa défense par de coûteuses fortifications. Il importe de la créer parce que la flotte britannique dans les mers orientales dépend maintenant forcément de stations éloignées pour son approvisionnement et pour les réparations nécessaires. Cela est particulièrement vrai pour les vaisseaux de ligne ; il n'y a point pour eux de bassins de radoub dans une station plus rapprochée que Malte ; or il faut trente et un jours pour s'y rendre de Singapour en bateau à vapeur.

Il n'y a, en ce moment, à Singapour qu'un bassin de radoub pour vaisseaux de commerce d'un tonnage inférieur à 10.000 tonnes. Pour constituer en partie la nouvelle base navale, on a expédié à Singapour et installé un dock flottant dans le second semestre de 1928 ; il doit servir à remettre en état des vaisseaux d'un plus fort tonnage. En même temps on a terminé des constructions pour y emmagasiner du pétrole, et dressé des plans pour établir des dépôts de provisions capables d'approvisionner suffisamment Singapour, tant que l'île ne sera pas tombée dans les mains d'ennemis.

L'île est reliée au continent par une chaussée en granit et en béton armé, à travers laquelle passe un aqueduc, et que surmontent une excellente route pour camions automobiles et une ligne de chemin de fer à voie double. On estime que, grâce à cette chaussée, il serait possible, en cas de guerre, de faire parvenir à Singapour par voie de terre des approvisionnements expédiés d'un des ports situés sur la côte du détroit de Malacca qui est en face de l'Inde. La construction de cette chaussée a été à un certain moment vivement critiquée par des experts en matière navale, parce qu'elle ferme une des deux voies maritimes d'accès à la base en question. Les avantages économiques que cette chaussée assure en reliant l'île à l'hinterland continental, semblent pourtant avoir plus de poids que ces objections d'ordre naval.

Non seulement aux États-Unis, où le rôle des bases dans les opérations navales n'a jamais été en général bien compris, mais même en Angleterre, on a souvent posé

cette question : Pourquoi créer une base navale à Singapour ?

Justification de la base navale. — Pour y répondre, outre les raisons d'ordre géographique qui ont été exposées déjà, on doit envisager le rôle qu'ont à remplir les bases navales en temps de paix, aussi bien qu'en temps de guerre. La conception populaire, suivant laquelle une base navale est une éminence rocheuse puissamment fortifiée, comme Gibraltar, risque fort d'induire en erreur.

Si elle doit être à l'abri d'une attaque, son principal objet n'en est pas moins d'assurer à la flotte une plus grande mobilité dans les centres stratégiques importants. Cela signifie qu'elle doit d'abord fournir du combustible et des provisions de toute sorte, plus des bassins de radoub installés dans de bonnes conditions, de sorte qu'en temps de paix les carènes des vaisseaux puissent être grattées et qu'en temps de guerre les réparations nécessaires puissent être faites. Quand sa carène est souillée d'immondices, le champ d'action d'un vaisseau de guerre dans ses croisières est moindre, aussi bien que sa vitesse. Dans les mers tropicales, il est particulièrement nécessaire de faire nettoyer souvent les carènes pour enlever les énormes dépôts de végétation marine qui s'y sont accumulés.

En fait, on peut dire qu'une flotte qui n'a pas de base navale à une distance appréciable, ressemble fort à ce qu'est une automobile dans le Sahara. En temps de guerre, un vaisseau avarié a des chances d'être remis en état, s'il peut atteindre une base navale située à proximité. Mais, s'il doit faire, pour en trouver une, plusieurs milliers de milles, il risque extrêmement de périr. L'existence d'une base navale bien organisée à Singapour, avec des bassins de radoub et des approvisionnements, permet donc à la flotte britannique dans le Pacifique et dans l'Océan Indien d'avoir une mobilité plus grande, et assure ainsi aux possessions anglaises dans ces régions une protection aussi efficace que celle dont jouissent maintenant d'autres parties de l'Empire.

Le résumé le plus précis des raisons pour lesquelles la base navale de Singapour devait être créée, a été donné par M. Amery, premier lord de l'Amirauté de 1921 à 1924, dans le discours qu'il prononça au parlement le 18 mars 1924.

« Singapour, dit-il, est dans une partie du monde qui dépend essentiellement de la Grande-Bretagne. C'est le véritable centre d'une des régions de l'Empire les plus riches et les plus capables de progresser. C'est la clef de l'Océan Indien, tout autour duquel sont groupées les trois quarts des possessions territoriales de l'Empire. Les grands Dominions du sud, l'Inde et nos possessions dans l'Afrique orientale sont baignées par cet océan. Les trois quarts de la population de l'Empire habitent aussi autour de cet océan. Or nous n'avons pas, dans cette vaste région, une seule base navale où un vaisseau construit à la moderne puisse être équipé ou réparé.

« Par cet océan passent chaque année quelque chose comme un milliard de livres de marchandises transportées par notre flotte de commerce et une grande quantité d'autres marchandises transportées par les vaisseaux du reste de l'Empire. Environ 160.000.000 de livres représentant la valeur de nos vaisseaux et de nos cargaisons flottent sur cet océan à chaque minute du jour. Or Singapour est le seul point où cette zone tout entière puisse en ce moment trouver effectivement défense et protection. Il y a plus. Si Singapour était une base navale ennemie, il n'est pas d'autre point où n'importe quelle partie de cette vaste zone pourrait trouver protection. C'est aussi la seule station sur la route de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande par laquelle la flotte puisse passer pour aller à leur se-

cours. Vous ne pouvez faire partir une flotte du canal de Panama ou du Cap pour défendre l'Australie et la Nouvelle-Zélande; la seule route par laquelle vous puissiez aller au secours des Dominions du sud, passe par Singapour. Dès que la flotte est à Singapour, elle protège l'accès de ces Dominions, et elle est en excellente situation de leur assurer la sécurité. »

Reputation des objections. — Lorsque le projet de loi sur la base navale de Singapour fut discuté pour la première fois dans le Parlement, il fut attaqué pour trois raisons. On soutint : 1° qu'il était contraire à l'esprit des accords de Washington; 2° que c'était une mesure agressive dirigée contre le Japon; 3° qu'il nécessiterait des dépenses non justifiées et toujours croissantes.

Contre le premier grief, même M. Ramsay Macdonald, qui était un des adversaires les plus acharnés du projet, formula une objection en termes qui n'avaient rien d'équivoque. Comme lord Balfour, qui dirigea la délégation anglaise à la conférence de Washington, il fit observer que la limite fixée dans cette conférence pour la zone où, d'après les stipulations du traité, les fortifications ne devaient pas être renforcées, était le 110° degré de longitude occidentale, et que l'île de Singapour, se trouvant en deçà de cette limite, avait été sciemment et formellement exceptée, aux termes de l'accord. C'est ce qui fut compris, lors de sa conclusion, par le public aussi bien que par les experts navals des Etats-Unis, du Japon et des autres pays. L'argument qui accusait la création de la base navale d'être contraire à l'esprit des accords de Washington, peut donc être écarté comme étant simplement spécieux.

A la seconde critique, les défenseurs du projet répondirent que l'île de Singapour est presque aussi éloignée du Japon que l'Angleterre l'est des Etats-Unis. C'est une distance trop grande pour qu'une flotte moderne puisse attaquer avec succès une flotte puissante opérant dans ses eaux nationales. En outre, on fit observer qu'à la conférence de Washington la Grande-Bretagne avait renoncé au droit de fortifier davantage Hongkong, et qu'en reportant à Singapour sa base navale dans l'Extrême-Orient, elle mettait 1.500 milles de plus entre celle-ci et le Japon. En définitive, loin de constituer un nouveau point d'attaque contre l'empire insulaire asiatique, la base de Singapour n'était en aucune façon dirigée contre une nation quelconque plus que ne l'est Gibraltar ou Malte.

Quant à la troisième accusation, prétendant que la création de la base navale entraînerait des dépenses toujours croissantes, elle ne fut pas réfutée d'une manière suffisamment précise dans les discussions du Parlement. Mais une chose intéressante à noter, c'est que le contrat conclu en septembre 1928 pour l'achèvement des travaux prévoit une dépense de 7.750.000 livres seulement, au lieu des 15.500.000 livres que les entrepreneurs demandaient au début.

Intérêts britanniques. — Aussi bien, même aujourd'hui, beaucoup d'Anglais ne se rendent pas compte d'un fait qu'implique l'argumentation exposée avant tant d'habileté par M. Amery et par d'autres dans le Parlement, c'est que la base de Singapour intéresse moins l'Angleterre seule que l'Empire. En fait, ce sont, pour une grande part, les Dominions et les colonies du Pacifique qui en ont demandé la création d'une manière pressante. Dans les diverses conférences impériales, les premiers ministres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, soutenus par les délégués de Terre-Neuve et occasionnellement par ceux du Canada, l'ont réclamée instamment, pour pouvoir profiter de la protection qu'assure le système de défense britannique.

Pour montrer combien elle leur tenait au cœur, la Nouvelle-Zélande a fourni à titre de contribution 1.000.000

de livres et la colonie de Hongkong 250.000 livres. La Fédération des Etats malais a donné le terrain nécessaire pour la construction de la base et de l'argent en sus. L'Australie a mieux aimé fournir des vaisseaux, au lieu d'argent, pour sa quote-part, mais ses gouvernants n'ont jamais cessé de demander que les travaux fussent achevés aussi vite que possible. Lorsque le cabinet Macdonald décida de les arrêter en 1924, bien des gens dans les Dominions estimèrent que l'Angleterre les trahissait, et — pour citer le jugement de celui qui était alors le premier ministre de l'Australie — qu'« un tort incalculable » avait été fait au prestige de l'Empire.

Intérêts hollandais. — L'Empire britannique n'a pas été seul à soutenir ce projet. Dans les Indes Néerlandaises, il a été accueilli avec un vrai sentiment d'enthousiasme et de soulagement. Avec ses îles des mers tropicales, la Hollande possède un des trésors du monde les plus riches en ressources. Non seulement leurs champs donnent actuellement des récoltes énormes, et leur production pétrolière tient une place importante dans l'approvisionnement du globe, mais encore elles renferment de vastes zones médiocrement peuplées encore, mais qui promettent de devenir aussi riches que Java, quand leurs ressources seront exploitées de la même manière. Or cet empire n'est pas vraiment protégé. Le petit nombre de croiseurs qu'a la Hollande dans ces régions, avec, pour toute base navale, un petit dépôt d'approvisionnements à Sourabaya, serait incapable de lutter même contre la flotte d'une puissance navale de second ordre.

Les Hollandais savent depuis longtemps que, pour cette raison, ils ne conservent ces îles que parce que leurs voisins le tolèrent. De là leur vif désir de voir l'équilibre des forces maintenu dans le Pacifique. Ils comprennent qu'une puissante flotte britannique s'appuyant sur la base de Singapour, étant donné que la Grande-Bretagne a intérêt, comme la Hollande, à maintenir le *statu quo*, prétegerait automatiquement les Indes Néerlandaises. En fait, avec une base navale à Singapour, la Grande-Bretagne pourrait ne jamais permettre à une puissance autre que la Hollande d'occuper aucune des îles néerlandaises voisines. On ne sera pas surpris dès lors d'apprendre que l'étroite communauté d'intérêts qui unit déjà la Grande-Bretagne et la Hollande pour l'exploitation du pétrole, augmente encore l'importance de Singapour. Aucun accord conclu entre elles n'a jamais été publié, mais on croit généralement en Orient qu'entre elles existe une sorte d'entente.

Intérêts américains. — Etablis aux Philippines, les Américains regardent la création d'une base à Singapour avec autant de bienveillance que le font les Hollandais, car ils n'ont à cœur, eux aussi, que le maintien du *statu quo* dans le Pacifique. Ils comprennent qu'étant données les stipulations des accords de Washington interdisant de renforcer les fortifications existantes dans les îles, et, concurrentement, la distance qui sépare les Philippines de Hawaï, il est difficile à la marine américaine de défendre seule celles-ci. C'est pourquoi ils ont grande confiance dans l'étroite communauté d'intérêts qui unit l'Amérique, la Grande-Bretagne et la Hollande dans cette partie du monde, et comptent surtout là-dessus pour que le but pacifique poursuivi également par les trois puissances soit atteint.

La seule chose qui puisse affaiblir la base navale de Singapour, ce sont les exigences de la politique européenne : l'importance de la flotte britannique qui peut s'appuyer sur cette base navale, que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre, dépend de la situation poli-

lique en Europe. Un exemple fourni par l'histoire le montrera clairement. Avant que l'Allemagne se fût lancée dans la course aux armements maritimes, la Grande-Bretagne maintenait une flotte puissante dans les eaux chinoises avec Hongkong pour base. Quand, à partir de 1908, la marine allemande commença à menacer la marine anglaise, il devint nécessaire pour la Grande-Bretagne de rappeler son escadre d'Asie et de la transférer dans la Méditerranée, puis finalement de concentrer ses vaisseaux principalement dans la mer du Nord. Comme elle n'a plus à craindre que l'Allemagne seule la menace à nouveau d'un danger imminent, il est plus que vraisemblable que, si l'Angleterre devait être impliquée dans une guerre ayant l'Extrême-Orient pour théâtre, ses ennemis chercheraient à créer en Europe une situation telle que ses lignes de communication fussent menacées et qu'elle fût forcée d'immobiliser une partie importante de ses flottes dans les eaux européennes.

Mais cela ne veut pas dire que la Grande-Bretagne serait sans défense en Orient. Dans une guerre qui menacerait le *statu quo* dans le Pacifique, elle n'aurait pas vraisemblablement à combattre avec ses seules forces. Aucune des puissances qui ont des intérêts dans la zone de Singapour, ne pourrait laisser se produire impunément une attaque contre les possessions de l'une d'elles dans cette région. Heureusement, les probabilités d'une telle attaque sont actuellement tout à fait minimes. Mais l'Empire britannique, sinon la Hollande ou les Etats-Unis, a pour politique de ne pas s'exposer à des risques en matière de défense et de préférer rendre doublement sûre la bonne volonté des autres en se préparant pour toutes les éventualités. Il n'est donc pas surprenant que, bien que l'Angleterre ait cessé de contribuer financièrement pour sa part à la création de la base navale, au temps où Ramsay Macdonald était premier ministre, les travaux aient été continués grâce aux fonds fournis par d'autres Etats faisant partie de l'Empire, et que, maintenant, on soit assuré de les voir achevés en peu d'années.

LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES PLANTATIONS INDOCHINOISES

Deux documents récents ont traité ce gros problème indochinois : émanant tous les deux de personnalités compétentes et qualifiées, ils soustiennent des points de vue et proposent des solutions qui diffèrent sensiblement. Aussi croyons-nous intéressant de les placer sous les yeux des lecteurs de l'*Asie française*. L'un est une lettre ouverte, adressée à M. Pasquier au lendemain même de sa désignation par un groupe de sociétés de plantation (*Caoutchoucs de l'Indochine, Terres Rouges, Compagnie du Cambodge, Indochinoise des cultures tropicales, Caoutchoucs de Padang, Caoutchoucs de Binh-loc*). Cette lettre du 18 septembre 1928 expose dans leur ensemble les doléances et les désirs des planteurs. Le second document est la déclaration très nette et empreinte d'une grande hauteur de vues que M. Robin a faite dans son discours d'ouverture de la session du Conseil de gouvernement (19 novem-

bre 1928), déclaration que nous avons omise à dessein dans le résumé récemment publié (1), pour la reprendre et la commenter aujourd'hui.

On ne saurait accorder trop d'attention au problème de la main-d'œuvre dans les plantations ; sa solution intéresse à la fois le développement des cultures riches dans le Sud-indochinois (et par là l'avenir même de la colonisation française) et toute la politique indigène de la France. Une anomalie singulière domine en effet la question, nous l'avons récemment montré en étudiant les sols agricoles de l'Indochine (2) : les grandes plantations ont été créées et se développent dans les zones peu peuplées du Sud de la colonie, très loin des régions alluviales et deltaïques du bas Tonkin et de l'Annam, seules susceptibles de fournir de la main-d'œuvre. Un déplacement de population s'impose donc, mais ce déplacement engendre de nombreuses difficultés : le paysan annamite, encore très peu évolué, fortement attaché à ses institutions familiales et communales, n'abandonne pas volontiers son village. Se décide-t-il à partir au loin, il devient dans toute la force du terme un déraciné. Privé de la tutelle traditionnelle du père et des notables, tutelle oppressive parfois mais à laquelle il est accoutumé, il a besoin d'être protégé matériellement et moralement.

L'appel des grands planteurs du Sud-indochinois, comme celui des Sociétés minières et des entreprises de travaux publics, n'a pas manqué de susciter des déplacements de travailleurs. Ces déplacements se sont faits tout d'abord en dehors de toute réglementation, et les résultats obtenus ont été, de l'aveu même des planteurs, assez médiocres ; certains incidents regrettables se sont produits. Aussi le gouvernement général a-t-il pris en mains la question depuis une dizaine d'années : M. A. Sarraut, le premier, a donné à la Cochinchine une sorte de « code du travail » ; récemment, M. A. Varenne a institué toute une réglementation indochinoise de la main-d'œuvre que l'*Asie française* a fait connaître en son temps. Ainsi le gouvernement, par un ensemble de mesures qui sont sans doute susceptibles d'amélioration, a tendu à organiser le recrutement des travailleurs et à fixer leurs obligations et leurs droits sur les plantations.

*
**

Dans leur lettre ouverte à M. Pasquier, les sociétés de plantation d'hevea attirent l'attention du nouveau gouverneur général sur la situation difficile qui résulte pour leurs entreprises de la suppression du plan Stevenson « dont les planteurs indochinois bénéficiaient indirectement », ainsi que des progrès réalisés dans l'industrie du caoutchouc régénéré. Et elles ajoutent :

Sans doute il appartient aux planteurs eux-mêmes de prendre toutes les mesures possibles pour faire face à cette

(1) Cf. le *Discours de M. Robin au Conseil de Gouvernement (Asie française, n° de janvier 1929, p. 20-23)*.

(2) V. l'*Asie française* de décembre 1928, p. 418-424, avec carte.

nouvelle situation: réduction des frais généraux, diminution des dépenses d'exploitation, etc... Mais ce qu'ils peuvent faire à cet égard reste très limité.

En effet, l'élément principal du prix de revient du caoutchouc est la main-d'œuvre. C'est de son coût, de sa qualité, de son rendement que ce prix dépend pour près de 75 %.

Or, comme les plantations sont créées par définition dans des régions incultes et peu peuplées, lesquelles en Cochinchine ne sont parcourues que par quelques bandes de Moïs sauvages, il est nécessaire d'importer les coulis d'autres régions, en ce qui nous concerne, du Tonkin. Du moment que la question du recrutement se pose, l'administration intervient.

C'est pourquoi nous sommes amenés à nous adresser à vous, Monsieur le gouverneur général, car, sans vouloir inutilement récriminer, nous sommes bien loin d'être satisfaits des réglementations actuelles, inopérantes, inopportunes et souvent vexatoires, et aussi, nous regrettons d'avoir à le dire, parce que nous sommes plus troublés encore par l'esprit qui se manifeste souvent dans leur application.

Pourquoi, par exemple, certains gouverneurs de provinces qui comptent une population surpeuplée, exposée à des disettes périodiques, ferment-ils au recrutement la région qu'ils administrent, refusant ainsi aux indigènes le droit de disposer d'eux-mêmes et d'aller ailleurs trouver des conditions de vie qui leur sont refusées dans leur pays d'origine ?

Comment, en dépit des visites médicales, assurées par les soins de l'administration, cette dernière permet-elle l'exportation de coulis malingres, infirmes, parfois d'enfants, parfois d'agitateurs dangereux, considérant le recrutement comme un moyen de se débarrasser de la population tarée et indésirable ?

Et quand ces effectifs, réunis à grands frais, arrivent sur les domaines, exposant les planteurs aux pires difficultés et parfois à de sérieux dangers, ne faudrait-il pas que des mesures de surveillance et de police fussent prises, que les sanctions ne traînent pas et ne se montrassent pas généralement tout à fait insuffisantes ?

Nous jugeons inutile de vous rappeler, Monsieur le Gouverneur général, les faits des plus inquiétants qui se multiplient sur les plantations de caoutchouc depuis quelque temps : plaintes injustifiées contre les Européens, désertions, vols, menaces, contremaitres annamites, assistants européens assassinés ; repris de justice qui, chassés une première fois du domaine, y reviennent sous un faux nom avec de fausses pièces d'identité pour exercer des vengeances personnelles.

Non seulement cette main-d'œuvre donne parfois des rendements dérisoires, mais elle organise de véritables centres de fermentation, des foyers d'incendie qu'il importerait de combattre vigoureusement au lieu de les ignorer ou de les tolérer.

Nous sommes les premiers à reconnaître que l'administration doit s'attacher à exercer sur les coulis une bienfaisante tutelle, qu'elle doit conseiller les planteurs, veiller à l'amélioration des conditions de logement, de nourriture, d'hospitalisation de la main-d'œuvre. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu les prescriptions de l'administration pour modifier les habitations, développer les jardins potagers, édifier de vastes hôpitaux, augmenter les distributions de viande, etc., etc...

Mais nous constatons qu'au moment même où les cours du caoutchouc s'effondraient, l'administration nous a imposé une augmentation de salaires que les coulis ne réclamaient d'ailleurs pas, et qui s'est chiffrée d'un coup par 25 % de majoration du prix de main-d'œuvre.

Ce que nous réclamons surtout, c'est qu'une collaboration confiante et continue s'établisse enfin entre les repré-

sentants des plantations et l'administration, et vous surtout, Monsieur le Gouverneur général ; c'est que de pareilles mesures ne soient point prises sans que nous ayons été prévenus et écoutés — par une méthode de cache-cache qui vient de se révéler encore de manière plus typique à l'occasion des concessions ; c'est que les règlements qui nous intéressent fassent l'objet d'échanges de vues approfondis et loyaux ; c'est que cette main-d'œuvre qui, naguère, était intelligente et souple ne perde pas, par suite de complaisances exagérées, tout sentiment de ses obligations et de ses devoirs, ne s'attache plus qu'à faire valoir ce qu'elle considère comme des droits... et par quels moyens !

Si la situation, telle qu'elle est, devait être maintenue, non seulement tout effort agricole nouveau deviendrait impossible en Cochinchine, mais la situation des domaines actuels se trouverait compromise, et il y aurait tout lieu de craindre que les capitaux français, définitivement découragés, ne se portassent sur des colonies étrangères voisines, où toutes les facilités leur sont offertes, et où on leur ouvre toutes grandes les portes.

Tout commentaire affaiblirait la portée de cette argumentation très nette. L'Administration doit son concours actif pour fournir aux planteurs la main-d'œuvre dont ils ont besoin. Elle peut sans doute exercer sur les travailleurs une tutelle bienfaisante et « conseiller » les planteurs, mais les règlements en vigueur sont dangereux : ils ont fait perdre à une main-d'œuvre, naguère « intelligente et souple, tout sentiment de ses devoirs » ; et les salaires dont l'administration a fixé les taux sont parfaitement injustifiés, car ils n'étaient même pas réclamés par les travailleurs.

**

Ces doléances ne s'expriment pas ici pour la première fois ; elles se sont fait entendre à maintes reprises en Indochine aussi bien qu'en France et M. Robin, dans le large tableau qu'il a tracé des problèmes actuels de l'Indochine, n'a pas manqué de leur répondre. Il l'a fait avec un juste souci de tous les intérêts en présence et son exposé a mis en lumière toutes les données de ce problème « grave et délicat ».

Le Gouverneur général intérimaire, ayant rappelé l'œuvre récente de législation du travail, a montré à quelles oppositions elle se heurte :

Un double courant hostile vient déjà menacer et battre de ses feux croisés cette ébauche de législation sociale. D'une part le Tonkin et l'Annam s'alarment des prélèvements sans cesse croissants de travailleurs et de l'élévation des salaires locaux qui leur paraît en résulter ; d'autre part les employeurs du Sud indochinois accusent l'administration d'entraver le recrutement et d'accroître par les conséquences de ses règlements le prix de revient de la main-d'œuvre.

Comment concilier les parties en présence, qui ne tombent d'accord que pour nous accabler de leurs doléances ? Le problème pour la Cochinchine est vital. Sans l'appoint des contingents prélevés dans le bas delta tonkinois et dans le Nord-Annam, elle ne peut assurer la mise en valeur de ses terres. Quelle était la situation au 1^{er} juin 1928 ? Plus de 200.000 hectares étaient concédés pour la culture de l'hévéa. 98.000 étaient demandés, 54.000 étaient en exploitation. Une enquête effectuée en 1927 avait établi que

L'introduction de 25.000 travailleurs environ pendant quatre ans était indispensable pour les besoins de la colonie et du protectorat du Cambodge. Plus de 35.000 ouvriers tonkinois travaillaient sur les plantations de ces deux pays dès la fin de l'année 1927.

L'Administration française pouvait-elle se désintéresser de cet exode et laisser les agences privées exercer librement le recrutement, sans règle, sans restriction, sans garanties ?

Dans l'intérêt de l'ordre et de la paix sociale, dans l'intérêt même des planteurs, il importait d'assurer, en tout lieu, aux masses d'ouvriers agricoles, un traitement rationnel et équitable qui fût aussi un gage de bon rendement.

Les arrêtés signés le 25 octobre 1927 ont organisé la protection de la main-d'œuvre engagée par contrat, réglementé le recrutement et créé le pécule ouvrier. A ces dispositions initiales, qui ne sont pas parfaites, certes, mais qui n'ont rien de rigide ni de définitif, qui ne constituent à aucun prix un instrument de vexation et d'arbitraire, l'administration ne s'est jamais refusée, pour répondre aux désirs légitimes des planteurs, à effectuer les améliorations désirables. Un projet de décret transmis au Département le 12 juillet dernier propose de donner aux contrôleurs du travail les attributions de juges de simple police pour la répression immédiate de toutes les infractions aux contrats entre employeurs et employés et de leur conférer d'autre part des pouvoirs spéciaux pour réprimer le débauchage. Ainsi sera garantie la protection du travail dans les conditions mêmes que les employeurs réclamaient. Le cadre actuel des contrôleurs est improvisé, parfois défaillant : nous aviserons à enrôler un personnel spécialisé et à prévoir des moyens d'action appropriés.

On a critiqué les procédés des timbres de pécule et leur apposition après chaque paye mensuelle ; désormais ils ne seront apposés qu'en fin de contrat. Pour faciliter les engagements de main-d'œuvre du Nord indochinois, une carte spéciale d'ouvrier contractuel a été instituée : tout indigène peut maintenant s'engager librement dans tout centre de recrutement. L'Administration locale de l'Annam s'était montrée hostile à tout exode de main-d'œuvre : elle a dû céder et autoriser annuellement un recrutement de 8.000 travailleurs, ce qui permet de maintenir, en tout état de cause, à 25.000 unités l'émigration des ouvriers vers le Sud indochinois.

Est-il exact de dire, dans ces conditions, que l'action du Gouvernement se mette en travers des besoins et des vœux des employeurs du Sud ?

Je réponds maintenant aux doléances des employeurs du Nord et de l'Annam dont la Chambre des représentants du peuple du Tonkin vient de se faire l'interprète. Est-il vrai que la hausse des salaires, qui a fait passer le prix d'une journée de couli, dans ces dernières années, de 20 à 35 cents au Tonkin et même à 40 dans le centre Annam, à 50 à Panhiét, à 60 au Darlac, soit due à la rareté de la main-d'œuvre ? Je ne le pense pas. Elle est bien plutôt, selon moi, le résultat d'une prospérité générale qui fait disparaître les salaires de misère. En réalité les ouvriers contractent peu à peu des habitudes et des besoins nouveaux que les salaires anciens ne peuvent plus satisfaire. C'est l'indice que, pour ce pays, a sonné l'heure d'abandonner les méthodes antiques de travail et le servage de la seule force utilisable qu'elles connaissent, l'homme, pour recourir à l'outillage mécanique des nations civilisées.

Les statistiques prouvent que la population du Tonkin croît annuellement de 3 %. Le recrutement annuel de 25 à 30.000 travailleurs émigrants correspond à peine au sixième de cette augmentation.

Le Nord de l'Indochine peut donc fournir au Sud les travailleurs dont il a besoin, mais que les planteurs n'en

déduisent pas trop vite que ce débit est nécessairement régulier et intarissable. D'autres facteurs interviennent ici que la densité de la population : il faut l'attrait des salaires, la perspective d'un peu de bien-être et de quelques avantages qu'on ne trouve pas chez soi. Il faut que nos plantations aient un bon renom, une réputation inspirant confiance. On oublie trop que si le Moyen et à plus forte raison le Haut Tonkin n'ont pas été colonisés par les Annamites du Delta, malgré les encouragements de l'Administration locale, c'est en raison de la peur insurmontable que leur inspirent la forêt et ses fièvres. Or, toutes les extensions du Sud-Indochinois sont situées en forêt.

On comprend mal dès lors les protestations qui se manifestent, plus vives depuis la crise récente du caoutchouc, contre les dispositions insérées dans l'arrêté du 25 octobre 1927, comportant pour l'employeur la double obligation de la fourniture gratuite d'une ration de 700 gr. de riz, et d'une contribution de 5 % au titre du pécule, soit, en tout, une dépense supplémentaire d'environ 10 cents par jour, ce qui porte à 50 cents le prix d'une journée de travail dans les plantations de Cochinchine et du Cambodge. C'est le taux minimum du salaire payé aux ouvriers libres.

Les planteurs ont-ils la prétention d'attirer et de retenir la main-d'œuvre avec des salaires inférieurs au standard de la vie ordinaire indigène ?

Une campagne alarmiste de dénigrement contre notre œuvre sociale tente d'égarer les esprits. Que les intéressés ne s'y laissent pas prendre. S'ils veulent obtenir une compensation à de mauvaises récoltes ou à la baisse des prix, qu'ils se gardent bien de vouloir réduire les salaires de leurs ouvriers déjà insuffisants en nombre et qui seraient dès lors tentés de désertir dans des proportions inquiétantes. Qu'ils songent bien plutôt à améliorer leurs méthodes de culture et le rendement des terres à l'hectare.

De cet exposé, je voudrais, Messieurs, qu'il pût ressortir aux yeux de tous les gens de bonne foi que l'Administration indochinoise est toujours prête, en toute sincérité et sans arrière-pensée, à collaborer avec les employeurs, — à une condition cependant, c'est que les principes mêmes de la réglementation du travail ne soient pas mis en cause ni la haute portée sociale et humaine de l'œuvre d'apaisement et de mutuelle garantie qu'elle constitue pour ce pays.

Nous avons tenu à donner dans son entier cette longue déclaration du Gouverneur général intérimaire, parce qu'elle répond point par point à la lettre publiée plus haut et parce qu'elle constitue un magistral exposé des données complexes du problème. M. Robin a parlé en représentant des intérêts généraux de l'Indochine, il a combattu la thèse particulariste du Tonkin et de l'Annam avec la même décision que les réclamations intéressées des planteurs. Nul plus que lui ne désire le développement des plantations de caoutchouc, mais il ne veut pas que ce progrès économique soit obtenu aux dépens de la paix sociale.

*
**

La situation actuelle n'est pas faite, il faut en convenir, pour atténuer les doléances des planteurs et pour faciliter l'adaptation nécessaire. On signale de tous côtés un certain malaise économique en Indochine, surtout dans le Sud.

Ce malaise, lisons-nous dans *l'Indochine*, *Revue économique d'Extrême-Orient* (5 février 1929), provient en

grande partie de la baisse des cours du caoutchouc. Le boom caoutchoutier avait incité tout le monde à s'intéresser à l'hévéa-culture et l'attention générale s'était détournée de ce côté, abandonnant tout ce qui n'était pas caoutchouc. Des exagérations furent commises et il s'agit aujourd'hui de les payer. Après six ans de prospérité ininterrompue, l'on a perdu l'habitude de compter et de se restreindre, et l'ajustement indispensable aux conditions nouvelles ne va pas sans des gémissements qui n'ont d'ailleurs aucune importance.

Tels sont les faits devant lesquels M. Pasquier se trouve placé. Que le nouveau Gouverneur général ait la volonté de résoudre le problème de la main-d'œuvre, ce n'est pas douteux. Il l'a affirmé dès son premier discours à Hanoi (7 janvier) en promettant « un régime définitif du travail et de la main-d'œuvre approprié au pays, adapté à ses usages, tenant le plus grand compte des nécessités modernes de l'extension de l'outillage mécanique et de la normalisation ».

Mieux que personne, il comprend l'impérieuse nécessité d'une protection matérielle et morale du travailleur indigène. N'est-ce pas lui qui évoquait naguère à Saigon, devant un auditoire de colons (il était alors gouverneur général intérimaire) les temps révolus où l'Indochine n'avait qu'une petite ou une moyenne colonisation? Le planteur connaissait personnellement ses quelques dizaines de travailleurs; des liens d'estime et de sympathie s'établissaient tout naturellement entre l'employeur et ses ouvriers. Aujourd'hui, ce sont des milliers de travailleurs anonymes qui vivent et peinent sur les immenses domaines de sociétés dont les chefs sont en France; ils sont commandés par quelques représentants français et par de nombreux agents subalternes indigènes. Cette situation nouvelle impose à l'Etat un devoir de protection sociale.

Quant au désir de M. Pasquier de faciliter de toutes ses forces l'œuvre des Sociétés de plantation et d'atténuer les difficultés dont elles se plaignent, les dirigeants de ces Sociétés, qui l'ont connu et apprécié à la tête de l'Agence Economique de l'Indochine et qui ont souhaité ardemment sa nomination au poste de gouverneur général, ne sauraient en douter.

E. C.

LETTRE DU TONKIN

Un des amis de l'Asie française habitant l'Indochine a bien voulu nous adresser à la fin de l'année dernière, avec quelques documents dont nous avons déjà tiré et dont nous tirerons encore parti, une lettre très intéressante sur un pays qu'il connaît depuis longtemps, et qu'il aime. Nous n'hésitons pas à faire bénéficier nos lecteurs des passages les plus instructifs de cette lettre; sans doute, comme nous, seront-ils reconnaissants des indications précises qu'elle contient, et seront-ils unanimes à souhaiter de lire dans la revue de nouvelles correspondances émanant de la même plume. Peut-être aussi

quelques-uns de nos amis d'Extrême-Orient auront-ils la bonne idée d'imiter l'exemple que vient ainsi de leur donner un d'entre eux; nous le souhaitons vivement, et d'avance, nous les en remercions de tout cœur. (Rédaction.)

Hanoï, décembre 1928.

Le pays est tranquille, très tranquille, en dépit des manœuvres des communistes. La masse de la population a confiance en nous. Au fond elle ne redoute pas de s'approcher de nous, car elle sent que notre présence lui est utile. Jusqu'ici les menées communistes n'ont pas fait grand mal en province. Elles n'ont de résultat que dans les grands centres. Il semble que la jeunesse scolaire soit particulièrement travaillée. La chose est normale. La presse indigène, en *quoc-ngu*, penche vers le bolchevisme; elle est froudeuse, indisciplinée. Certaines feuilles sont nettement malveillantes. La censure a fort à faire pour ne laisser échapper aucun article tendancieux. L'Annamite est passé maître dans l'art de camoufler sa pensée, de l'envelopper de façon telle que l'Européen, à moins d'être averti et familiarisé avec les procédés en honneur ici, ne se rende pas compte qu'un article jugé innocent, inoffensif, constitue pour quiconque connaît les classiques et l'histoire d'Annam une charge à outrance contre la France.

L'enseignement du français reste très désiré par le peuple. La diffusion de notre langue avait été combattue, — vous vous en souvenez sans doute, — par une classe, une minorité d'intellectuels jaloux d'éloigner de nous l'habitant des campagnes et préoccupés de servir d'intermédiaires exclusifs entre celui-ci et le Protectorat. La campagne d'opposition renaît périodiquement, mais sa violence s'atténue. Il est piquant de constater que l'enseignement de notre langue n'a pour adversaires que des Annamites l'ayant apprise en sortant de nos écoles, ordinairement appartenant à la bourgeoisie. Des journaux fondés par eux, écrits en *quoc-ngu*, ont soutenu leur point de vue et fait écho à leurs doléances. Sans nous, ces indigènes ne se seraient pas élevés à un rang social apprécié, n'auraient pas acquis pour la plupart une honnête fortune. Ils s'irritent de voir que la population rurale ne suit pas le mouvement d'opinion dont ils ont pris la tête. Celle-ci reproche à la réforme de l'enseignement primaire (création d'un certificat d'études primaires *annamite*) de retarder l'âge auquel les enfants peuvent s'adonner à l'étude du français, qui, de ce fait, devient moins facile. Si cette réforme avait pour résultat final de retenir à la campagne un plus grand nombre d'enfants, d'enrayer vers les villes un exode inquiétant, elle ne mériterait aucune critique. Maintes communes n'hésitent pas à s'imposer de lourds sacrifices pour édifier des écoles confortables et payer la solde d'instituteurs capables d'enseigner le français. Le chiffre de l'effectif scolaire est fonction de la valeur du maître. L'amour de la France n'est vraisemblablement pas le sentiment unique qui entraîne la masse vers la connaissance de notre langue. Son engouement dérive de préoccupations d'un ordre plus positif, plus utilitaire; il exaspère réformistes, autonomistes et révolutionnaires, qui redoutent un rapprochement dont ils n'attendent rien de bon pour eux. La puissance du nombre ne leur échappe pas, et ils ambitionnent de la conquérir. Le travail effectué dans cet ordre d'idée par la presse indigène, d'ailleurs généralement peu intéressée et médiocrement scrupuleuse, est à suivre avec attention.

J'ai lu, je ne sais où, que l'Annamite était un rêveur. C'est à mon avis une erreur profonde. Pratique, positif, il l'est essentiellement. Il est attiré vers nous, conduit à adopter certaines de nos habitudes, à imiter certains de nos usages, à apprendre notre langue, par la conviction

qu'il en tirera profit. Jamais la protection des personnes et des biens, la sécurité de la vie, l'ordre public n'ont été aussi bien assurés que par nous. Sous notre action disparaissent des abus dont, avant notre arrivée, l'Annamite souffrait cruellement; mandarins et notables étaient experts dans l'art de l'exploiter et de le « gruger ». Le peuple voit ses aspirations, moins confuses, plus précises chaque jour, se réaliser progressivement. Il assiste avec satisfaction à l'exécution de travaux — féconds entre tous — de défense contre les débordements des cours d'eau et les inondations, d'hydraulique agricole et d'irrigation. « A aucun moment, m'ont souvent déclaré des Annamites de la classe dirigeante, le Gouvernement royal ne s'est soucié de notre bien-être matériel comme vous. Pourvu que l'impôt fût versé, que la commune s'acquittât de ses prestations sans résistance, les mandarins ne s'inquiétaient pas du peuple. Très rares sont ceux qui l'aimèrent vraiment, s'efforcèrent de le rendre plus heureux; qui ne se bornèrent pas, pour ramener ce qu'ils appelaient l'âge d'or, à composer de belles dissertations, écrites d'un pinceau habile. Invoquer les préceptes des sages Chinois est bien; les appliquer sincèrement serait mieux. »

La réforme communale, dont M. le Gouverneur général Monguillot fut l'artisan, est acceptée aujourd'hui à peu près partout. Elle se complète, se perfectionne chaque année. Notre ténacité a eu raison des résistances, nullement désintéressées, de la première heure. La famille n'est pas atteinte par la réforme. S'il en eût été autrement, cette dernière aurait mérité condamnation. Les oligarchies communales, toujours puissantes, n'ont pas entièrement renoncé à entraver le fonctionnement régulier d'un système qui tarit la source de réserves abondantes. Elles saisissent les moindres prétextes pour entamer de nouvelles offensives.

Les réflexions qui précèdent, jetées au hasard de la plume, sont bien décousues; elles ne sont pas très neuves d'autre part. Mais je pense qu'elles retiendront votre attention comme correspondant exactement à la situation actuelle.

Un état d'esprit nouveau règne parmi les jeunes générations, il ne faut pas le perdre de vue. Il réserve sans doute des surprises. Les jeunes Annamites se ruent vers les sports. Leur pratique leur donnera plus d'assurance, plus d'allant, plus d'initiative. L'indigène n'est plus craintif comme autrefois. Dans les villes surtout, il manifeste ses sentiments avec une vigueur croissante. Prend-il conscience de sa force? Je le pense. Il me semble aussi que la solidarité « de races » s'éveille et se fortifie. Notre tâche devient de jour en jour plus délicate. La bonne volonté ne suffit plus pour la bien remplir; il y faut aussi la connaissance et l'amour de l'indigène.

...

Indochine

GÉNÉRALITÉS

L'Indochine au Parlement. — Nous avons brièvement mentionné, le mois dernier (p. 31) l'intervention de M. Outrey à la Chambre des députés, pendant la discussion du budget des colonies, et son désir de voir augmenter le nombre des députés de l'Indochine et de faire créer un siège de sénateur. Le député de la Cochinchine a touché là à une très grosse question, qui déborde d'ailleurs le cadre de l'Asie et intéresse

tout notre empire colonial, la question de la représentation des colonies au Parlement.

La presse indochinoise s'est emparée de la proposition de M. Outrey et l'a commentée. D'une façon générale, les journaux français l'ont approuvée et les journaux indigènes l'ont critiquée.

Voici ce qu'écrit la *Dépêche d'Indochine* :

M. Outrey a demandé qu'on ne laissât pas un pays de 20 millions d'habitants et d'une étendue si considérable représenté au Parlement par un seul député, tandis que les possessions de l'Inde, dont on sait l'importance réduite, ont leur représentant au Luxembourg.

L'Impartial de Saïgon insiste dans le même sens :

Il est passablement paradoxal de voir de petites colonies, comme les Antilles et la Réunion, dotées de plusieurs députés et d'un représentant à la Haute Assemblée, alors qu'il n'existe pour l'Indochine tout entière qu'un seul député. Je dis à dessein l'Indochine, car le député de la Cochinchine est, en fait, le seul défenseur de l'Union au Parlement, les pays de protectorat ne pouvant s'y faire représenter. Ainsi donc 20.000 Français et 20 millions d'indigènes n'ont à Paris qu'un seul porte-parole, dont l'action est d'ailleurs limitée au Palais-Bourbon, sans qu'il soit possible de faire entendre leur voix au Sénat où pourtant la présence d'un mandataire autorisé serait pour eux de la plus grande utilité.

Par contre, *L'Echo annamite* (20 décembre 1928) désapprouve nettement l'initiative de M. Outrey, et son argumentation présente une sévère critique de la représentation coloniale au Parlement :

M. Outrey s'intitule sans rire le représentant d'un pays de plusieurs millions d'âmes! Chacun ici, néanmoins, sait par qui il a été élu et réélu: par un millier de fonctionnaires français, par quelque 600 Indiens et environ 150 Annamites naturalisés, en d'autres termes par ses propres créatures, casées par ses soins dans l'administration cochinchinoise, par des Indiens de passage dont il a su s'assurer le dévouement en satisfaisant leurs intérêts personnels et immédiats. Or, les intérêts des gros budgétivores et des Indiens de passage sont nettement opposés à ceux des contribuables annamites.

Qui me convaincra, dans ces conditions, que l'élu des fonctionnaires, qu'il soigne en vue de sa réélection, est en même temps le défenseur des trois millions de Cochinois non électeurs?... En tout cas, le député des Français de Cochinchine — et encore pas de tous! — s'est constamment avéré, au Parlement comme ailleurs, notre adversaire.

...Entre M. Outrey et nous, la situation est claire: nous le payons pour qu'il nous insulte! Avec un sénateur cochinois, nous payerons encore, et toujours pour n'être ni représentés ni défendus. Et la comédie continuera, comme continuera à tourner la terre!

Premières déclarations de M. Pasquier. — Le gouverneur général a débarqué à Saïgon le 26 décembre. Le 30 décembre, il s'est rendu à Phnom-penh; le 4 janvier, il est arrivé à Hué, et, le 7 janvier, à Hanoi. Au cours des réceptions qui ont eu lieu dans chacune de ces capitales,

il a eu l'occasion de faire des déclarations que la presse indochinoise commente favorablement.

Il a conclu son discours de Saigon par ces mots qui résument la ligne de conduite qu'il entend suivre :

Avoir des vues nettes et un but précis; ne jamais laisser les peuples indigènes dans l'incertitude des loyaux desirs de la France; ne pas leur laisser non plus d'illusions sur sa force tranquille; tracer des voies droites, s'y engager hardiment; tout calculer, ne pas craindre de réaliser le programme qu'on s'est donné; ne pas se résigner à être le jouet des événements mais, au contraire, s'efforcer à les dominer, à les diriger; parer selon les nécessités de l'heure aux difficultés nées du hasard et imprévisibles; ne nourrir, enfin, d'autre désir que celui du bien public, d'autre passion que l'amour de son pays; estimer que faire son devoir est peu, que tout donner de soi-même n'est pas encore assez et qu'on ne fera jamais trop quand on a le très grand honneur de conduire les destinées de l'Indochine.

Ayant ainsi indiqué à Saigon les principes sur lesquels il entend baser son action, c'est à Hanoi, au siège même du gouvernement, qu'il a brièvement indiqué le sens de cette action.

Si l'Indochine, a-t-il dit, est assurée de longues années de paix, elle connaîtra sous certaines conditions une ère de grande prospérité. Elle apparaît aujourd'hui riche de promesses heureuses, que seules des fautes intérieures pourraient compromettre.

Parmi les problèmes imposés à nos réflexions apparaît d'abord celui, primordial, de la politique indigène, dont l'unique solution est dans la libre acceptation, par tous, du principe indiscuté de la souveraineté française. Il n'est pas un fils de l'Indochine, Annamite, Cambodgien ou Thaï, qui ne puisse, sans renier le passé, se proclamer avec orgueil fils spirituel de la France.

Sous la forte et sérieuse sauvegarde de l'autorité respectée de la France, nous poursuivrons l'œuvre si largement libérale, si bienfaisante et généreuse, que tous nos prédécesseurs sans exception marquèrent de leur sceau. Un de mes premiers soins sera de poursuivre avec la collaboration du chef des troupes, l'œuvre définie et entreprise par mon prédécesseur qui permettra d'assurer la sécurité et la paix nécessaires à l'œuvre intérieure. Pour diriger l'essor ascensionnel du pays, nos idées, nos méthodes seront révisées, rendues conformes aux lois universelles régissant les rapports économiques qui doivent présider à la saine organisation des nations modernes. Nous étudierons tous les facteurs de force et de faiblesse, nous poursuivrons une vaste enquête sur la valeur même de l'Indochine aussi bien que sur sa puissance et ses possibilités d'avenir.

Les nouveaux conseils représentatifs auront à résoudre le problème de l'organisation administrative, le problème politique, celui de l'Instruction publique et les grandes questions qui se posent devant notre avenir. Nous poursuivrons l'achèvement de tous nos anciens programmes et mettrons au point certaines institutions inspirées de l'expérience d'autres pays, tels que les grands offices généraux pour le riz et la sériciculture. L'agriculture occupera naturellement le premier rang parmi nos préoccupations et sera soutenue de toutes nos forces. L'institution en préparation d'une banque centrale autonome de crédit agricole populaire indigène favorisera son développement progressif.

Pour favoriser les rapides communications, pour faciliter les transactions et les échanges, nous voulons l'aboutissement rapide des questions de télégraphie, téléphonie, radio-

téléphonie, aviation. Les questions d'hygiène sociale, de prophylaxie, la lutte contre les épidémies, et tout ce qui intéresse le grand problème de l'alimentation de la population indigène, ne seront pas négligés. Il faut donner à l'Indochine un régime monétaire définitif, des institutions bancaires solides, de stabilité assurée, empêcher les spéculations qui ruinent notre crédit. Dans ce but nous poursuivrons l'étude de la création d'une bourse indochinoise des valeurs.

M. Albert Thomas en Indochine. — Le directeur du Bureau international du travail est arrivé à Haiphong le 8 janvier; il s'est rendu aussitôt à Hanoi, où il a été l'hôte du Gouverneur général. Le lendemain, accompagné par M. Pasquier, il a visité l'École française d'Extrême-Orient et son musée, l'Université et plusieurs écoles.

Au cours d'un déjeuner offert en l'honneur du directeur du B. I. T., le Gouverneur général remercia M. A. Thomas d'avoir voulu visiter l'Indochine; il regretta la brièveté de son passage qui ne lui permet pas de voir sur leurs chantiers « les ouvriers passionnés de travail que soude leur commun effort vers un idéal d'humaine justice et de mieux-être dans le calme d'une paix profonde ».

Dans sa réponse, le directeur du B. I. T. dit son émotion en touchant le sol de cette première colonie française qu'il visite. Il ajouta que sa mission émanant du traité de paix, consiste à aider, à développer et à faire respecter les principes de justice sociale inscrits dans le traité de Versailles: « Nous avons la conviction, dit-il, qu'une main-d'œuvre saine, assurée par quelques conditions de bien-être et de travail régulier, est la meilleure garantie de prospérité du pays ».

M. Albert Thomas a quitté Hanoi à 18 heures par train spécial. Il a traversé l'Indochine par chemin de fer et automobile de Hanoi à Saigon. Il a visité un certain nombre d'usines et reçu des représentants des employeurs et des travailleurs. Il s'est entretenu avec le gouverneur général de l'état de la réglementation du travail en Indochine et en particulier des projets actuellement envisagés pour la réparation des accidents du travail et pour les conseils de prud'hommes. Il s'est déclaré frappé du grand effort accompli, de l'état de prospérité remarquable de la colonisation française et des possibilités de développement de l'Indochine. Accompagné de son chef de cabinet, il a quitté Saigon le 14 janvier pour répondre à l'invitation officielle du gouvernement hollandais et visiter les Indes néerlandaises.

La question des consulats chinois. — Au moment où des négociations se poursuivent à Nankin entre la France et la Chine, il est intéressant de signaler l'opinion exprimée par la presse indigène de l'Indochine sur la question si délicate et si controversée des consulats chinois. Cette presse, d'une façon générale, soutient les pré-

tentions chinoises; on en pourra juger par quelques extraits d'un article de la *Tribune indochinoise* (7 décembre 1928) :

La Chine avait obtenu la promesse, il y a dix ans, d'être autorisée à créer des consulats en Indochine. S'il y a une nation qui eût le droit de se faire représenter consulairement en ce pays, c'est bien la Chine, dont les nationaux détiennent, dans certains centres tels que Saigon, presque la moitié du commerce d'exportation des riz, et Cho-lon, les neuf dixièmes du commerce urbain.

...Allons-nous mécontenter une fois de plus la Chine, représentée cette fois par un gouvernement régulier, issu d'une victoire devant laquelle se sont inclinées la plupart des rivalités militaires qui constituaient le principal obstacle à un pouvoir stable? Allons-nous répondre par une nouvelle fin de non recevoir à la demande légitime d'une nation avec laquelle nous avons une frontière commune de plusieurs milliers de lieues? Tandis que les Etats-Unis ont eu le geste de reconnaître avec déférence le gouvernement nationaliste de Nankin et qu'ils traitent avec lui sur le pied, apparent tout au moins, d'une égalité parfaite, la France, par méconnaissance ou insouciance de ses propres intérêts, réduira-t-elle arbitrairement cette épineuse question des consulats à un simple problème de politique intérieure, autant dire à une question de pure commodité pour les autorités locales de la colonie?

En face de cette opinion, il n'est pas sans intérêt de placer celle que, le 16 janvier 1929, énonçait l'Agence Française et Coloniale. Faisant allusion aux négociations qui allaient s'engager entre France et Chine (et qui sont aujourd'hui en cours), le rédacteur de l'article que nous citons notait avec satisfaction que l'Indochine serait officiellement représentée dans ces négociations nouvelles, aux côtés des plénipotentiaires français, et il ajoutait, en parlant des questions qui seraient discutées au cours de ces négociations :

Il s'agira d'examiner, notamment, le statut des Chinois fixés en Indochine. En 1922, il y avait déjà 350.000 Chinois dans l'Union Indochinoise: 207.000 en Indochine, 91.000 au Cambodge, 39.000 au Tonkin, 8.000 en Annam, 1.000 au Laos. Peut-être sont-ils actuellement plus de 400.000. Ils sont désignés sous l'appellation d'« Etrangers asiatiques » et régis par des règlements spéciaux. Ils sont groupés en « congrégations » possédant des biens mobiliers et immobiliers, des lieux de réunion, des pagodes, des hôpitaux, etc. Leurs chefs sont choisis à l'élection tous les deux ans; ils sont responsables devant nos autorités, contrôlent et surveillent leurs compatriotes et leur font verser les impôts.

Les différents gouvernements chinois ont demandé et demandent que les Chinois d'Indochine soient traités comme des étrangers européens, et réclament des consuls chinois à Hanoi et à Haiphong. Si nous donnions suite aux revendications chinoises, il pourrait en résulter de graves dangers pour notre situation politique en Indochine.

Et pourtant, les Chinois ont déjà, dans l'Union, une situation économique très enviable: on pourrait dire privilégiée. Leur statut personnel et familial est pleinement respecté. On leur permet de circuler et de commercer librement dans tout le pays, d'y acquérir des immeubles, de participer aux adjudications publiques, de pêcher dans les eaux territoriales. Leurs jonques circulent sur tous les fleuves, canaux et rivières de l'Indochine, accaparant les échanges avec l'Extrême-Orient, notamment avec les ports

chinois, non sans gêner grandement notre Administration qui peut difficilement, dans ces conditions, arriver à cette « standardisation » des riz, nécessaire au relèvement des cours du riz indochinois sur les marchés extérieurs.

Dans la navigation côtière, les Chinois, mieux traités que les Français eux-mêmes, échappent aux règles ordinaires de l'armement, et pratiquent le cabotage alors que les autres étrangers ne sont pas autorisés à le faire. Ils ne sont astreints ni au service militaire ni aux réquisitions. Les marchandises importées de Chine bénéficient de tarifs douaniers très réduits.

Grâce à ces libertés, sous le régime français, sûr et stable, les Chinois d'Indochine constituent des colonies prospères. Nombre d'entre eux sont arrivés à l'aisance et même à la richesse. Ils détiennent la majeure partie des établissements commerciaux et bancaires de l'Union.

Un changement de statut, pour les Chinois d'Indochine, ne leur apporterait aucune amélioration d'ordre économique, au contraire, et il causerait certainement de grosses difficultés politiques à notre Administration indochinoise.

Dans tous les cas, chacun est d'accord, on le voit, pour reconnaître la gravité du problème et la difficulté de la tâche confiée à nos négociateurs. Nous y reviendrons.

Le nouveau tarif douanier indochinois. — En vertu de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier colonial, l'Indochine dispose d'une certaine autonomie en matière de douane. Si, en principe, elle doit promulguer dans les quatre mois qui suivent leur insertion au *Journal officiel*, les tarifs institués par la France, elle peut présenter des demandes de dérogations grâce auxquelles elle les adapte à ses nécessités économiques.

Actuellement, la Colonie s'apprête à mettre en vigueur un nouveau tarif douanier qui va régler désormais les conditions des échanges et de la concurrence sur son marché. C'est ce que M. Kircher, directeur des Douanes et Régies, a exposé le 18 février au Comité d'Action Economique et Douanière. Il a montré les brillantes perspectives d'avenir que le nouveau tarif indochinois, dont il est le principal artisan, ouvre au commerce français et comment doit s'accroître la place déjà grande que nos industries d'exportation se sont assurée sur notre marché d'Extrême-Orient.

Travaux publics et emprunt. — Voici quelques précisions sur le programme de grands travaux neufs qui a été soumis par M. Robin au dernier Conseil de gouvernement. Le programme doit être exécuté en huit années et sera gagé en partie par l'émission d'un emprunt. Les travaux se répartissent en trois catégories :

1° Les travaux d'achèvement sont prévus pour neuf millions de piastres et s'appliquent au chemin de fer du Langbian, au renforcement des digues au Tonkin, aux irrigations de Song-Cau et de Sontây, de Phu-yên et Thua-thiên, enfin aux derniers parachèvements du réseau d'irrigation de Thanh-hoa.

2° La deuxième catégorie représente 90.000.000

de piastres de travaux de chemins de fer pour l'exécution de la voie ferrée de Phnom-penh à Battambang et de son prolongement ultérieur jusqu'à Sisophon, des voies ferrées de Tourane à Nha-trang et de Tanap à Thakhek.

3° La troisième catégorie comprend un ensemble de grands travaux d'hydraulique agricole qui doivent assurer au delta du Tonkin et à l'Annam l'avantage d'une double récolte annuelle : irrigations dans les provinces de Bac-ninh, Hung-yên et Haïduong au Tonkin, de Quang-nam et de Vinh en Annam, assèchement des casiers du Day et renforcement des digues du Tonkin. Ces travaux s'élèvent à 33 millions de piastres.

Les ressources du budget général ne permettent d'affecter à ce programme que 3.350.000 piastres par an; les prestations, dont le montant sera affecté à l'acquisition de gros matériel de chemin de fer, représenteront un capital de 28 millions de piastres. L'emprunt à prévoir serait de l'ordre de 60 millions de piastres.

Les ressources affectées à l'ensemble des travaux neufs sont actuellement de 12.615.000 piastres, et doivent s'augmenter normalement de 500 piastres par an. En huit ans, il sera donc affecté sur les ressources du budget ordinaire 115 millions de piastres aux travaux neufs. Si, à ces 115 millions, on ajoute les 60 millions d'emprunt et les 28 de prestations, on arrive à un total de 203 millions de travaux neufs à exécuter en huit ans.

L'emprunt projeté serait amortissable en cinquante ans à un taux global de 7 0/0, intérêts et amortissements compris. Pendant la période envisagée de huit années, les annuités d'emprunt monteraient à 19.500.000 piastres et les annuités dues pour les prestations à 6.780.000 piastres, soit un total de charges de 26.280.000 piastres qui, retranché des 203 millions, laisse 176 millions 720.000 piastres pour les travaux.

COCHINCHINE

Le développement de l'instruction primaire.

— Le Conseil colonial de Cochinchine et, dans les pays de protectorat, les chambres des représentants du peuple se sont récemment réunis. A peu près partout, les mandataires de la population indigène ont réclamé le développement de l'instruction à tous ses degrés, surtout de l'enseignement primaire élémentaire, et déploré que le nombre des écoles demeure insuffisant. Ils se rencontrent d'ailleurs, sur ce point, avec les représentants de l'administration française. En Annam et au Tonkin, les résidents supérieurs, après avoir fait ressortir l'importance des progrès réalisés au cours de ces dernières années, ont affirmé que l'œuvre entreprise serait poursuivie. Le gouverneur de Cochinchine, M. Blanchard de la Brosse, a donné des renseignements fort intéressants sur ce qui a été fait dans la colonie du Sud.

L'enseignement primaire franco-indigène fait l'objet des

préoccupations les plus assidues du gouvernement. Cet ordre d'enseignement a connu en Cochinchine, durant l'année 1927-1928, un réel progrès, attesté par les chiffres suivants: de mai 1927 à mai 1928, le nombre des cours moyens et supérieurs est passé de 307 à 390, le nombre des classes élémentaires de 2.233 à 2.396, l'effectif global des écoliers fréquentant les écoles primaires publiques de 94.500 à 105.300, soit un accroissement de 11 % sur l'effectif scolaire de l'année précédente.

Si brillantes que soient les perspectives ouvertes par un semblable essor, il a paru à mon administration qu'il convenait moins de regarder l'œuvre accomplie, pour s'en féliciter, que celle restant à réaliser, pour rechercher les moyens de parachever l'entreprise. La France ne tiendra pas sa tâche scolaire pour terminée tant qu'elle n'aura pas couvert ce pays d'un réseau serré d'écoles élémentaires, assurant à tous les enfants un minimum de connaissances, et c'est dans ce but qu'a été posé l'an dernier, le principe de l'instruction obligatoire.

M. de la Brosse a rappelé ensuite qu'un arrêté du 27 juin 1927 a imposé à tous les enfants, sous certaines réserves, l'obligation de fréquenter l'école, entre leur huitième et leur treizième année, pendant un minimum de trois ans. A partir de la rentrée de 1928, l'obligation scolaire élémentaire a été introduite dans 260 villages pour les enfants des deux sexes et dans 488 pour les garçons seulement.

L'obligation scolaire, a dit encore le gouverneur, vient à son heure en Cochinchine. Un pays qui s'organise pour la production intensive, qui entre avec une rapidité sans cesse accrue dans le cycle des échanges mondiaux, a, au point de vue intellectuel ou technique, des besoins nouveaux que les autorités responsables de la prospérité générale ne peuvent négliger de prendre en considération. Ce n'est pas que je dissimule les difficultés matérielles de l'entreprise: population disséminée souvent sur de vastes espaces, nombre élevé d'enfants assujettis à l'obligation, travail d'appoint fourni par les enfants aux champs ou à la maison, médiocrité fréquente des ressources domaniales, recrutement de certaines de maîtres, improvisation de certaines de locaux scolaires. C'est pour toutes ces raisons que l'arrêté du 27 juin, tout en limitant la fréquentation à trois années, n'a prévu qu'une application progressive du principe de l'obligation.

Ainsi, un gros effort a été fait en Cochinchine et il a déjà donné des résultats tangibles. Mais les difficultés sont grandes; la diffusion de l'enseignement primaire exige des crédits et du personnel.

Si, à la rigueur, certaines dépenses peuvent être réduites au minimum, si l'on peut employer des locaux de fortune, pagodes ou maisons communes, et se contenter d'un mobilier extrêmement sommaire, il est d'autres dépenses inévitables, les soldes des maîtres et les fournitures scolaires. Les communes, qui en ont charge, ne sont pas toujours riches et ces dépenses doivent être inscrites d'office à leur budget.

Mais le point le plus important est le recrutement des maîtres. On n'improvise pas un instituteur. Aussi le gouvernement de Cochinchine, en édictant l'obligation scolaire, a-t-il décidé de concéder des facilités spéciales pour le recrutement des maîtres et autorisé, pendant la pé-

mode de transition, à engager d'anciens fonctionnaires comme maîtres des petites classes dans les écoles rurales. Il a également créé depuis quelques mois des cours normaux auxiliaires et des cours de certifiés, destinés à initier sommairement à leur métier les jeunes instituteurs auxiliaires, un cours de perfectionnement de vacances; il a enfin organisé dans les chefs-lieux de province des conférences pédagogiques mensuelles avec leçons modèles.

Ces divers systèmes ont déjà été essayés dans le passé; ce sont, l'expérience l'a prouvé, de simples palliatifs. Mais ils montrent le bon vouloir du gouvernement de la Cochinchine et donnent, dans une certaine mesure, satisfaction aux populations, en attendant le moment où la colonie possédera le cadre d'instituteurs qualifiés qui lui est nécessaire.

Levant

GÉNÉRALITÉS

Pour le maintien de l'influence française dans le Levant. — L'Union Economique de Syrie, dont M. André Lebon est le président et M. le Gouverneur G. Julien le Secrétaire général, vient d'émettre en faveur des noviciats de missionnaires un vœu dont nous tenons à reproduire ici le texte, et pour les raisons sur lesquelles il s'appuie, et pour les faits qu'il expose en même temps. On sait quels buts poursuit, depuis 1922, l'Union économique de Syrie : l'étude, la défense et le développement des intérêts généraux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie de la Syrie, plus particulièrement dans leurs rapports avec les intérêts français, et l'étude des questions d'ordre économique concernant les intérêts français ou syriens dans les régions limitrophes de la Syrie.

Voici le texte de ce vœu :

L'Union Economique de Syrie, Association qui groupe la quasi-totalité des intérêts matériels français dans les territoires du Levant sous Mandat;

Considérant qu'en raison de la situation particulière de ces territoires, berceau des principales religions des nations occidentales, c'est plus particulièrement par les missions religieuses, avec leurs établissements charitables et d'enseignement, que s'est toujours exercée dans cette partie du monde l'action de la France, avec des succès d'autant plus marqués que ces missions étaient plus soutenues par les gouvernements successifs;

Considérant que c'est au développement de ces missions depuis 1860, notamment après l'avènement de la III^e République, que nous devons essentiellement la création de ce boulevard de langue et de pensée françaises qui va du Caire à Constantinople et dont Beyrouth, avec son Université, protégée à ses débuts par Gambetta et Jules Ferry (1), est,

(1) Rapport de M. Henry Simon, député, sur le budget général de l'exercice 1925. Ministère des Affaires Etrangères, page 10.

après Alger, le foyer le plus puissant de culture française que nous possédions hors de la Métropole, foyer qui rayonne bien au delà des territoires sous mandat, notamment partout où vivent des colonies libano-syriennes, pour le plus grand profit du prestige et du commerce français (1);

Considérant que c'est surtout aux générations formées par les missions religieuses, aux ardentés sympathies et à la confiance envers la France qu'elles leur ont inspirées, dans un apostolat où le patriotisme apparaît comme la vertu essentielle, que nous devons la situation politique privilégiée dont nous jouissons au Levant, situation politique qui favorise grandement notre action dans l'ordre économique;

Considérant que si l'attribution à la France du mandat sur la Syrie et le Liban doit entraîner de sa part une absolue neutralité en matière religieuse, ce serait, pour son prestige et son avenir dans le bassin oriental de la Méditerranée, une dangereuse erreur que de se désintéresser, aujourd'hui, des établissements charitables et d'enseignement dirigés par les religieux français, établissements dont la clientèle appartient d'ailleurs à tous les cultes (2);

Considérant qu'il convient, au contraire, plus que jamais, de soutenir toutes les initiatives, tous les dévouements qui veulent s'exercer pour la propagation de notre langue, de notre culture, et de l'amour de la France — dévouements qui ne seront jamais trop nombreux — et de ne pas ménager par conséquent les concours officiels aux missions catholiques, à la Mission Laïque, à l'Alliance Israélite Universelle et à la Mission protestante française;

Considérant qu'en affaiblissant certains de nos établissements, nous n'augmenterions pas la clientèle des autres (3), le résultat certain devant être de favoriser l'essor des établissements étrangers, dont le nombre va sans cesse en grandissant;

Considérant, notamment, que les Américains et les Italiens dotent leurs écoles et leurs hôpitaux missionnaires de Syrie et du Liban de moyens en hommes et en argent de plus en plus importants; que plus particulièrement le gouvernement italien, qui s'efforce de s'assurer la tutelle des grands ordres catholiques et de la latinité en Orient, a augmenté, depuis 1920, le nombre de ces établissements scolaires et hospitaliers (4) et qu'il vient de décider la création à Rhodes, d'où ont dû disparaître les religieux fran-

(1) L'Université de Beyrouth (Ecoles de Médecine, de Droit, d'Ingénieurs) est placée sous le contrôle officiel de l'Université de Lyon et délivre les mêmes diplômes que les Universités françaises. Elle est dirigée par les Jésuites.

Le nombre des Jésuites français est tombé, au Liban, de 1905 à 1928, de 85 (âge moyen 47 ans) à 54 (âge moyen 57 ans).

La Faculté française de Beyrouth a un budget de 4.000.000 de francs dont 1.800.000 francs fournis par le Gouvernement français, tandis que le budget de la Faculté Américaine dépasse 11.000.000 de francs, auxquels s'ajoutent de très nombreux dons. La première l'emporte cependant, très largement sur la seconde, grâce au zèle des religieux français, à leur désintéressement.

(2) On se rappelle les instructions du Gouvernement révolutionnaire à son représentant à Constantinople au sujet du protectorat catholique : « Etendez notre protectorat le plus que vous pourrez; un gouvernement libre est jaloux de ses droits, mais il l'est autant de celui de secourir et de protéger ».

(3) Le sentiment religieux domine encore à ce point chez les Libanais et Syriens que les électeurs sont répartis en autant de collèges électoraux qu'il y a de sectes principales; le nombre des électeurs ne se réclamant d'aucun rite est insignifiant.

(4) Les œuvres italiennes d'assistance et d'enseignement en Syrie et au Liban étaient peu importantes avant 1914. La plupart d'entre elles avaient d'ailleurs cessé de fonctionner depuis la guerre italo-turque. Dès 1922-1923, le Gouvernement italien, avec l'aide de l'« Associazione Nazionale Missioni italiane del l'Estera » a entrepris le relèvement de

çais, d'une Université qui est destinée à concurrencer l'Université française de Beyrouth;

Considérant qu'il serait inconcevable que la France interdise le recrutement et la formation sur son territoire du personnel religieux nécessaire au fonctionnement des écoles, orphelinats, hôpitaux, dispensaires, qui la font connaître et aimer en Syrie et au Liban — établissements qu'elle a pratiquement créés et qu'elle subventionne — ce qui les condamnerait, soit à disparaître définitivement, soit à passer progressivement aux mains des religieux étrangers des mêmes ordres, mais cette fois au service de nations jalouses de substituer leur influence à celle de la France.

Pour ces motifs :

L'Union Economique de Syrie demande aux Pouvoirs publics de faciliter à tous égards le recrutement et l'entretien de tous ceux qui, laïques ou religieux, ont l'âme assez haute pour consacrer leur activité aux œuvres françaises d'instruction et de charité dans les territoires sous mandat; elle les adjure, dans cet ordre d'idées, laissant de côté toute préoccupation de politique intérieure pour ne voir que les intérêts de la France au dehors, d'autoriser les noviciats de missionnaires, sans en excepter aucun ordre.

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

L'ajournement sine die de la Constituante Syrienne. — Par arrêté du Haut Commissaire, rendu le 8 février à Damas, l'Assemblée Constituante Syrienne a été ajournée *sine die*.

On a lu plus haut (cf. les p. 44-45) les textes de l'arrêté n° 2385 du 5 février 1929, de la lettre de M. Ponsot et enfin de la « Réserve générale » transmise par le Haut-Commissariat, dès le 11 janvier dernier, à l'examen du Bureau de la Constituante syrienne, en vue de son adoption par cette assemblée; nous n'y reviendrons donc pas, et nous chercherons simplement ici à dégager, de la lecture des journaux des pays sous mandat, l'impression qu'a produite sur la popu-

ces dernières et la création de nouveaux établissements. Voici, à notre connaissance, le résultat de cet effort :

I. Etablissements italiens anciens remis en fonctionnement :

Alexandrette : 1 école de garçons (Pères Carmes); 1 école de filles (Sœurs Carmélites);
Kassab (caza d'Antioche) : 1 couvent, une école, une église (Pères Franciscains);
Badjoghase (caza de Djisch-ech-Chogour) : 1 couvent, une école, une église (Pères Franciscains);
Alep : Collège de garçons (Pères Franciscains);
Tripoli : 1 école de garçons (Pères Carmes); 1 école de filles (Sœurs Carmélites);
Bécharré (caza de Tripoli) : 1 école de garçons (Pères Carmes); 1 école de filles (Sœurs Carmélites);
Koubayat (caza de Tripoli) : 1 école de garçons (Pères Carmes); 1 école de filles (Sœurs Carmélites);
Ehden (caza de Tripoli) : 1 école de garçons (Pères Carmes); 1 école de filles (Sœurs Carmélites);
Beyrouth : collège de garçons (Pères Dominicains).

II. Etablissements italiens créés depuis 1920 :

Alexandrette : achat d'un vaste terrain pour y construire un hôpital (Pères Carmes);
Alep : Hôpital (Sœurs de Cotolengo);
Damas : Hôpital (Sœurs Salésiennes); école primaire de garçons (Pères Conventuels); école primaire de filles (Sœurs Salésiennes); 1 collège de garçons et une église sont en construction;
Tripoli : Hôpital (Sœurs Carmélites); 1 vaste terrain a été récemment acheté en vue de l'extension de cet établissement;
Beyrouth : écoles de filles (Sœurs de l'Immaculée d'Ivréa).

lation de ces mêmes pays la décision de la puissance mandataire.

Cette décision n'a pas surpris les nationalistes syriens; ils s'y attendaient et peut-être même la désiraient-ils. C'est que, comme l'écrivait l'*Orient* à la date du 1^{er} janvier 1929, ils étaient au fond

fort soucieux de trouver une issue à l'impasse dans laquelle ils se sont imprudemment engagés. Nous n'avons jamais, espéré, déclarent-ils, que l'inscription des clauses litigieuses dans la Constitution pouvait recevoir une application immédiate, tant que la France détient en Syrie la force armée et à l'étranger la représentation diplomatique effective. Mais, étant donné que la Constitution doit survivre au Mandat qui, par définition, a une durée limitée, nous n'avons demandé le maintien des clauses en question que pour le principe.

N'insistons pas ici sur l'exactitude, ni non plus sur la valeur de ce raisonnement. Les conversations qui ont eu lieu entre le 15 et le 25 janvier, entre les Nationalistes gênés par le vote de la « motion historique » que l'on sait (cf l'*Asie française* de décembre 1928, p. 442) et le Haut Commissariat de France, ces conversations dont parle la lettre de M. Ponsot n'ont pas abouti, et les Nationalistes n'ont pas pu se décider à accepter une seule des différentes solutions que, le 20 janvier, leur indiquait un journal bi-hebdomadaire de Damas, *les Echos*.

La Constituante, écrivait alors ce journal, se trouve devant cette alternative, de laquelle elle ne peut sortir. Ou elle ne peut accepter la disjonction de six articles et, dans ce cas, elle devrait simplement démissionner pour faire place à une autre autorité passible d'accepter et de prendre aussi les responsabilités; ou elle prend elle-même ces responsabilités et elle accède, en respectant certaines formes et en bravant certaines popularités faciles, mais éphémères.

Une autre solution intermédiaire (ajoutent *les Echos*) existe cependant devant la majorité parlementaire... Les chefs soucieux de certains engagements qu'ils ont pris envers la nation, envers l'opinion publique du moins, peuvent se cantonner s'ils le veulent dans un semblant de résistance qui leur aménage la sympathie de certains milieux et laisser d'autre part — en l'encourageant même — se former une majorité de leurs multiples subordonnés fusionnant avec l'ancienne minorité favorable à une entente. Cette nouvelle majorité accepterait les concessions et les chefs qui ne formeraient qu'une minorité, quoique respectable, se cramponneraient à leurs engagements antérieurs.

Mais le plus simple, le plus loyal et aussi le plus courageux, c'est de savoir prendre directement ses responsabilités devant une opinion publique facile à orienter.

Les Constituants syriens de la majorité nationaliste ne l'ont pas su, ou ne l'ont pas voulu. Aussi le Haut Commissariat a-t-il pris, lui, ses responsabilités le 5 février.

Au lendemain de cette décision, certains esprits chagrins avaient annoncé des moments difficiles; il n'en a rien été.

Depuis l'heure de l'ajournement, écrit *le Réveil* (de Beyrouth) à la date du 20 février, rien, mais absolument rien, ni de grave ni de moyennement grave, ni de pas grave du tout ne s'est passé. Damas comme Alep, Hama

comme Dêir ez Zor, toute la Syrie reste parfaitement calme, totalement indifférente à ce qui a pu être le désappointement ou la mauvaise humeur de ceux que, trop longtemps, on a appelé des leaders.

C'est qu'à Damas comme à Beyrouth, même dans les villages, on s'intéresse avant tout à l'économie des pays sous mandat. Que le Gouvernement fasse aboutir des canaux d'irrigation dans les champs du paysan, qu'il construise des écoles d'arts et métiers pour donner à l'artisan l'enseignement réclamé par l'industrie moderne, et les vœux de la population seront comblés. La Syrie ne songe actuellement à la politique que pour en déplorer les nuisibles effets.

Le *Tokaddem* d'Alep ne déclarait-il pas, le 15 février :

La lutte qui se déroule aujourd'hui n'honore pas les leaders de ce malheureux pays. Elle est simplement la preuve de leur attachement excessif aux fonctions pour lesquelles ils sacrifient tout.

Le *Réveil*, de son côté, rappelait, par un rapprochement tout naturel, les déclarations des paysans égyptiens affirmant que « leur pays enfin délivré du fléau parlementaire, allait pouvoir s'occuper de choses sérieuses ».

Ainsi l'ajournement *sine die* de la Constituante Syrienne n'a pas été mal reçue par l'opinion publique. C'est ce que, dès le 24 janvier, prévoyait l'*Orient* quand il écrivait :

On peut voir maintenant les journaux extrémistes, et ceux-là même qui étaient les plus réputés par la violence de leur opposition, prôner une politique d'entente, de rapprochement, d'étroite collaboration avec la Puissance mandataire.

Un journaliste damasquin, M. Georges Pharrès, directeur des *Echos*, dégageait nettement, pour sa part, la conclusion des faits qui venaient de se passer lorsque, le 17 février, il écrivait dans son journal bi-hebdomadaire :

Le problème de la constitution de la Syrie, tout en étant difficile à résoudre, se simplifie parfaitement comme exposé : « reconnaître ou ne pas reconnaître le mandat ».

Le principe étant reconnu, toutes les difficultés qui peuvent surgir ne peuvent être que d'ordre secondaire, et solubles ; mais si le point de départ est lui-même divergent, aucune tangente n'est capable de relier les deux points de vue. On serait à la signature de l'accord, qu'au dernier instant tout peut crouler.

Et, en somme, c'est ce qui est arrivé. Et c'est ce qui arriverait indéfiniment. Mais c'est aussi ce que le pays voudrait voir enfin résolu après dix ans passés de mandat.

Les incidents avec la Turquie. — Profitant de la situation créée par les Nationalistes pour faire le jeu de leur pays, les journaux turcs ont dépeint la situation des pays sous mandat français ou, du moins, de la Syrie, comme très troublée, voire même très grave. Ils ont annoncé à leurs lecteurs un soulèvement des Arabes ; d'après eux, les habitants de la Syrie veulent secouer le joug de l'administration française et avoir enfin un Gouvernement à eux. « Ayant formé des rassem-

blements à Damas et dans d'autres villes, prétend le *Milliet*, ils se sont livrés à de violentes manifestations et ont juré de sauver leur indépendance ».

Cette campagne tendancieuse est en étroite liaison avec les réclamations concernant la frontière.

Elle s'est doublée d'insinuations malveillantes attribuant à des Syriens le complot contre Moustapha Kemal découvert à Constantinople.

En France, on s'est ému. Le *Journal* a protesté contre ces articles de la presse turque. Cette affaire du complot, explique-t-il, procède du même esprit que la campagne systématique menée contre la France dans cette question de la frontière syrienne, dans laquelle, malgré la décision d'un arbitre devant lequel il avait dit devoir s'incliner, Tewfik Rouchdy bey s'obstine à maintenir son point de vue.

Comme la question demeure toujours en suspens, le brigandage continue.

Le 6 janvier, sur la route d'Alep à Idlib, au point connu sous le nom de Khan el Assib, en plein après-midi, onze bandits arrêtaient six automobiles et détroussèrent les voyageurs. Interrompus par une patrouille de gendarmes, ils prirent la fuite. Au cours de la nuit, ils se heurtèrent à 4 km. au N.-E. d'Ezaz à un détachement de gardes mobiles qui perdit un homme dans l'engagement. Trois des bandits furent identifiés. C'étaient des repris de justice, résidant en Turquie. La bande put ensuite, à la faveur de la nuit, franchir la frontière et se réfugier en territoire turc.

Depuis le mois de septembre dernier, déclare le *Courrier de Syrie*, de nombreux actes de brigandage ont été signalés dans le vilayet d'Alep. Tous les malfaiteurs qui ont commis ces crimes sont venus de Turquie, tous y sont retournés. Les enquêtes, les poursuites, les recherches faites dans la région frontière ne peuvent plus laisser aucun doute à ce sujet.

Naturellement, les journaux turcs accusent les autorités françaises d'encourager les troubles.

Les illustrés, à côté de textes qui n'ont rien de particulièrement amène, reproduisent des dessins dont le sens est assez clair.

L'un d'eux, publié par le *Yeni Koroglu*, représente un officier français tenant en laisse un Arménien et un Kurde tout prêts à être lâchés. Deux soldats turcs lui font face, et ils lui disent : « Si vous les lâchez une fois encore, c'est avec vous que nous réglerons nos comptes ».

Ainsi les Turcs, non contents d'organiser et d'armer les bandes qui viennent périodiquement commettre leurs méfaits dans le Nord Syrien, se posent en victimes et dupes, comme aussi en défenseurs des intérêts syriens !

S'ils prétendent assurer notre protection, constate le *Réveil* du 24 janvier, c'est pour empêcher toute entente entre la Syrie et la France, c'est pour créer dans le pays une nouvelle crise intérieure qui pourrait amener la France à se montrer moins intransigeante sur la question des frontières.

Il convenait de signaler ici ce chantage.

L'œuvre du 43^e Bataillon du Génie. — Par suite de l'organisation nouvelle de l'Armée, le 43^e Bataillon du Génie a été dissous à la date du 31 décembre 1928.

Durant le cours de sa brève existence (1921-1928), ce corps a rendu de trop grands services dans le Levant pour que l'*Asie française*, en enregistrant le fait de sa disparition, ne tienne pas à rappeler en quelques mots son activité et son œuvre. Nous ne saurions mieux le faire qu'en reproduisant l'ordre général numéro 85 A, qu'a fait paraître, à la date du 28 décembre dernier, le général Vallier, commandant supérieur par intérim des Troupes du Levant :

Issu des détachements télégraphiques des divisions de Constantinople, de Cilicie et de Syrie et créé Corps autonome le 1^{er} janvier 1921, le 43^e Bataillon a été depuis cette date appelé à assurer les transmissions de l'armée du Levant, tâche immense et difficile entre toutes.

Devant en toutes circonstances faire face aux nombreux besoins des opérations militaires et fournir des détachements à toutes les colonnes, il a, au prix d'efforts considérables, dans des zones réputées inaccessibles, permis toujours au commandement d'exercer son action jusque dans les postes les plus éloignés, sa participation aux opérations de Cilicie en 1921, des régions de l'Euphrate en 1922, enfin aux opérations de 1925-1926 a été particulièrement brillante et a valu à ses compagnies les citations les plus élogieuses à l'Ordre de l'Armée.

En dépit de ces troubles et malgré les exigences de ces missions de guerre, le 43^e Bataillon a poursuivi pendant sept années l'équipement en réseaux téléphoniques et radio-télégraphiques d'un pays dépourvu de tous moyens de transmissions : 7.000 km. de rames ont été construites, 25 postes radios créés dans les régions désertiques, permettant des relations rapides sur un territoire très étendu.

L'exploitation des abonnements civils a pris de jour en jour une plus grande importance et par la concession à la population civile de treize cents abonnements, l'un des services le plus indispensables à la sécurité et au développement économique du pays a été assuré jusqu'ici.

A cette œuvre d'extrême importance resteront attachés les noms des chefs de bataillon Desplanque (1921-1924 et 1926-1927), Saintagne (1926) et Vize (depuis 1927), ce dernier continuant brillamment la tradition de ses devanciers.

Aussi le Général commandant supérieur voit-il avec regret disparaître le vaillant 43^e Bataillon du Génie. Mais il sait qu'en se fondant avec les autres unités de sapeurs du Levant, les télégraphistes conserveront leur héritage glorieux et sauront se maintenir à la hauteur de leurs traditions.

Le Patriarcat des Arméniens catholiques. — En septembre dernier, le Saint-Siège a décidé de transférer de Constantinople à Beyrouth le siège du Patriarcat des Arméniens catholiques. En effet, les déplorables massacres et déportations qui ont eu lieu pendant la Grande Guerre, les mesures prises par le gouvernement d'Angora depuis la signature de la paix de Lausanne ont eu pour conséquence une extrême diminution des Arméniens catholiques en Turquie ; on n'en compte pas plus de 4.000 à Constantinople. On en compte, au contraire, 200.000 à l'étranger. De là, la détermination prise par le Vatican.

Le « Conseil des Arméniens des Camps de Beyrouth ». — Pour servir de liaison entre les Arméniens établis au Liban dans les conditions que l'on sait (cf. l'*Asie française* de novembre 1928, p. 395) et le Gouvernement libanais lui-même, a été institué un « Conseil Arménien ». Tous les réfugiés arméniens des différents camps de Beyrouth se sont réunis, le dimanche 16 septembre, au Camp de la Quarantaine, pour procéder à l'élection de ce conseil de neuf membres, de l'institution duquel on peut attendre les meilleurs services en vue d'une complète fusion de leurs nouveaux compatriotes avec les Libanais.

La saison estivale de 1928 au Liban. — Le nombre des visiteurs a été beaucoup moins considérable, dans la montagne du Liban, durant la saison estivale de 1928 qu'au cours des années précédentes ; « notre saison a échoué, écrit le *Réveil* ; sans les jeux, nous sommes convaincus qu'un grand nombre d'hôteliers auraient fermé boutique... Nous nous attendions à recevoir des milliers d'estiveurs, et nous n'eûmes qu'un nombre modique : juste la moitié de nos hôtes de l'année dernière ». *La Nation* constate, de son côté, la diminution régulière du nombre des visiteurs du Liban :

Il y a eu (dit-elle) 20.000 estiveurs à la montagne en 1926. En 1927, le chiffre des étrangers venant chercher la fraîcheur au Liban était tombé à 12.000. Enfin, en 1928, nous ne dépassons pas 5.000. Tels sont les chiffres.

A cette décroissance continue, en dépit des efforts faits pour attirer les touristes à la montagne libanaise, pour améliorer les hôtels, pour accroître les agréments du séjour, il y a des causes. Pour le *Réveil*, c'est la situation actuelle de l'Egypte, au double point de vue politique et économique : « le coton a provoqué des ruines regrettables et les événements politiques ont déterminé beaucoup de fonctionnaires à rester en place ». *La Nation* tient compte également de la concurrence de Chypre, mais, ajoute-t-elle,

N'avons-nous pas une grande part de responsabilité dans cette réduction de nos visiteurs qui confine à la catastrophe ?

Eh bien ! si, avouons-le franchement !

Nous avons exagéré nos prix.

Rapports économiques avec la Pologne. — Entre la Pologne et les pays de l'Asie antérieure, il existe un certain courant d'échanges commerciaux dont plus d'un fait atteste l'importance. Pour régler cette activité économique et pour l'intensifier, comme aussi pour lutter contre la concurrence des Compagnies étrangères, a été fondée à Beyrouth, en 1928, une Société polonaise à qui la Banque d'Economie Agricole a ouvert un crédit de 30 millions de francs. Ce crédit a dû être consacré à l'achat de produits orientaux de première nécessité qui sont ensuite vendus à des prix très modérés en Pologne et

permettent aux acheteurs de les connaître et d'en apprécier toutes les qualités.

Entre la Pologne et les pays de la Méditerranée orientale sous mandat français et anglais : Syrie, Liban et Palestine, on annonce, d'autre part, la création d'une ligne spéciale de navigation dont les bâtiments toucheront à Beyrouth tous les 45 jours environ, en attendant qu'ils le fassent tous les 29 ou 30 jours, ce qui, naturellement, engendrerait d'heureuses conséquences pour l'activité des échanges syro-polonais.

Mort du Père Zumoffen. — Après le R. P. Cheikho, le savant orientaliste sur lequel l'*Asie française* a publié naguère une notice dont nos lecteurs n'ont sûrement pas perdu le souvenir (cf. le n° de février 1928, p. 79-81), voici que disparaît un autre savant missionnaire, le R. P. Godfroy Zumoffen. C'est de la géologie et du climat du Liban que celui-ci, né à Salgesch, dans le Valais suisse, en 1848, s'était constamment occupé depuis son arrivée à Beyrouth en 1890 ; il avait naguère donné au *Bulletin de la Société de Géographie* (en 1899) un très important mémoire sur la météorologie de la Palestine et de la Syrie et, pendant plus de trente ans, il avait étudié la géologie du Liban avec une persévérance, une conscience et une science qu'atteste la publication de sa remarquable carte géologique du Liban, parue en 1926. Il avait aussi, dès 1890, au cours de fouilles dans une grotte de la vallée d'Antélias, constaté la présence de l'homme quaternaire dans le pays et résumé le résultat de ses recherches dans cette grotte et ailleurs (dans les sables de Beyrouth, dans les vallées du Nahr el Kelb, du Nahr Ibrahim, ailleurs encore), dans un album paru en 1900 et intitulé *la Phénicie avant les Phéniciens : l'âge de pierre*.

Pour le petit groupe de savants missionnaires qui sont l'honneur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, c'est une perte sensible que celle du R. P. G. Zumoffen ; en lui, en effet, les qualités du professeur étaient comparables à celles du savant, et plusieurs générations de Libanais conserveront sans aucun doute le souvenir reconnaissant de l'enseignement qui leur a été jadis donné par cet excellent maître et par ce vénérable et modeste savant.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Pour la réfection de la voie ferrée du Hedjaz.

— Une conférence à laquelle ont participé les représentants de la France, de l'Angleterre et du Hedjaz s'est tenue à Caïffa au mois d'août dernier dans le dessin d'étudier les moyens de remettre en état le chemin de fer du Hedjaz ou des Villes Saintes. On sait que ce ruban ferré, qui a été construit sous la domination turque (il a été terminé en 1908) est une ligne à voie étroite unissant Damas à Médine ; les *Ergänzungen* des *Petermanns Mitteilungen* en ont naguère donné, en 1906 et en 1908, une minutieuse description.

Ses 1.300 kilom. se partagent aujourd'hui entre la Syrie de mandat français (190 kilom.), la Palestine (96 kilom.), la Transjordanie (380 kilom.) et enfin le Hedjaz (640 kilom.) ; mais ils ne sont plus utilisables actuellement que de Damas à Maan en Transjordanie.

Deux prétentions contradictoires se sont trouvées en présence à la conférence de Caïffa. Pour le représentant du Hedjaz, le chemin de fer doit être un Wakf musulman placé sous le contrôle d'une commission musulmane ; ceux des pays sous mandat veulent, de leur côté, que l'administration en soit confiée à un Comité indépendant, responsable vis-à-vis des chemins de fer de la Palestine. Ils ont voulu, d'autre part, pénétrant sans retard dans le détail, étudier les questions de l'unification de l'administration, de la réparation des voies coupées, de l'achat d'un nouveau matériel, etc... Aussi la conférence s'est-elle séparée sans avoir abouti au moindre résultat pratique.

Le Congrès transjordanien d'Amman. — Nous avons eu occasion de dire l'an dernier (cf. l'*Asie française*, numéro de juin 1928, p. 244) quelle émotion avait suscitée en Transjordanie la publication du traité anglo-transjordanien du 27 février précédent. Les principaux chefs du pays se sont un peu plus tard (début d'août) réunis en congrès à Amman pendant trois jours sous la présidence de Hussein pacha Haraouni ; ils se sont séparés après avoir voté les motions suivantes :

1) La Transjordanie est un Etat souverain et indépendant.

2) Le régime de gouvernement du pays est une principauté héréditaire et constitutionnelle dont le chef est l'émir Abdallah ;

3) La Transjordanie ne reconnaît le mandat que comme une aide technique qui doit être définie par un accord avec la Grande-Bretagne sur la base des droits et des intérêts réciproques sans toucher à la souveraineté nationale ;

4) La Transjordanie tient la déclaration Balfour concernant le Foyer national juif en Palestine pour opposée aux déclarations officielles de la Grande-Bretagne aux Arabes et, en général, aux principes du droit international ;

5) La Transjordanie refuse d'accepter un recrutement militaire qui ne serait pas établi par un gouvernement constitutionnel et responsable ;

6) La Transjordanie entend ne pas supporter les frais de la moindre force étrangère sur son territoire, ses ressources étant insuffisantes pour son administration ;

7) L'aide financière actuellement offerte par le Gouvernement britannique ne représente qu'une partie des frais nécessités par les communications britanniques et par la force militaire en Transjordanie ; elle ne peut donc donner aucun droit à la Grande-Bretagne pour contrôler les finances du pays. Ce contrôle doit par conséquent être abrogé et remplacé par un autre système en harmonie avec le régime indépendant de la Transjordanie.

Le vote de ces différentes motions a, comme il fallait le prévoir, suscité des conversations et des négociations entre l'émir Abdallah et le délégué du Haut Commissariat britannique, d'une part, et, de l'autre, Hussein pacha Karaouni.

TURQUIE

Relations turco-italiennes. — Il n'est pas sans intérêt de revenir ici, pour montrer la chaleur actuelle des relations de la Turquie avec l'Italie, à quelques mois en arrière et de mentionner quelques-unes des manifestations de l'amitié toute nouvelle des deux pays. A cet égard, la visite rendue au début de septembre 1928 à Constantinople par 853 boys-scouts fascistes italiens, parmi lesquels se trouvaient les deux fils de M. Mussolini, présente un intérêt particulier. Cette visite de quatre jours (du 6 au 9 septembre) a été l'occasion de manifestations réciproques tout à fait cordiales : dépôt d'une gerbe de fleurs par les boys-scouts italiens au pied du monument de la République turque ; fraternisation des jeunes étrangers avec les jeunes sportifs turcs dans une réception au lycée de Galata-Séraï ; acclamations réciproques en l'honneur des deux pays ; éloges répétés du Ghazi par les Italiens ; achat de boîtes de cigarettes « Ghazi » par les fils du *Duce*, parce que (expliquèrent-ils) Moustapha Kemal est aimé et vénéré dans leur famille et parmi leurs compatriotes, ce qui aussitôt, entraîne l'envoi, par le Ghazi lui-même, d'une grande boîte de cigarettes à ces enfants de 12 et de 10 ans. Voici enfin quels éloges, avant leur départ, les jeunes visiteurs italiens ont faits de la Turquie à un collaborateur de la *Djumhouriet* :

Vous êtes une nation forte, vive et ardente. La lueur qui brille dans les yeux de tous les jeunes gens qui sont encore dans la période de leur adolescence procède de la flamme qui déborde de leur âme. Cette flamme est celle que l'on voit jaillir de la source de vie, de résolution et de foi qui anime les jeunes nations désireuses de vivre et de devenir victorieuses. C'est après avoir vu cette flamme que nous nous sommes rendus compte de ce qui fait la grandeur du peuple turc.

Les commentaires que ces paroles ont inspirées au rédacteur de la *Djumhouriet* n'ont pas été seulement favorables à l'Italie ; ils ont été en même temps un avertissement pour la France.

La Turquie qu'aimaient les Pierre Loti et les Claude Farrère n'est plus. Elle a cédé la place à la Turquie qu'appréciant et qu'estiment les Mussolini et les Tchitchérine. L'affection compatissante que l'on témoignait naguère à l'Oriental faible, doux et sociable rentre dans le domaine de l'histoire ; nous sommes maintenant l'objet du respect et de la considération qu'inspire le Turc puissant, résolu et novateur... Comme l'a proclamé notre Ghazi, la Turquie est destinée à devenir une nation dont la force, la puissance et la prospérité ne cesseront de s'accroître.

C'est aussi un accueil très chaleureux qu'ont reçu en Turquie, vers la même époque, une mission d'universitaires italiens et une mission de la Chambre de Commerce italo-orientale de Bari, parmi les sept membres de laquelle se trouvaient trois élèves de l'école fondée par ladite chambre de commerce en vue de la formation d'agents commerciaux pour l'Orient. Par ailleurs, de nombreux touristes italiens se rendent

à tout le moins à Constantinople. Touchantes effusions d'une « lune de miel » qu'atteste encore un nouveau et tout récent voyage de M. Grandi dans le Levant !

Les desseins poursuivis par M. Mussolini seront-ils dévoilés, tout au moins en partie, quand on connaîtra dans son intégralité, et non plus par des résumés plus ou moins développés, le texte des accords passés par le Quirinal avec le Vatican ? Nous ne saurions le dire encore ; mais du moins faut-il noter ici que, de différents côtés, on cherche à se rendre compte du but vers lequel tend le chef du gouvernement italien quand il pratique, dans les pays orientaux, sa politique actuelle. C'est ainsi que le 11 janvier, un rédacteur des *Basler Nachrichten* écrivait que l'Italie cherchait à constituer une coalition des Etats musulmans indépendants contre l'action de la France et de la Grande-Bretagne dans les pays du Proche-Orient dont leur est confié le mandat. Et développant cette idée, il disait :

Dans son plan, l'Italie attribue à la Turquie le rôle de première pile du pont qui doit servir à la marche en avant de l'Italie en Orient, les autres piles étant l'Égypte, la Perse et l'Afghanistan. C'est de ces projets comme point de départ qu'est ressuscitée, au cours des dernières conversations d'Angora, la vieille idée favorite de Rouchdy bey, celle d'une ligue des Etats musulmans indépendants. Seulement, la grande puissance destinée à former l'épine dorsale de cette coalition, ce ne sera plus la Russie, mais l'Italie. Il n'est du reste pas dit qu'éventuellement la Russie ne doive pas être de la partie.

Les conditions premières pour la formation de cette nouvelle constellation de puissances résultent de la communauté morale de toutes ces puissances dans les questions de la politique intérieure. A cet égard, l'Italie se sent la protectrice d'un nationalisme teinté de fascisme. Dans les quatre Etats qui doivent entrer dans cette coalition on constate un éloignement du parlementarisme et une tendance vers les méthodes dictatoriales. Les dirigeants de la Turquie, de l'Égypte, de la Perse et de l'Afghanistan croient à la régénération de leurs pays par une main vigoureuse, par le pouvoir d'en haut, et leur intention finale est de s'affranchir de la menace grandissante qui vient de l'Angleterre, en européanisant leurs forces défensives et l'économie du pays. Pour cette œuvre, ils trouvent dans l'Italie un modèle à la fois moral et technique.

Quel but final poursuit l'Italie en se joignant à cette coalition ? C'est ce qui reste pour le moment obscur. Il est vrai qu'elle peut déjà par ce moyen obtenir provisoirement un résultat positif, celui d'inquiéter durablement ses rivaux et de les disposer ainsi à faire des concessions aux revendications italiennes. Outre l'influence d'idées que l'Italie, en passant par Angora, peut exercer en Orient dans le sens favorable au fascisme, il est possible, de là-bas, de mener une guerre de guérillas contre les mandats anglais et français dans le Proche Orient. Mussolini sait bien qu'il lui faut maintenant entreprendre quelque chose, avant qu'il soit trop tard. L'Angleterre commence à s'établir militairement en Palestine et en Mésopotamie. Il en est de même en Arabie où, par le traité signé entre l'Angleterre et Yahia, roi du Yémen, l'Italie s'est trouvée tout à coup privée du fruit de ses efforts de plusieurs années. La France elle-même se ressaisit enfin pour entreprendre la pacification de la Syrie et pense sérieusement à une vaste politique de réformes sociales et économiques.

La première des mines italiennes a déjà explosé. Selon ce qu'annonce la presse arabe, l'Italie a protesté contre la construction du port de Haïffa, en donnant pour raison que la concession des travaux ne s'est pas faite par la voie de la libre concurrence. Cette démarche n'a pas été faite seulement pour protéger les intérêts économiques italiens, mais aussi avec l'intention très nette de se montrer au monde arabe comme défenseur de ses aspirations nationales. Du côté turc, on travaille de façon analogue vis-à-vis de la France. Les incidents répétés à la frontière turco-syrienne sont plus que des frottements entre des voisins en désaccord; ils sont le point de départ d'une tentative systématique destinée à créer un état d'esprit d'irréductibilité, lequel, le moment venu, doit devenir l'étincelle d'un soulèvement dans toute la Syrie. En outre, à propos de l'achat des chemins de fer orientaux, la Turquie élève la prétention d'obtenir la concession pour la construction du port d'Alexandrette, et la presse turque réclame même déjà tout le territoire environnant jusqu'à Alep, en tant que domaine linguistique de la Turquie. Il ne manque donc pas de sujets de litiges qui peuvent à tout moment donner lieu à de grands conflits.

Il va de soi qu'une contre-action franco-anglaise ne tardera pas à se produire. Etant donnée la répartition actuelle des forces, le plan de l'Italie, qui veut par ce moyen s'ouvrir le chemin de l'Orient, peut se révéler chimérique tout autant que les précédents projets coloniaux de Mussolini. Mais la nouvelle politique italienne en Orient n'en est pas moins pleine de dangers.

On ne rapprochera pas sans intérêt quelques-unes des idées exprimées par les *Basler Nachrichten* de la phrase, citée dans notre dernier numéro (p. 35), du correspondant du *Giornale d'Italia* à Constantinople au sujet des difficultés que rencontre la France dans le règlement de l'affaire de la frontière turco-syrienne.

Une légation permanente de Suisse en Turquie.

— Avant la signature du traité turco-suisse de conciliation et d'arbitrage dont a parlé l'*Asie française* dans son numéro de janvier 1929, la Suisse avait déjà décidé de créer une légation permanente en Turquie. Tandis que, depuis 1915, la Turquie était représentée à Berne par une légation à la tête de laquelle se trouvait un ministre plénipotentiaire, la Suisse, elle, n'était représentée jusqu'ici auprès du Gouvernement turc que par une mission diplomatique temporaire. Or, à plusieurs reprises, le cabinet d'Angora avait fait savoir quel prix il attacherait à l'établissement, en Turquie, d'une légation helvétique du même rang que la légation turque créée par lui à Berne; d'autre part, l'application du traité de commerce et la convention d'établissement négociés par la mission helvétique avec le gouvernement d'Angora exige la présence en Turquie d'une représentation munie de toutes les prérogatives d'une légation.

Les deux Chambres fédérales ont compris ces raisons et voté la mesure qui lui était proposée et justifiée par le Conseil fédéral; aussi la mission diplomatique temporaire que présidait M. Henri Martin a-t-elle été transformée, non point en consulat général, mais en légation permanente au cours du dernier semestre de 1928.

Pour la diffusion de l'instruction. — Nous avons déjà signalé l'importance que le gouvernement d'Angora attachait à la propagation de l'instruction à tous les degrés. En voici quelques preuves nouvelles.

Afin d'en hâter la diffusion, il serait question de créer dans la province de Stamboul 1.000 écoles primaires nouvelles, où l'enseignement serait confié à des étudiants de l'Université, et qui viendraient ainsi renforcer les cadres constitués par les écoles nationales et par les 588 classes populaires existant dans la province.

Pour vulgariser davantage l'usage de l'alphabet turc en caractères latins, le rectorat aurait décidé de mettre plusieurs machines à écrire à la disposition des différentes écoles. Ainsi, les élèves seraient familiarisés plus complètement avec la lecture et aussi l'écriture des nouveaux caractères. Depuis que ceux-ci sont employés pour la transcription des mots turcs, le besoin d'un nouveau lexique de la langue turque se fait sentir. L'œuvre est terminée, voire même sur le point de voir le jour. Elle serait contrôlée dans l'avenir, dit-on, par une Académie qui serait créée à Angora et qui aurait pour mission de choisir les mots, expressions et vocables populaires à introduire dans le nouveau dictionnaire.

Les progrès d'Angora. — L'*Asie française* a récemment parlé (n° de septembre 1928, p. 344) des progrès réalisés par la capitale actuelle de la Turquie, comme aussi des entraves qui s'opposent à son essor. Malgré la diligence apportée par les autorités municipales à moderniser Angora, à doter cette ville de nombreuses habitations et d'un certain confort, l'eau y fait presque totalement défaut, aussi les rues, rarement et mal arrosées, sont-elles couvertes d'une poussière impalpable qui incommoder fortement les habitants. D'autre part, les conditions de ravitaillement y demeurent difficiles et onéreuses, de là une grande cherté de la vie quotidienne, qui a déterminé plusieurs familles de députés à émigrer pour aller chercher à Constantinople ou dans d'autres villes des avantages que ne pouvait leur offrir Angora. Ce sont là de sérieux obstacles à l'essor de la capitale de la jeune république; ils ne doivent pas empêcher de reconnaître les améliorations acquises. Il y a longtemps, en avril 1927, un collaborateur du *Temps*, dont nous avons plus d'une fois cité les correspondances, résumait ainsi les progrès réalisés par Angora au moment où il écrivait :

Du haut de la vieille citadelle érigée sur les ruines romaines, on domine le plateau sévère aux escarpements inégaux et à l'horizon duquel se profilent des sommets çà et là encore neigeux. C'est le carrefour des routes vers la Cilicie et l'Anatolie orientale, la terre prédestinée des rencontres décisives de peuples et d'armées. De rares et maigres ruisseaux y serpentent; le Bent, dont l'étroite vallée s'échancre profondément dans le roc granitique et, plus loin, le Teàoubouk indolent sur les bords duquel paissent

aujourd'hui d'abondants troupeaux de buffles, de moutons et de chèvres, là où jadis Bajazet succomba sous le roc de l'Orient.

Dans la grisaille de ses maisons de terre, Angora étage au flanc du roc son désordre oriental, dressant vers le ciel les minarets de ses mosquées. Par endroit, les toits rouges aux briques neuves de maisons plus hautes s'élèvent, faisant tache au milieu de ce chaos fantaisiste. Sur l'emplacement d'un quartier détruit par l'incendie, des rues au tracé régulier, le long desquelles poussent rapidement des constructions européennes, montent vers les remparts, auprès desquels un parc doit être planté. Et, de tous côtés, pour un nouvel et dernier assaut, dans un périmètre d'une vingtaine de kilomètres, surgissent des agglomérations en pierre et en ciment armé élégantes et robustes. Elles s'étendent pour ainsi dire journellement, les unes vers les autres, aspirant à se réunir en une cité moderne, pour encercler l'ancienne qui ne sera plus d'ici quelques années qu'un vieux quartier pittoresque dans les ruelles tortueuses duquel le touriste se plaira peut-être à évoquer un passé romantique autant que légendaire.

C'est, s'allongeant vers le Nord, Ketchi-euren-Guetchveren, « qui donne tard », comme on l'appelle fréquemment dans le peuple, sans doute parce que ses arbres y fleurissent après ceux de Tchankaya, le roc de la cloche, devenu aujourd'hui *Djan-Kaya*, le roc de la vie. Vers ce dernier, dans la direction du sud, la nouvelle ville — en turc Yéni-Chéhir — forme déjà, au delà de la voie ferrée qui va vers l'Orient le noyau essentiel de la capitale de Moustapha-Kémal. Une large avenue, presque entièrement achevée et où l'on est occupé à terminer les travaux de canalisation — l'avenue de la république — conduit à la colline au flanc de laquelle s'écheionnent graduellement, parmi les amandiers et les abricotiers en fleurs, des habitations sobres et riantes d'un modernisme de bon aloi. En haut, comme veillant sur toute cette activité fébrile et l'encourageant de sa présence, la maison du président, du chef, de celui qu'on n'appelle plus autrement que le *Ghazi*, c'est-à-dire le victorieux.

Dans la direction de l'Est, Yéni-Chéhir déborde vers l'îlot moderne qui prolonge déjà l'ancien quartier de Djébedji. Ces pavillons isolés du nouvel hôpital militaire s'y détachent au premier plan.

Vers l'Ouest enfin, sur des marais dont le dessèchement a depuis dix-huit mois déjà banni d'Angora un paludisme invétéré, l'agglomération de la gare avec ses usines et ses fabriques s'étend désormais à sa guise selon ses besoins croissants.

Dans la poussière des travaux de terrassement, dans la fièvre créatrice qui vous enveloppe et vous pénètre, cette vision est un symbole. Elle concrétise un effort sans précédent dans l'histoire moderne, hormis peut-être celui du Japon.

Extrême-Orient

CHINE

Hostilités au Sseutchouan et au Koueitchéou.

— De violents combats ont eu lieu dans le Sseutchouan aux mois de décembre et de janvier entre Tchongking et Wanhien, sur le haut Yangtsé. Ces hostilités ont eu pour cause le refus des chefs militaires locaux de dissoudre une partie de leurs forces conformément au plan de démobi-

lisation adopté par le gouvernement de Nankin. Le général Yangsen qui, depuis près de deux ans, est maître de cette région était à la tête des factieux. Il revendiquait le droit pour les provinces d'avoir des armées indépendantes. On disait qu'il avait déclaré la guerre à Nankin parce que Chang Kai Shek avait négligé de le convoquer à la conférence de réorganisation militaire et de démobilisation. On disait aussi qu'il était inféodé au parti du Kouangsi et qu'il avait l'appui secret de Li Tsong Jen qui gouverne à Hankéou. Des troupes gouvernementales furent envoyées contre les révoltés du haut Yangtsé. Après une série de défaites, elles furent renforcées et repoussèrent leurs adversaires. Yangsen battit en retraite vers l'extrême ouest. Le général Liu Siang, chef des gouvernementaux, s'établit solidement à Tchongking vers la mi-janvier, mais la situation paraissait encore confuse et incertaine.

Les généraux Long Yun et Chou Shi Sing, gouverneurs du Yunnan et du Koueitchéou, naguère ennemis, conclurent un accord suivant lequel ni l'un ni l'autre n'interviendraient dans les affaires du Sseutchouan.

Quelques jours plus tôt, ce dernier avait dû faire face à la révolte d'une division du Koueitchéou qui occupa la capitale provinciale. Le gouverneur militaire fut contraint de faire appel à toutes ses forces pour briser la sédition.

Il semble que le clan du Kouangsi, toujours maître absolu des deux Kouang et des deux Hou et dont l'un des chefs, le général Pai Chong Shi, occupe encore une partie du Tchéli, cherche à provoquer un soulèvement contre Nankin. Suivant maints observateurs, la guerre civile pourrait reprendre si le gouvernement nationaliste ne s'ouvre pas aux chefs militaires étrangers du clan de Chang Kai Shek.

Mainmise de Nankin sur l'administration des Douanes. — Depuis qu'il était assuré d'avoir à brève échéance l'autonomie tarifaire, le gouvernement nationaliste agissait pour avoir la haute main sur l'administration des Douanes Maritimes. Par suite de la conquête d'une moitié de la Chine par les armées sudistes, cet important service s'était en quelque sorte scindé. Nankin affectait d'ignorer l'inspectorat général de Pékin ; il ne reconnaissait une autorité qu'au commissariat de Changhai, et celui-ci fut plus d'une fois contraint de céder à la volonté des nationalistes. Les Nordistes définitivement éliminés, Nankin agit avec l'inspectorat général des Douanes comme avec un service dépendant du ministère des finances. En raison de son long isolement à Pékin, l'inspectorat avait beaucoup perdu de son autorité ; il n'offrait plus de résistance aux empiètements des nouveaux maîtres du pays. Cet état de choses eut pour résultat la démission de M. Edwardes, inspecteur général. Dans les derniers jours du mois de décembre, ce dernier adressa à M. Soong, ministre des finances, une lettre qui est à citer pour tout ce qu'elle révèle

sur la situation d'un organisme dont l'indépendance faisait la force.

La condition la plus essentielle, écrivit M. Edwardes, du bon fonctionnement d'un service tel que celui des Douanes maritimes chinoises, c'est la coopération loyale et la discipline de tout le personnel sans distinction de rangs. Or, pour le maintien d'une telle discipline, il importe qu'à la tête de ce service soit placé un homme reconnu comme chef et traité comme tel par tout le service et par tout le gouvernement.

J'ai prévenu à plusieurs reprises Votre Excellence que le système qu'on avait toléré au cours des récentes années à Changhaï avait favorisé le développement d'une sorte de contrôle dualiste des services, qui ruine les bonnes traditions et la discipline qui avaient caractérisé les Douanes maritimes chinoises pendant soixante-dix ans.

Aucun service gouvernemental ne peut fonctionner convenablement si non seulement on y tolère, mais si on y encourage une double direction. Comme rien n'a été fait pour supprimer ce dualisme, je donne aujourd'hui ma démission et je prie le gouvernement de nommer sans délai un autre inspecteur général du service des Douanes.

On se rappelle que M. Edwardes avait remplacé au début de 1927 sir Aglen, en conflit avec Tchang Tso Lin. Sa démission fut acceptée le 9 janvier dernier par Nankin qui, le même jour, nomma M. F.-W. Maze, inspecteur général des Douanes.

Celui-ci, doyen des commissaires à Changhaï, est le neveu de feu sir Robert Hart, inspecteur général de 1863 à 1911, créateur et organisateur du service.

M. F. W. Maze, occupant un poste à proximité de Nankin, fut pendant toute une année en contact étroit avec le gouvernement nationaliste, il devint en quelque sorte l'inspecteur général pour toute la région contrôlée par les Sudistes. Aussi, au moment de la chute des Nordistes, le considéra-t-on comme le successeur désigné de M. Edwardes. Cependant le nouveau gouvernement central respecta la situation de l'inspecteur général titulaire qui, d'ailleurs, s'efforça de donner satisfaction aux désirs nationalistes en acceptant l'émission de bons nationaux et en préparant le transfert de l'inspectorat à Changhaï. Mais la mainmise plus complète du ministère des finances sur l'administration des Douanes parut finalement intolérable à M. Edwardes.

La nomination de M. Maze marque une entière subordination des Douanes au gouvernement chinois. En raison de l'importance des créances étrangères garanties par les revenus des Douanes maritimes, les puissances ne peuvent demeurer indifférentes devant la transformation d'une administration internationale en une administration de l'état chinois.

Le gouvernement nationaliste saura-t-il maintenir, dans un organisme aussi étendu et aussi complexe, l'autorité, la discipline et les méthodes de travail traditionnelles et pourra-t-il le mettre à l'abri de l'ingérence des chefs militaires et des nombreux clans nationalistes ? On ne sait encore sur quelle base s'établira la coopération entre le ministère des finances et l'inspectorat gé-

néral. Une nouvelle réglementation du service sera probablement nécessaire.

En dehors des indemnités boxers, les principales obligations régulièrement payées et dont l'administration des Douanes assure le service sont les emprunts franco-russe de 1895, anglo-allemand de 1896, anglo-allemand de 1898, de réorganisation de 1913, de bons en dollars or de 1925 (émission française), de bons en dollars or de 1928 (émission belge), soit un total, au 1^{er} janvier 1929, de 37.290.964 taëls.

D'autres créances ont été gagées sur les revenus des Douanes.

Le rétablissement du crédit de la Chine exige que le service des emprunts extérieurs soit ponctuellement assuré à l'aide du produit des Douanes. L'intérêt des puissances est de contrôler une caisse gérée jusqu'à présent par un inspecteur général étranger.

La Chine, écrit le *Times*, a besoin de capitaux étrangers ; c'est même actuellement son plus grand besoin, et le succès de ses démarches dépend dans une large mesure de la confiance du prêteur étranger dans le maintien du système actuel de l'administration des douanes, qui est la principale garantie, mais non la seule pourtant, qu'elle puisse offrir au prêteur.

Le produit des recettes intérieures ne peut faire l'objet d'évaluations précises. Sur 22 provinces (y compris la Mandchourie), trois à cinq seulement versent le produit des impôts au gouvernement central. Dans ces conditions, celui-ci, s'il se préoccupe de ses obligations extérieures, aurait dû avoir la sagesse de ne pas toucher à l'organisation des Douanes Maritimes.

M. Soong, ministre des finances, a déclaré qu'à l'avenir les emprunts extérieurs devraient avoir pour garantie l'ensemble des ressources du pays et non un gage déterminé comme les Douanes, la gabelle ou les chemins de fer. De l'avis général, une garantie de cette sorte n'aurait pas une bien grande valeur, tant que le gouvernement n'exerce son autorité réelle, effective que sur une faible portion du territoire et tant qu'on n'est pas assuré de sa durée.

En tout cas, comme le remarque le *Times*, les nouvelles recettes que procurera à Nankin l'application, dès le 1^{er} février, du tarif douanier devrait lui permettre avant tout de faire face sans retard à ses obligations garanties.

A cet égard, on ne peut que se féliciter de l'échange de notes entre le gouvernement chinois et le ministre de France sur le service des emprunts, notes annexées au traité franco-chinois du 23 décembre 1928. Nous avons résumé ces notes dans notre dernier numéro (aux p. 10-11), mais nous croyons utile d'en donner aujourd'hui le texte intégral. Le voici :

*Première lettre annexe du ministre de France
au ministre des Affaires étrangères*

En me référant à l'article 1^{er} de l'accord qui vient d'être conclu à la date de ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer que le tarif minimum français continuera d'être

appliqué aux marchandises chinoises énumérées à la liste ci-jointe jusqu'à la conclusion de l'accord prévu au paragraphe suivant.

Pour les autres articles en faveur desquels le gouvernement chinois désire obtenir le bénéfice du tarif minimum français, il est entendu qu'il convient, en raison de l'impossibilité pour le gouvernement français d'accorder son tarif minimum en bloc, de négocier un accord séparé établissant un tarif conventionnel réciproque.

Liste des marchandises admises au tarif minimum à l'entrée en France :

Tissus de soie pure ; foulards de soie pure ; crêpes de soie pure ; t. lles de soie pure ; passementeries de soie pure ; poivre, piment, canelle, muscade en coque, girofle, thé.

*Réponse du ministre chinois des Affaires étrangères
à la première lettre annexe*

Nankin, 22 décembre 1928.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, relative à l'application de l'article 1^{er} du traité qui vient d'être conclu entre le gouvernement nationaliste et le gouvernement français.

Je m'empresse de porter à votre connaissance que je suis pleinement d'accord sur les dispositions contenues dans cette communication.

*Deuxième lettre annexe du ministre de France
au ministre des Affaires étrangères*

Au cours des négociations qui viennent heureusement d'aboutir, nous avons étudié dans un esprit également amical diverses questions pendantes entre nos deux pays, et je crois devoir préciser, pour la suite, le résultat de notre échange de vues :

Le gouvernement français est disposé à entamer, sans délai, les négociations pour la conclusion d'une convention nouvelle destinée à remplacer la convention de commerce franco-chinoise du 25 avril 1886, la convention additionnelle de commerce du 26 juin 1887 et la convention complémentaire de cette convention en date du 10 juin 1895.

Dans l'intérêt des deux gouvernements, aucun changement ne sera apporté à l'état de choses actuel en ce qui concerne l'Indochine pendant la durée des négociations, étant entendu qu'en matière douanière, le principe de l'uniformité de tarif aux frontières maritimes et terrestres de la Chine demeure acquis, de sorte que le tarif en vigueur sur les frontières maritimes chinoises s'appliquera en même temps aux frontières indochinoises. Toutefois, les taux actuels de réduction des droits pour les importations et les exportations resteront en vigueur pendant la durée des négociations, que le gouvernement français est disposé, pour sa part, à conclure rapidement.

Dans l'intérêt du développement des relations économiques franco-chinoises, il est nécessaire que les marchandises ne supportent pas de taxes excessives. C'est dans ce but que la suppression des likins a paru désirable aussi bien au gouvernement nationaliste qu'au gouvernement français. De même la superposition des taxes provinciales aux taxes douanières proprement dites destinées à remplacer les likins, serait de nature à paralyser les affaires. Le gouvernement français ne doute pas que le gouvernement nationaliste ne supprime les likins dès la mise en vigueur du nouveau régime douanier et n'empêche effectivement l'établissement des taxes dites provinciales.

Le service de certains emprunts intérieurs intéressant l'épargne française conclus par le gouvernement chinois, se trouve actuellement interrompu faute de ressources. L'affectation d'une partie des fonds supplémentaires fournis par les douanes à la consolidation de ces emprunts

constitue une mesure propre à développer heureusement l'activité des rapports économiques franco-chinois et le gouvernement français ne doute pas que le gouvernement nationaliste ne prenne, à cet effet, les mesures nécessaires.

*Réponse du ministre chinois des Affaires étrangères
à la deuxième lettre annexe*

Nankin, 22 décembre 1928.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, relative :

1° A l'application prochaine du nouveau tarif douanier chinois aux frontières indochinoises et au maintien de l'état de choses actuel en Indochine, jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention ;

2° A l'opportunité de la suppression des likins ;

3° A l'avantage qu'il y aurait à prendre des mesures appropriées pour assurer le service régulier de certains emprunts.

Je m'empresse de porter à votre connaissance que je suis pleinement d'accord à ce sujet.

*Troisième lettre du ministre chinois des Affaires étrangères
au ministre de France*

Le gouvernement nationaliste espère que la nouvelle convention concernant l'Indochine, dont la négociation prochaine a été prévue, sera conclue avant le 31 mars 1929.

Toutefois, la disposition relative à la réduction des droits d'importation et d'exportation à la frontière indochinoise, disposition dont il est fait mention dans la lettre de Votre Excellence en date de ce jour, cessera de s'appliquer à partir du 31 mars 1929, même si la nouvelle convention ne se trouve pas encore conclue.

*Réponse du ministre de France
au ministre chinois des Affaires étrangères*

Votre Excellence m'a adressé à la date de ce jour une note pour me faire connaître que les taux actuels de réduction des droits pour les importations et les exportations à la frontière indochinoise cesseront d'être appliqués le 31 mars 1929 même si, à cette date, les négociations pour la conclusion d'une nouvelle convention n'ont pas encore abouti. Je m'empresse d'accuser réception de cette communication, à toutes fins utiles.

Les Revenus des Douanes en 1928. — Suivant le rapport de l'inspecteur général des Douanes maritimes en date du 31 décembre 1928, les revenus des Douanes maritimes pour l'année 1928 s'élèvent à 82.332.000 haikouan taëls, soit une augmentation de 13.597.000 par rapport aux résultats de l'année précédente. L'équivalent en livres sterling de la perception de 1928, au taux du change moyen, est approximativement de 12.028.000 livres comparé au rendement de 9.684.000 livres de 1927.

Le tableau suivant donne en chiffres ronds les produits des Douanes pour 1928 en ce qui concerne les principaux ports (en Hk-taëls).

Harbin : 2.352.000. — Antong : 2.311.000. -- Dalny : 8.187.000. — Tientsin et Chinwangtao : 9.584.000. — Niéoutchoang : 1.184.000. — Kiaotchéou : 3.318.000. — Hankéou : 5.117.000. -- Changhai : 33.659.000. — Amoy : 1.118.000. — Soatéou : 1.674.000. — Canton : 3.074.000.

Les revenus des Douanes pour 1928 ont permis d'assurer le service de tous les emprunts

étrangers ou indemnités garantis normalement par les Douanes. Il en a été de même quant aux intérêts et à l'amortissement des emprunts intérieurs.

La forte augmentation constatée dans le revenu des Douanes en 1928 doit être attribuée aux importations considérables du dernier trimestre de l'année et consistant particulièrement en articles de nouveautés, cotonnades, tabac en feuilles, farines et automobiles, et ce surcroît d'importations a été déterminé par la préoccupation des maisons étrangères de stocker avant l'application du nouveau tarif chinois.

Les intérêts et amortissements de tous les emprunts intérieurs garantis sur le surplus du revenu des Douanes et dont le service incombe à l'inspecteur général, ont été également assurés en entier.

La situation des Postes Chinoises. — La direction générale des Postes Chinoises qui, jusqu'à ce jour, avait appartenu à un Français, vient d'échoir à un Norvégien, M. Tollefsen. Ce service fut détaché en 1901 de l'administration des Douanes maritimes. Son premier directeur, notre compatriote M. Piry, organisa suivant un plan nouveau les postes chinoises. En 1911, fut créée la Direction générale. M. Piry resta à la tête du service avec un co-directeur, également Français. En 1917, M. Picard-Destelan succéda à M. Piry. L'organisation postale s'étendait alors sur tout le territoire chinois, ainsi que sur la Mandchourie. Elle fonctionnait à la satisfaction générale. La conférence de Washington, constatant la bonne marche du service, décida la suppression des bureaux entretenus par plusieurs puissances.

Comme l'administration des Douanes maritimes, l'administration des Postes chinoises souffrit, dans son intégrité, de la guerre sudiste-nordiste ; Nankin créa pour les districts postaux des provinces sudistes une direction indépendante de celle du nord ; il la soumit à son contrôle ; mais les nécessités du service imposèrent un compromis. Il est permis de se demander aujourd'hui si l'organisation postale n'est pas elle-même destinée à tomber entièrement entre les mains chinoises.

Mort du réformiste Léang Ki Tchao. — Le réformiste Léang Ki Tchao, le théoricien du libéralisme et de la monarchie parlementaire en Chine, vient de mourir à Pékin.

Né en 1863 dans le Kouangtong, il poussa très loin l'étude des classiques chinois, puis, de Pékin, il propagea ses idées de réformes politiques et scolaires à l'aide d'une petite feuille qu'il distribuait gratuitement. Ayant participé avec Kang Yeou Wei (mort en 1927 ; voir *A. F.*, 1927, page 272) au mouvement réformiste de 1898 à la Cour Mandchoue, il se réfugia au Japon où il poursuivit sa propagande parmi ses compatriotes. Il publia un journal à Tokio, le *Tsing Ji pao* et des abrégés de l'œuvre de son maître Kang You Wei, puis il fonda « L'Association pour la Réforme ».

Il retourna en Chine après la révolution de 1911 et prit la direction d'un journal de Tientsin dans lequel il s'appliqua à démontrer la nécessité d'une éducation politique et d'une initiation aux idées occidentales pour tous les jeunes Chinois désireux de participer aux affaires publiques. Le président Yuan Che Kai le nomma ministre de la justice dans le premier cabinet qu'il constitua ; Leang Ki Tchao, n'ayant pas accepté, devint le chef d'une organisation nommée « Chinpoutang », opposée à la fois à la dictature de Yuan Che Kai et au radicalisme des Kouomintang. Il entra en 1913 dans le cabinet Siung Si Ling, comme ministre de la justice. Revenu au pouvoir avec Touan Tsi Jouei, en 1917, il prit le ministère des finances et se préoccupa d'une réorganisation financière avec le concours des puissances du consortium.

Le gouvernement chinois l'envoya en France, lors de la conférence de la Paix de 1919, avec la mission d'expliquer aux représentants des puissances et aux publicistes étrangers les aspirations et les problèmes chinois. Il séjourna à Paris dans un hôtel particulier mis à sa disposition par le gouvernement français, et tout visiteur recevait de ses mains des écrits dactylographiés sur « la Chine et la guerre », la « Chine et l'Occident », la « Chine et la Conférence de la Paix ».

Nous nous présentons au monde nouveau, disait-il, avec un programme honnête et constructif et nous demandons qu'on nous donne la possibilité de le réaliser. Nous faisons appel au sens de justice de la démocratie moderne, à la sagesse des hommes d'Etat responsables, à l'intelligence des chefs de la finance et de l'industrie, nous faisons appel à notre puissant voisin le Japon.

Léang Ki Tchao n'avait pas prévu les toukiun et les supertoukiun, ni l'action du Kouomintang militarisé et bolchevisé. Depuis 1920, il vivait dans une profonde retraite.

Le pillage des tombeaux des empereurs mandchous. — Le nombre des événements qui se succèdent chaque mois en Chine, et surtout qui s'y succédaient il y a peu de semaines encore, au moment où la guerre civile mettait aux prises Nordistes et Nationalistes, ne nous a pas permis de signaler un événement qui, pour ne pas avoir de portée politique, montre avec force quel progrès ont réalisé les idées nouvelles et quel recul ont subi les vieilles traditions chinoises. Il s'agit du pillage des tombes des empereurs de la dynastie mandchoue. Sur ce qu'il appelle à juste titre « la profanation fabuleuse », M. R. d'Auxion de Ruffé a fourni dans le *Figaro* du 1^{er} décembre 1928 des précisions qu'il convient de reproduire à cette place. Nous lui laissons la parole.

Les tombes des empereurs de la dynastie mandchoue ont été édifiées à quelque distance de Pékin. Une allée bordée de statues gigantesques, figures de génies et d'animaux fantastiques, y conduit dans le silence solennel d'une plaine presque déserte, encadrée de hautes collines. Là sont notamment deux grands empereurs dont l'esprit s'ou-

vrir aux arts de l'Occident et qui firent bon accueil aux missionnaires et aux premiers pionniers de la race blanche, Kang Hi et Kien Long; là aussi repose — ou plutôt reposait — cette extraordinaire et hautaine impératrice Tseu Hi, qui mourut il y a quelque vingt ans, peu de temps avant que le régime impérial ne s'écroulât dans la poussière des siècles.

Il y a trois mois, les troupes nationalistes qui avaient occupé Pékin depuis quelque temps et qui repoussaient vers la Mandchourie les dernières bandes nordistes, se trouvèrent en présence des augustes tombes... Leur général, un certain Tan Wen Kiang, fit entourer les enceintes funéraires par un cordon de ses hommes; et comme il fallait faire vite, on posa des cartouches de dynamite. Les tombes de Kien Long et de l'impératrice Tseu Hi volèrent en éclats, et les pillards se précipitèrent.

Nous empruntons au journal chinois *Chao Pao* les lignes qui suivent et qui décrivent la douleur des princes mandchous lorsque, quelque temps plus tard, ils purent approcher des ruines: « Les Mandchous visitèrent d'abord la tombe de l'empereur Kien Long, mais l'eau avait tout envahi, et ils ne purent dépasser le seuil. Ils s'approchèrent ensuite de la tombe de l'impératrice, et le spectacle qu'ils virent les anéantit de douleur. Ils s'agenouillèrent et pleurèrent amèrement à la vue du corps de la souveraine, le prince Pulun s'écriant notamment à maintes reprises: « O Bouddha bien-aimée! » et sanglotant comme un enfant. Autour du cercueil, le sol avait été nettoyé et sur le couvercle gisait le corps de l'impératrice, nu jusqu'à la ceinture; il était encore entouré d'une robe de soie d'or en lambeaux. La chevelure de l'impératrice douairière était encore intacte, mais était dispersée çà et là. Le cadavre avait une couleur rouge sombre. »

Le journal chinois publie ensuite une liste des trésors qui se trouvaient dans les tombes, tels qu'ils étaient énumérés dans les documents officiels de l'époque. Nous ne disposons pas d'assez de place pour en donner le détail, dont la lecture cause une sorte d'éblouissement. Citons cependant quelques-unes de ces richesses:

« Le matelas de tissu d'or sur lequel reposait l'impératrice était brodé de 2.304 perles représentant une valeur de 854.200 taels, de 18 grands et 67 petits saphirs et 203 émeraudes d'une valeur de 420.000 taels. (Le tael vaut environ 16 francs, et les estimations ci-dessus sont celles de l'époque). Il y avait en outre une couche de perles rondes valant 320.000 taels, un ornement de jade en forme de lotus dont les feuilles étaient ouvertes et qui était estimé 850.000 taels, un ornement d'émeraude valant 750.000 taels. L'impératrice portait un collier composé de 420 grosses perles, 1.000 perles moyennes et 4.500 pierres précieuses, grandes et petites, d'une valeur totale (à l'époque) de 1.200.000 taels. Il y avait, en outre, trois colliers, dont deux composés de perles et le troisième de rubis valant 2.450.000 taels. Enfin, sa coiffure consistait en une tiare faite entièrement de perles, dont une seule pesait quatre onces. La valeur de cette tiare était de dix millions de taels (160 millions de francs à l'époque). »

Suivit une longue énumération de « bouddhas d'or pur, de millions d'eau en jade, cent poires en jaspe, soixante abricots en saphir, quarante dattes en rubis, un lotus en pierres, un arbre en corail d'une seule pièce, portant des oiseaux et des insectes en pierres précieuses, quarante-huit bouddhas en jade valant chacun 52.000 taels. Enfin, huit chevaux galopant et les dix-huit génies bouddhistes, chacun taillé dans une pierre précieuse et différente ». La liste continue, interminable, et l'estimation totale de ces richesses, en ce qui concerne la tombe de l'impératrice seulement, dépasse quatre-vingts millions de taels, c'est-à-dire beaucoup plus d'un milliard de francs!

Que sont devenues toutes ces splendeurs? Nul ne sait.

Il est cependant probable que les émissaires des marchands d'objets d'art qui représentent surtout des firmes japonaises de Tokio et de New-York, auront eu vent de cette manne fantastique et que déjà tout est dispersé et transformé, entre les mains des pillards, en excellentes banknotes.

Avant de relater ces faits, M. d'Auxion de Ruffé avait rappelé l'importance du culte des Ancêtres et les déclarations des souverains tels que ce Kien Long, un contemporain de Louis XIV, dont l'eau a empêché les Mandchous de visiter la tombe profanée; ils se désintéressaient du sort des Chinois massacrés en masse aux Indes néerlandaises ou aux Philippines, parce que ces derniers étaient dignes de mépris pour avoir quitté leur pays sans esprit de retour et sans souci d'entretenir les tombes de leurs ancêtres. Puis, faisant allusion aux faits qu'il vient de relater, l'auteur ajoute:

En Chine, pareil événement eût paru jusqu'à présent monstrueux; car, s'il est une tradition profondément enracinée depuis des millénaires et qui fut toujours respectée, — sauf à l'égard des étrangers, — c'était le respect des tombeaux et le culte des ancêtres. Cette tradition était à la base même de l'édifice social des Jaunes et trouvait, sous la forme de tortures effroyables, sa sanction dans les coutumes et les édits impériaux qui tenaient lieu de Code pénal. Le confucianisme, détrôné par les « Trois principes » fuligineux de Sun Yat Sen, abonde en exemples de dévouement filial et de respect des parents, exemples qui vont jusqu'au sacrifice suprême... Le culte des morts demeurait un des vestiges d'une ancienne civilisation digne d'admiration. Cela aussi est allé en poussière.

JAPON

Mort du Prince Kuniyoshi. — Le prince Kuniyoshi, père de l'impératrice, est décédé à Tokio, à la fin du mois de janvier. Son père, le prince Asahiko Fushimi fut adopté par l'empereur Ninko (1836); il entra dans un monastère. Sécularisé en 1863, il fut élevé à la dignité de *Danjo-in*, « haut surveillant de la justice, des bonnes mœurs et de la conduite des fonctionnaires ». Tombé en disgrâce, il fut en 1868 exilé par l'empereur Meiji dans l'ouest du Japon, puis, rappelé au palais, il reçut en 1875 le nom de Kuni et sa famille fut reconnue pour deux générations comme une des branches de la famille impériale.

Le prince Asahiko mourut en 1891. Son troisième fils devint chef de la maison Kuni. Né en 1873, il épousa en 1899 la fille du duc Shimazu, l'ancien daimyô ou seigneur de Satsuma. Il eut de ce mariage six enfants, dont le troisième, la princesse Nagako, née en 1903, épousa le 24 janvier 1924 le prince héritier et régent Hirohito, proclamé empereur en décembre 1926.

Le prince Kuni avait embrassé la carrière militaire. Il appartint comme commandant d'infanterie à l'état-major du général Kuroki pendant la guerre russo-japonaise. Trois ans plus tard, il

fit un long stage dans un régiment allemand et suivit les cours de l'école militaire de Berlin.

Devenu beau-père de l'empereur, le prince Kuni, qui, jusque-là, avait vécu effacé, prit au palais une importance telle qu'il était considéré comme le membre le plus influent, après le prince Kanin, de la famille impériale.

Troubles ruraux. — Une émeute paysanne a éclaté au début de l'année dans le département de Gifu, région où l'on fait de la culture intensive. Jamais une manifestation de cette nature ne s'était produite au Japon. On croit que ce soulèvement est dû en partie à la propagande rurale des partis travaillistes. Plusieurs villages intéressés à la construction d'une digue d'irrigation avaient envoyé des délégués auprès du préfet pour exposer leurs vues au sujet de ce projet. Ils n'obtinrent pas satisfaction. Des réunions tumultueuses eurent lieu. La préfecture, pour en prévenir le retour, fit occuper la mairie de la région troublée par des fonctionnaires civils. Les paysans s'ameutèrent et, au moment où ils tentaient de faire l'assaut de l'édifice public, des policiers surgirent et une violente bataille s'engagea ; quarante personnes furent tuées ou blessées. Le préfet demanda à l'autorité militaire de Tsuruga d'envoyer en hâte un régiment. Lorsque la troupe arriva, les manifestations avaient cessé.

Le parti d'opposition Minseitô rendit le Gouvernement responsable de ces événements. La Chambre des Pairs reprocha au préfet d'avoir, par ses mesures, excité la colère des paysans. Mais aucune sanction n'a été prise. Les journaux ont remarqué que les fonctionnaires devaient s'habituer à entendre les cultivateurs exprimer des vœux et des revendications.

Le voyage de M. Tokonami. — La presse japonaise et chinoise a longuement et diversement commenté le voyage que M. Tokonami, membre de la Diète japonaise, ancien ministre, président du nouveau parti gouvernemental le Shintô Club (scissionnaires du Minseitô), fit à Nankin à la fin de l'année dernière.

Avant de quitter Tokio, M. Tokonami avait fait à la presse la déclaration suivante :

Le but de mon voyage en Chine est de conférer avec les principaux dirigeants de Nankin et de discuter avec eux en toute franchise les différentes questions sino-japonaises afin de dégager les éléments d'un accord qui rendra plus cordiales les relations des deux nations dans l'intérêt de leur bien-être et de leur prospérité. Mon voyage a un caractère personnel, je n'ai reçu aucune mission officielle.

L'ancien ministre eut néanmoins plusieurs entretiens avec le président du conseil, le baron Tanaka, et les agences de presse indiquèrent que les deux hommes d'état avaient examiné les conditions d'un compromis sino-japonais. On se rappelle que M. Tokonami s'était séparé, il y a quelques mois, du parti d'opposition Minseitô à la suite de la campagne menée par ce parti contre

la politique du gouvernement à l'égard de la Chine. M. Tokonami voudrait que le Japon donnât satisfaction aux nationalistes chinois, en retour de la reconnaissance formelle par ces derniers des intérêts économiques du Japon.

Le président du Shintô Club fut bien accueilli par les gouvernants chinois. Il eut avec ceux-ci plusieurs entrevues. Suivant les déclarations faites, les questions pendantes entre la Chine et le Japon furent examinées dans leur ensemble. M. Tokonami offrit un diner aux membres influents du Kouomintang, M. M. Chang Kai Shek et Hou Han Min rendirent la politesse. Le 13 décembre, jour de son départ, M. Tokonami se déclara très favorablement impressionné par l'atmosphère qui règne au sein du gouvernement national.

Suivant des informations de presse, c'est afin de s'assurer le concours du Shintô Club que le baron Tanaka aurait décidé de modifier sa politique à l'égard de la Chine. Mais, par la suite, dans un entretien avec les représentants de la presse, le baron Tanaka affirma que les propositions de M. Tokonami ne pourraient en rien influencer la politique du gouvernement en Chine. Le président du conseil dénonça ensuite l'attitude déraisonnable de la Chine qui demanda le retrait des troupes du Chantong sans garantir d'abord la sécurité des résidents et des propriétés japonais.

Le commerce extérieur japonais. — Le ministère du commerce et de l'industrie publie le rapport annuel rendant compte du mouvement du commerce extérieur du Japon pour l'année 1928. La valeur des exportations a été de 1.971 millions de yen et celle des importations de 2.192 millions de yen, contre 1.992 millions et 2.177 millions l'année précédente.

Cette balance défavorable est principalement attribuée à la diminution de l'exportation de la soie brute, des cotonnades et des filés, à la diminution de l'importation du coton brut, tandis que les importations de marchandises telles que le fer, le bois et la laine ont considérablement augmenté.

Malgré le boycottage qui a sévi toute l'année, le commerce avec la Chine a augmenté. Les exportations ont atteint 530.000.000 de yen contre 484.000.000 l'année précédente et la valeur des importations de Chine s'est élevée à 375.000.000 de yen contre 332.000.000 en 1927.

Les exportations japonaises en Chine représentent un quart des exportations totales du Japon. Elles comprennent principalement les étoffes, le coton filé, le sucre raffiné et les produits marins. La Chine absorbe de 25 à 30 0/0 de la production de coton filé japonais et la presque totalité de la production sucrière japonaise.

Les exportations chinoises au Japon sont constituées par le charbon et le fer, le sel, les matières premières, les produits alimentaires. Il entre chaque année de 1 à 2 millions de minerais de fer chinois. Les matières premières et les produits alimentaires chinois représentent de 1921 à 1925

100 millions de taëls. De 20 à 30 millions de coton brut chinois entrent au Japon annuellement. Les importations du sel de Chine sont de 2 à 3 millions de piculs (60 kgs).

Les chiffres indiquent suffisamment l'importance pour le Japon du marché chinois au double point de vue des exportations et des importations.

Le Budget Coréen. — Dans le chapitre du budget 1929-1930 relatif aux colonies, on remarque que les dépenses du gouvernement général de Corée s'élèvent à 40 millions de yen, en augmentation de 10 millions sur l'exercice précédent. L'administration, qui s'efforce d'accroître la production du pays, a prévu pour l'année fiscale en cours la création et l'outillage de cinq grands ports de pêche, l'établissement de stations expérimentales de pêche et une nouvelle organisation du système de manipulation et d'exportation des produits marins. D'autre part, des encouragements seront donnés à l'agriculture. On voudrait mettre fin à l'importation, qui est considérable, des céréales de Chine. De grands travaux nécessités par l'extension des cultures seront entrepris.

Un chapitre du budget coréen énumère les écoles primaires à construire et à pourvoir d'un personnel. Le développement de cet enseignement représente l'une des parties essentielles de la politique indigène suivie depuis quelques années en Corée.

ASIE ANGLAISE

Les nouveaux bassins de Calcutta. — Les nouveaux bassins du port de Calcutta (dits « Docks du roi George ») ont été inaugurés au milieu de janvier par le Vice-roi des Indes. Ils avaient été commencés en 1921. On pourra abriter dans ces bassins 35 gros navires. Les magasins d'importation pourront contenir plus de 9.000 tonnes de marchandises et ceux d'exportation 12.000 tonnes, indépendamment des milliers de tonnes qui pourront être stockés sur les quais. Tout l'appareillage des grues et moyens de manutention fonctionne électriquement.

Ces travaux considérables ont coûté 7 millions de livres sterling (près de 875 millions de francs). Ils correspondent au développement du port de Calcutta, qui atteint 8 millions de tonneaux de jauge par an.

L'extension du port de Rangoun. — Située sur la rivière de Rangoun, un des bras du delta de l'Iraouaddi, lequel finit dans le golfe de Martaban (golfe de Bengale), Rangoun, qui est la capitale de la Birmanie anglaise, voit sans cesse augmenter le trafic de son port. C'est que la région qui l'entoure est très fertile ; c'est aussi que le fleuve Iraouaddi, navigable sur tout son cours, amène à

la capitale tous les produits de l'arrière-pays, et en particulier le riz. Au cours de l'année 1927-1928, le port a reçu 1526 vapeurs et 129 voiliers et son trafic total a représenté 5.558.000 tonnes, dont 1.968.000 tonnes à l'importation, 3.575.000 tonnes à l'exportation et 15.000 tonnes au transit.

On ne saurait s'étonner, en présence de cet essor du trafic maritime, que les aménagements du port ne suffisent plus au trafic et qu'il faille sans cesse les agrandir. C'est encore ce qui va être fait. Au cours de cette année 1929 vont être entrepris des travaux de construction d'un nouveau quai, large de 14 m. et bordé de magasins à deux étages, et les travaux d'aménagement de quais spéciaux pour le trafic des bois ; en même temps seront améliorées les voies d'accès et Botatoung (c'est le nom du port fluvial de Rangoun) sera doté de quais pour le sel — permettant d'entreposer 40.000 tonnes — de terre-pleins pour les charbons, etc.

PERSE

Un traité d'amitié et de commerce avec l'Allemagne. — Le 17 février a été signé à Téhéran, par le représentant du ministre persan des Affaires étrangères et par le ministre d'Allemagne en Perse, un ensemble d'instruments diplomatiques comprenant : a) un traité d'amitié perpétuelle ; b) un traité de commerce, de douane et de navigation ; c) une convention d'établissement fixant les conditions de résidence des ressortissants allemands. La durée des deux dernières de ces conventions est fixée à cinq ans, et le traité de commerce qui met fin au régime des traités provisoires conclus en 1928 entre la Perse et l'Allemagne est basé sur la clause de la nation la plus favorisée et sur le pied d'égalité réciproque. Quant au traité d'amitié perpétuelle, il stipule que les deux parties contractantes soumettront à l'arbitrage tous les différends qui pourront surgir entre elles au sujet de l'interprétation de tous les traités passés, présents ou futurs ; les parties se réservent d'autre part d'examiner à nouveau les dispositions de la clause sur l'arbitrage, dix ans après la ratification.

Les documents sont rédigés en persan, en allemand et en français, le texte français faisant foi en cas de divergence entre les deux autres rédactions.

Accord avec l'Italie. — Dès de huit mois avant la signature de ce traité et peu de temps après la conclusion de l'entente italo-turque, l'Italie a conclu avec la Perse un accord qui, pour être provisoire, n'en a pas moins une réelle importance. Il met en effet l'Italie, en Perse, sur le même pied que la France, l'Angleterre et d'autres pays avec lesquels le Chah avait déjà conclu des traités analogues. Sur la base de la réciprocité, il assure à l'Italie, aux citoyens italiens et aux sociétés ita-

liennes, en Perse, le traitement de la nation la plus favorisée en matière d'exportation et d'importation, de droits de douane, de garanties juridiques et judiciaires, etc. Cet accord, signé le 24 juin, constitue donc un acheminement vers la conclusion ultérieure d'un traité qui règlera sur de nouvelles bases, de façon définitive, les rapports entre la Perse et l'Italie.

Traité avec la Pologne. — Environ six mois plus tard, le 15 décembre, la Diète polonaise a ratifié un traité d'amitié et un traité de commerce, de textes identiques à ceux qui avaient été précédemment négociés par d'autres pays avec la Perse. Ainsi se renouent, après des siècles d'interruption, les relations polono-persanes.

Ratification de traités avec des puissances étrangères. — C'est encore au milieu de décembre 1928 que le Medjliss ou Chambre des Députés a ratifié le traité d'amitié et de sécurité passé avec l'Afghanistan en avril 1926, tel que l'ont complété les quatre protocoles dont il a été question dans le n° de novembre 1928 de *l'Asie française* (cf. la p. 407) ; à la même époque il a également ratifié les traités provisoires passés par la Perse avec l'Autriche et avec la Tchécoslovaquie.

Bibliographie

Comte R. DE GONTAUT-BIRON: *Sur les Routes de Syrie après neuf ans de mandat*. Paris, librairie Plon, 1927, in-16 de vi-200 p. avec deux cartes.

Nous devons déjà au Comte R. de Gontaut-Biron, sur les pays de l'Asie antérieure placés sous le mandat français, deux ouvrages du plus vif intérêt en même temps que d'une documentation très complète et très précise, le nouveau livre qu'il y ajoute aujourd'hui ne le cède en rien aux précédents. C'est le résultat d'une enquête faite, « après neuf ans de mandat », par l'auteur de *Comment la France s'est installée en Syrie* sur la situation générale du Levant français aux derniers mois de l'année dernière. Beyrouth et le Liban, le pays des Alaouites, les anciens Etats dont la réunion a constitué l'actuel Etat de Syrie, la Haute-Djézireh et le « Bec de Canard », le Djebel Druze, autrement dit toutes les parties du Levant sous mandat français ont été successivement visitées par le comte de Gontaut-Biron: partout, en voyant par lui-même, en questionnant les personnes les mieux documentées, en contrôlant les indications et les appréciations des uns par celles des autres, celles des indigènes par celles des Français, celles des Chrétiens par celles des Musulmans, notre enquêteur a recueilli une abondante information de première main. Non content de mettre en œuvre cette information originale dans les pages qu'il a consacrées aux différents Etats de la Syrie (signalons en particulier parmi elles le chap. II, relatif aux Alaouites, « un petit peuple heureux qui n'a pas d'histoire »), il en a encore tiré parti pour étudier « l'armature du mandat », c'est-à-dire l'armée du Levant et le service des Renseignements (chap. VI), comme aussi pour rechercher si la Syrie est un pays d'avenir (chap. VII). « Ce qu'elle fut, répond le Comte de Gontaut-Biron à la fin de son livre (p. 193-194), nous est une garantie de ce qu'elle sera, le jour où la sécurité et

l'équilibre administratif et politique définitivement assurés permettront l'essor de son agriculture et de son commerce. » Déjà les progrès réalisés sont considérables; l'auteur proclame le fait dès la première page de *Sur les Routes de Syrie*. « Quiconque (écrit-il au début de son introduction) a vécu en Syrie au lendemain de la guerre et y retourne aujourd'hui demeure frappé des progrès accomplis. Progrès de toutes sortes qui firent d'une province ruinée et décimée, un pays entreprenant et prospère en dépit des terribles difficultés que perpétuellement il fallut surmonter. En tous lieux, une activité débordante: trafic intense sur les routes et dans les ports, fièvre de construction dans les villes, aspect florissant des cultures. » De ces quelques lignes, le livre du Comte de Gontaut-Biron contient les pièces justificatives. Mais il montre aussi autre chose, je veux dire la contre-partie de l'essor économique dans les défauts du caractère syrien, que connaissent bien les représentants de la puissance mandataire et que connaissaient aussi naguère les Turcs, ...lesquels d'ailleurs ne le cèdent en rien aux Syriens. Quelques « vieux Turcs » ne disaient-ils pas naguère à Claude Farrère: « Les Syriens sont des gens ingouvernables. Ils nous ont tarabustés, harcelés et ahuris des siècles et des siècles. A votre tour! Et amusez-vous bien avec eux! » Qu'il y ait une part de vérité dans ces paroles, les faits sont là pour le démontrer; néanmoins, malgré les difficultés résultant du caractère des Syriens, sinon même de tous les Levantins, malgré aussi les difficultés d'application de la formule toute nouvelle de mandat, le Comte de Gontaut-Biron ne désespère pas de l'avenir; pour lui, la France saura faire de ce pays beaucoup mieux encore que ce qu'elle en fait depuis neuf ans, pourvu qu'elle « sache dominer de très haut » les querelles locales et la mêlée des ambitions mesquines, sauf à en réfréner les abus », et qu'elle y suive une politique économique de clairvoyantes réalisations. A ces conditions, « bien avant cent ans, la France pourra se flatter, dans ces parages, d'avoir égalé Rome ».

Voilà le dernier mot de ce livre, dont nous regrettons de ne pouvoir mieux dire toute la valeur et tout l'intérêt. Deux cartes l'accompagnent, dont l'une donne l'ensemble des pays de mandat français et l'autre ces régions-frontières de la Haute-Djézireh et du Bec de Canard auxquelles M. R. de Gontaut-Biron a consacré un chapitre — le chapitre IV — dont nous recommandons tout particulièrement la lecture.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

L'Art en Cartes postales

En présence du succès obtenu par les cartes postales illustrées, reproduction fidèle de ses affiches touristiques en couleurs, la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de faire paraître une nouvelle série de dix sujets différents (Châteaux de la Loire, sites et monuments de Bretagne, d'Auvergne, d'Entre Loire et Garonne, types espagnols et Nord-Africains).

Ces cartes intéresseront tout particulièrement les artistes, les membres de l'enseignement, les collectionneurs et les touristes.

On les trouve dans les principales gares et bureaux de ville du dit réseau au prix de 2 francs la pochette de dix sujets.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (étranger: 2 fr. 60), au bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, place Valhubert, à Paris (13^e).

Le Gérant H. COMBAT

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.